

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

---

**SÉRIE H**  
**CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790**

**41 H**

**Clarisses urbanistes de Neufchâteau**

Répertoire numérique détaillé

établi par

André PHILIPPE et François DOUSSET,  
archivistes départementaux

restructuré par

Catherine GUYON (2006)

Épinal, 1956

## SOMMAIRE DU CLASSEMENT DU FONDS 41 H

---

41 H 1-2	Titres. 1647, 1741
41 H 3	Actes pontificaux, exemption de la dîme. 1296-1668
41 H 4	Actes épiscopaux. 1295
41 H 5	Actes des rois de France. 1332-1688
41 H 6	Actes des ducs de Lorraine, 1282-1737
41 H 7	Actes de Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg. 1627
41 H 8	Actes de Marguerite, duchesse de Lorraine. 1296-1308
41 H 9	Dons du duc de Bouillon au couvent. 1726-1727
41 H 10	Privilèges du couvent. 1300-1760
41 H 11	Religieuses : professions et pensions. 1460-1693
41 H 12	Mainmorte, droits d'amortissement et nouveaux acquêts. 1579-1774
41 H 13	« Livre des petites rentes ». 1746-1790
41 H 14	Constitutions de rente, obligations. XVe-1788
41 H 15	Censiers et terriers. XIIIe-XVIIIe s.
41 H 16-34	Cens et titres. 1272-1789
16	Balleville (1434-1625)
17	Brancourt et Soulosse (1438-1554)
18	Châtenois (1308-1764)
19	Coussey (1317-XVIIIe s.)
20	Dolaincourt, Courcelles (1441-1494)
21	Girconcourt et Morelmaison (1352)
22	Gouécourt, Happoncourt et Moncel (1323-1456)
23	Houéville (1347-1706)
24-29	Neufchâteau (1272-1762)
30	Noncourt (1376-1789)
31-32	Rebeuville (1307-1566)
33	Rouceux (1317-1602)
34	Rouvres-la-Chétive (1429-1482)
41 H 35	Aveux et dénombremets, actes de foi et hommage. 1640-1777
41 H 36-88	Biens du couvent. 1297-1791
36	Attignéville (1579-1582)
37	Autigny-la-Tour (1559-1787)
38	Certilleux (1543-1655)

	39	Circourt-sur-Mouzon (1312-1772)
	40-42	Coussey (1305-1787)
	43	Frébécourt (1298-1785)
	44-50	Grand et Trampot (1297-1786)
	51	Graux (1477-1668)
	52	Houécourt (1557-1787)
	53-55	Houéville (1297-1789)
	56	Liffol-le-Grand (1560-1678)
	57-59	Monbras, Pargny-la-Blanche-Côte, Taillancourt (1308-1791)
	60-65	Neufchâteau (1298-1787)
	66-68	Noncourt (1594-1748)
	69-70	Pompierre et Sartes (1625-1711)
	71-79	Rainval (1393-1790)
	80	Rebeuville (1717)
	81-86	Rouceux (1297-1771)
	87-88	Rouvres-la-Chétive (1584-1786)
41 H 89-90		Comptes : recettes. 1785-1791
41 H 91		Bâtiments. 1689-1780
41 H 92		Fléaux, dommages. 1611-1740
41 H 93-106		Procès. 1654-1789
41 H 107		Pièces diverses. 1565-1790
	6	Bult (1616-1780)
	7	Nossoncourt (XVIIe-XVIIIe s.)
	8-9	Romont, Sainte-Hélène, Vomécourt (1592-1777)
41 H 10		Autres communautés. XVIIIe s.

## CLARISSES URBANISTES DE NEUFCHATEAU (Règle de saint-François)

---

### TITRES

#### XLI H 1

(Cahier). — 1 cahier papier de 3 pages.

Notice sur le monastère de Ste Claire du Neufchâteau, sur ses archives et le trésor de ses reliques ; extrait des titres fondamentaux émanant des papes, des cardinaux et évêques, des rois de France et des ducs de Lorraine, par frère Le Petit, père provincial gardien du couvent de Sainte-Ame-lez-Joinville<sup>1</sup>, le 15 février 1647 "par le commandement de Nostre très Révérend Père frère Edme Vinot, ministre provincial de la province de France, suyvnt la volonté de Nostre Reverendissime Père frère Jehan de Naples, ministre général de tout l'ordre de St François".

Relation de la fondation du monastère en 1295-96, par le duc Ferry III et Marguerite, fille du roi de Navarre sa femme, avec le consentement de Conrad, évêque de Toul, de la consécration et de la dédicace de son église "à l'honneur et sous le titre de la bienheureuse Vierge Marie montée au ciel sur tous les chœurs des Anges". A noter "qu'une fille très dévote du monastère de Sainte Claire près de Provins, de laquelle le nom et non pas la renommée est ignoré, fut évoquer et conduite en le susdict monastère du consentement de la susdicte Dame Marguerite pour y estre supérieure".

Les archives du monastère dont cet extrait fait état sont : 1°) les brefs et diplômes apostoliques des cardinaux Onliphirius, du titre de la Sabine de 1493<sup>2</sup> et Dominique au titre de St Clément, de 1498<sup>3</sup> assistés le premier, de 14 autres cardinaux, le second de 4, accordant une indulgence de 100 jours à ceux qui visiteront l'église ou monastère de la Chapelle de la ladrière de Rainval<sup>4</sup> "située au delà des cinq ponts de la dicte ville" certains jours de fête, et leurs feront des donations ; de Rodolphe, cardinal d'Ostie de 1563<sup>5</sup>, faisant de même pour les visiteurs et bienfaiteurs de l'autel fondé en l'église par Jeanne du Châtelet, religieuse, sous l'invocation de la Conception de la Vierge; du pape Innocent X, "à pretent séant en la chaire St Pierre" du 22 août 1646, accordant une indulgence plénière de 7 ans à ceux qui visiteront l'église du monastère tous les ans à la Sainte Barbe; mention des brefs apostoliques des papes et de l'indult d'Urbain IV accordant aux religieuses la protection du Saint-Siège et l'exemption des décimes. 2°) des actes des ducs de Lorraine, notamment du duc Raoul et du duc Antoine. 3°) des actes des rois de France.

Les reliques du trésor dont il est fait mention sont, entre autres, plusieurs croix ou reliquaires contenant des morceaux de la vraie croix, une épine de la Sainte couronne, "une image d'argent de la Ste Vierge, mère de Dieu, qui contient de son sacré lait, et des reliques de Ste Anne", des morceaux du voile, de la corde de Sainte Claire, etc.

1647

#### XLI H 2

(Registre). — 1 registre de 92 pages papier. Les 4 premières non paginées. les suivantes paginées de 1 à 88.

"Inventaire Raisonné et explicatif de tous les Tiltres et Papiers du Monasterre des Dames claristes de Neufchâteau dirigé suivant les lettres de l'alphabeth pendant les mois d'aoust et septembre de l'année mil sept cent quarante et un par l'ordre de Madame de Mussey Abbessse audit Monasterre. 1741"<sup>6</sup>.

Titres des divers chapitres : A : Amortissements (p. 1-2); anciens acquêts (p. 3-5) ; suite des

---

<sup>1</sup> Communes de Joinville et de Vecqueville (Haute-Marne). Ancien prieuré bénédictin devenu couvent de cordeliers en 1567. Cf. A. Roserot, *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*, Paris 1903.

<sup>2</sup> Non cité par Mas Latrie, dans *Trésor de chronologie...*, Paris, 1889.

<sup>3</sup> Dominique de la Rovère, cardinal prêtre de St Vital en 1478, puis St Clément, décédé en 1501. Cf. Mas Latrie, *op. cit.*, col. 1209.

<sup>4</sup> Commune de Noncourt, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>5</sup> Rodolphe Pio, nommé cardinal-évêque d'Ostie, le 19 mai 1562, décédé le 2 mai 1564. Cf. Mas Latrie, *op. cit.*, col. 1155.

<sup>6</sup> Cet inventaire n'est pas cité par A. Philippe dans *Répertoire des Anciens inventaires des Archives des Vosges*, à Epinal 1935.

anciens acquêt (p. 15-16); Autigny-la-Tour (p. 6). B : Balléville (p. 7-8) ; Brancourt (p. 9). C : Châtenois (p. 10) ; constitutions (p. 11-14) ; Coussey (p. 17-18) ; D : Dommartin (p. 20) ; Dolaincourt et Courcelles (p. 21) ; F : Frébecourt (p. 21-22) ; G : Gouécourt (p. 24) ; Grand et Trampot (p. 25-29) ; H : Happoncourt (p. 30)<sup>1</sup>; Houécourt (p. 31) ; J ; Jainvillette (p. 35) ; jurée de la ville de Neufchâteau (p. 36) ; M : Mirecourt (p. 38) ; Montbras et Talliancourt<sup>2</sup> (p. 39-42) ; N : Neufchâteau (p. 43-51) ; Noncourt (p. 52-54) ; P : Pagny-sur-Meuse<sup>3</sup> (p. 55) ; patronage de la chapelle Saint-Pierre de Neufchâteau (p. 56) Pompierre, Sartes (Sertes), Somerecourt et Vaudrecourt<sup>4</sup> (Vaudricourt) (p. 57-58) ; R : Rainville (p. 59-60) ; Rebeville (p. 61-62); Rainval (p. 63-75) ; Rouceux (p. 76-82) ; Rouvres-la-Chétive (p. 82-83); V : Val de Circourt<sup>5</sup> (p. 84), vignes du monastère sur le ban de Neufchâteau et ban joignant (p. 86).

1741

### XLI H 3

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 16 pièces papier.

#### Actes pontificaux. Exemption de la dîme.

Monitoire de Jérôme de *Thimiciis*, évêque d'Asculane, auditeur général de la chambre Apostolique à Rome, en faveur de l'abbesse et du monastère de Sainte Claire de Neufchâteau contre ceux qui ont usurpé des biens audit monastère, particulièrement les dépendances de la chapelle de Rainval (*capelle loci de Rimvalx*), 1515, 6 février; permission de l'official de Toul de publier ce monitoire, 1515, 14 Juillet. 2 pièces parchemin. — Collation d'un privilège pontifical<sup>6</sup> exemptant de la dîme les religieuses de Sainte Claire, à la suite d'une contestation élevée par l'abbaye de Saint Mansuy de Toul (*monasterie Sancti Mansueti extra muros Tullenses*) et la chapelle Saint Jacques du prieuré Sainte Marie de Neufchâteau (*capellanie beati Jacobi site in prioratu Beate Marie de ..Novocastro*), au sujet d'une vigne appartenant aux clarisses lieu dit "derriere Notre Dame (*retro nostram Dominam*) à Neufchâteau, 1376, 10 octobre. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Copies du XVII<sup>e</sup> s. des bulles des papes Boniface VIII (Anagni, 1296, juin)<sup>7</sup>, Eugène IV (Florence, 1439, 13 août), Sixte IV (Rome, 1475, 6 mai) et Léon X (Rome 1519, 24 mai), relatives à l'exemption des dîmes et extraites "d'un livre estant en la Bibliothecque des Révérends Pères gardien et religieux de l'ordre de Saint François au couvent de Sainte Ame-lez-Joinville représenté par le R.P. François Foignard prédicateur théologien et gardien audit couvent". 4 pièces papier. — "Extraictz et sommaires des privilèges octroyez par noz Saintz Pères les papes aux monastères de Madame Sainte Claire" (Extraits des bulles de Boniface VIII, Léon X, Clément VII, Sixte IV) 1603, 2 pièces papier. — Ordonnance d'Antoine, duc de Lorraine, la suite de la supplique présentée par les religieuses de sainte Claire de Neufchâteau au sujet de la dîme que les châtelains et prieurs de Notre-Dame de Neufchâteau, d'Harréville<sup>8</sup> et de Saint Thiebaut<sup>9</sup> voulaient prélever sur leurs terres. 1517, 21 juillet. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Motifs produits par René Merlin, prieur de Harréville, à Jean Breton, prieur de Saint-Jacques-au-Mont<sup>10</sup> au sujet de la dîme du ban St Léger. s.d. (vers 1620) 1 pièce papier. — Réponses des religieuses de Sainte Claire de Neufchâteau au sujet de la dîme prétendue par René Merlin, prieur de Harréville, faites devant le prieur de St Jacques-au-Mont arbitre choisi par les parties. s.d. (vers 1620). 2 pièces papier. Consultation donnée à Mirecourt au sujet de l'exemption des dîmes des clarisses de Neufchâteau, 1620, 15 mai. 1 pièce papier. — Sentence arbitrale de Jean Breton prieur de Saint Jacques-au-Mont qui condamne les prétentions de René Merlin, chanoine

<sup>1</sup> Hameau de la commune de Moncel-et-Happoncourt, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.

<sup>2</sup> Meuse, ancien arrondissement de Commercy, canton de Vaucouleurs.

<sup>3</sup> Il s'agit de Pagny-la-Blanche-Côte, Meuse, ancien arrondissement de Commercy, canton de Vaucouleurs, qui s'est appelé jusqu'au XVII<sup>e</sup> s., Pagny-sur-Meuse, dit la Blanche Côte.

<sup>4</sup> Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont.

<sup>5</sup> Circourt-sur-Nouzon, arrondissement et canton de Neufchâteau.

<sup>6</sup> D'après une mention manuscrite du XVIII<sup>e</sup> s., il s'agissait d'une bulle du pape Urbain IV.

<sup>7</sup> Le copiste a écrit fautivement *5 nonas junis*. Le 5 des noms de juin n'existe pas.

<sup>8</sup> Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont, prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel.

<sup>9</sup> Haute-Marne, commune de St Dizier, chef lieu d'arrondissement et de canton prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de St Urbain.

<sup>10</sup> Commune de Sionne, arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey, prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de St Mansuy de Toul.

de Saint-Mihiel, prieur de Harréville et Saint Thiebaut et chapelain de la chapelle Saint Léger de Neufchâteau au sujet de la dime du ban Saint Léger à Rainval, 1620, 27 mai<sup>1</sup>. 1 pièce parchemin. — Accord signé de Merlin, prieur d'Harréville et de St Thiébaut au sujet des dîmes de Saint Léger, 1621, 23 septembre. 1 pièce papier. — Consultation au sujet de l'exemption de la dime des clarisses de Neufchâteau, 1668, 1 pièce papier.

1296-1668

#### XLI H 4

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 1 sceau.

##### Actes épiscopaux.

Conrad Probus, évêque de Toul autorise Marguerite duchesse de Lorraine à fonder un monastère de l'ordre de Sainte Claire à Neufchâteau, avec un oratoire ou une église munie d'une cloche qui serait sonnée lorsqu'il le faudrait 1295, 31 octobre<sup>2</sup> 1 pièce parchemin. Même autorisation de Conrad Probus, évêque de Toul à Marguerite duchesse de Lorraine, 1295, 31 octobre<sup>3</sup>. 1 pièce parchemin.

1295

#### XLI H 5

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 11 pièces papier, 2 sceaux.

##### Actes des rois de France.

Vidimus de Philippe VI de Valois roi de France confirmant les donations faites aux clarisses de Neufchâteau, à Trampot et à Grand ; 1<sup>o</sup>) par Thiebaut de Lorraine, sire de Rumigny et de Florennes (*Florines*) (1299 ns. 20 mars) ; 2<sup>o</sup>) par Marguerite duchesse de Lorraine (1297, n.s., février) ; 3<sup>o</sup>) par Bertremin et Guillaume, "enfanz feu Jehan Colart de La Marche" (1310 n.s. février) 4<sup>o</sup>) par Peronne ; fille de Jean Colart, de Lamarche (1310 n.s. mars) , 1332, octobre<sup>4</sup>. 1 pièce parchemin, 3 copies papier<sup>5</sup>. — Vidimus de 1412 et de 1456, du vidimus de Philippe de Valois, 2 pièces parchemin. — Mandement de Charles V roi de France adressé au bailli et receveur de Chaumont et au prévôt de Grand leur ordonnant de laisser jouir en paix comme par le passé les clarisses de Neufchâteau du four et du moulin de Grand 1369 (v.s.) 23 janvier. 1 pièce parchemin<sup>6</sup>. — Charles VI, roi de France permet aux clarisses d'acquérir des biens dans le royaume et leur assure la paisible jouissance de ceux qu'elles y possèdent ou y auront à l'avenir sans être tenues aux impositions que le roi lèverait dans le royaume. Le passage de France en Lorraine des blés, vins, et de toutes les denrées provenant de ces terres ne devra donner lieu à aucune taxe de la part des officiers royaux, 1393, 29 août<sup>7</sup>. 1 pièce parchemin (copie) et 1 pièce papier. — Mandement de Charles VI roi de France enjoignant à son prévôt de Grand de laisser jouir les clarisses du four et du moulin de Grand, 1393, 29 août. 1 pièce parchemin. — Mandement de Charles VI, roi de France enjoignant au bailli et prévôt de Chaumont et au prévôt de la prévôté de Grand de laisser jouir les clarisses de Neufchâteau du four et du bois de Trampot, 1399, v.s. 17 avril. 2 pièces papier (copies)<sup>8</sup>. — Charles IX confirme la sentence de son bailli de Chaumont prise en faveur des clarisses de Neufchâteau contre Didier Sergent demeurant à Trampot 1567, 22 janvier. 1 pièce parchemin. — Copies des lettres patentes des rois de France Henri III (1575) et Louis XIV (1643)

<sup>1</sup> Ratification de la sentence le 21 juillet 1620 par Henri II duc de Lorraine. Cf. XLI H 6.

<sup>2</sup> Cette autorisation a été publiée par P. Marot, *Neufchâteau en Lorraine au Moyen Âge*, Nancy, 1932, P. J. n° XIII, p. 276-277, le salut et une partie du préambule ont été omis à l'impression. Entre le 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> ligne il faut intercaler : "Salutem et fine felici sanctum propositionem terminare. Cum illustris princeps Ferricus dux lothoringie et marchio nobis".

<sup>3</sup> Second acte de Conrad Probus n'est pas rédigé dans les mêmes termes que le précédent. Le préambule est totalement différent : "Nos cultorem in vinea Domini pastoremque... et religionis christiane cultum cernimus diffusim dilari". L'exposé est introduit par "Hinc est, venerabilis dimina, quod vestris pris votis et sanctis desiderii annuentes, vobis per presentes...". C'est donc à tort que ce document est indiqué A' dans l'édition de P. Marot.

<sup>4</sup> Les originaux se trouvent dans les liasses XII H 6 et XII H 44 sur ce vidimus. Cf. Parot, *op. cit.* p. 159, note 1.

<sup>5</sup> Une autre copie se trouve dans la liasse XLI H 44.

<sup>6</sup> Autres mandements de Charles V dans le vidimus de Guyot Busson, garde du sceau de la prévôté d'Andelot, conservé dans la liasse XLI H 44.

<sup>7</sup> Autre copie, de 1676, dans la liasse XLI H 10.

<sup>8</sup> Autre copie dans la liasse XLI H 44.

confirmant les privilèges accordés à l'ordre de Saint François et de Ste Claire<sup>1</sup>. 2 pièces papier. — Copie des lettres patentes d'Henri IV, roi de France confirmant les donations faites au monastère de Ste Claire de Neufchâteau spécialement celle de la seigneurie de Rainval que fit au dit monastère le duc Antoine de Lorraine, 1604, 10 octobre<sup>2</sup>. 2 pièces. — Copie d'un mandement du roi Henri IV prescrivant à ses officiers du bailliage de Chaumont de laisser jouir les habitants de Neufchâteau, Rouceux et Noncourt, sujets du duc de Lorraine, du droit de vaine pâture "sur les fins et limitte des villes et lieux de nostre royaume au delà de la riviere de Menge ainsy qu'ilz ont fait par le passez", 1608, 26 juin. 1 cahier papier<sup>3</sup>. Lettres patentes de Louis XIV roi de France confirmant les biens et privilèges des religieuses du couvent Sainte Claire de Neufchâteau, 1687, mai. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Arrêt du Conseil d'Etat accordant au monastère Ste Claire de Neufchâteau la somme de 22 livres 2 sous et 9 deniers annuellement, à toucher sur l'état des bois de la gruerie de Neufchâteau, et lettres d'attache enjoignant le grand maître des Eaux et Forêts du Barrois de veiller à l'exécution dudit arrêté, 1688, 3 août. 2 pièces parchemin.

1332-1688

## XLI H 6

(Liasse). — 42 pièces parchemin, 21 pièces papier.

### Actes des ducs de Lorraine<sup>4</sup>

Ferri III, duc de Lorraine et marquis, donne à Thomascin dit Couperel, écuyer de Dommartin, qui devient son homme lige, et à ses héritiers, 10 mines de blé de rente sur ses "araiges" de Trampot (*Tempron*) et 40 sous de forts provenisiens de rente sur le four de la dite ville<sup>5</sup> 1282 (v.st.), vendredi avant les bures en mars, 5 mars. Original parchemin (Sceau disparu). — Ferri III, duc de Lorraine, consent au vœux de Conrad, évêque de Toul, de fonder un couvent de Cordilières de l'ordre de Sainte Claire en sa ville de Neufchâteau<sup>6</sup>. 1295, "mardi devant Penthecoste" (17 mai). Original parchemin. (Sceau disparu). — Thiebaut de Lorraine, sire de Rumigny (*Romignei*) et de Florennes (*Florines*) donne en aumône aux cordilières de la rue Flamvire et de la rue Verdevoire, à Neufchâteau, les "araiges" de Trampot (*Tamprons*) entièrement le four et les "yssues" du dit four, la moitié du "paaige" de Trampot, la moitié du piage de Grand (*Grant*), la moitié du four et la moitié du moulin du dit Grand. 1296, v.s., février. 2 originaux parchemin. (sceau disparu). — Marguerite, duchesse de Lorraine, ratifie la donation faite par son fils Thiebaut des arages, péages, four et moulin de Trampot et de Grand, qu'elle tenait de lui en gage d'une somme d'argent qu'il lui devait, "pour edifier et pour fondeir un covant de Cordilieres de l'ordre Sainte Claire à Neufchatel et pour vivre les dames que seront an celiu covant", 1296 (v.s.) février. Original parchemin. (sceau de la duchesse conservé). — Ferri III, duc de Lorraine et marquis, et la duchesse

Marguerite, sa femme, confirment la donation des acquêts que la duchesse a consacrés à la fondation d'un couvent de Cordelières de Ste Claire à Neufchâteau. Original parchemin Pièce scellée des sceaux du duc et de la duchesse. Sceaux disparus<sup>7</sup>. — Marguerite, duchesse de Lorraine, confirme la donation du mois d'avril précédent pour fonder un couvent de clarisses à Neufchâteau, et spécialement celle de ses acquêts suivants : à Rouceux, Pompierre et Sartes "le molin et le foulon qui sient de fuers Roursuilz per devens Norde au wei et les espandises et appartenances d'iceulz, c'est assavoir pieres, terres et moutes pour panres a l'anviron... pour faire les escluses..., et rentes, sences et droitures qui sient a Ponpiere et a Sartres et en bans d'icel...et plusours maisons, plaices, meizeis, heritaiges et treffons au Nuefchastel.. sus lezquelz la dicte

<sup>1</sup> Autres copies dans la liasse XLI H 10 avec les lettres patentes des rois de France Henri IV (1597) et Louis XIII (1610) au même sujet.

<sup>2</sup> Publié dans les *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. 3, 1873, p 217-218.

<sup>3</sup> Ces patentes sont transcrites dans un procès-verbal de notification du mandement royal (copie de 1973).

<sup>4</sup> Cette liasse est constituées de la majeure partie des anciennes liasses cotées M.N.T.V. et de partie de celles cotées BB. CC.

<sup>5</sup> Non cité par le comte de Pange, *Catalogue des Actes de Ferri III duc de Lorraine* dans *l'Annuaire d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXV Metz, 1926, p. 549, ni par H. Lepage, *opinion de Dom Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III*. *Catalogue des actes du règne de ce prince* dans *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 3 série, IV<sup>e</sup> vol, Nancy 1876, p. 222-288.

<sup>6</sup> Publié par P. Marot, *op. cit.*, P. J., p. 275-276, n° XII. Non cité par m. de Pange *op. cit.*, t XXXVI, année 1927, p.385-386 ni par Duvenoy *op. cit.*

<sup>7</sup> Non cité par J. de Pange *op.cit.*, un vidimus (1422) de cette confirmation est dans la liasse XLI H 53.

maison et les espandissees d'icel doivent estre fundees et faites et plusours aultres rentes en dit lieu et allours", 1297, septembre. Original parchemin. Sceau disparu, copie papier. — 1<sup>er</sup> Vidimus par frère Nicholes, custode des frères mineurs de Lorraine, 1302, et copie de ce vidimus. 2 pièces parchemin, 1 pièce papier. — Deuxième vidimus par le tabellion de Neufchâteau, 1426, scellé. — Thiébaud de Lorraine, sire de Rumigny (*Remigny*) et de Florennes (*Florines*) renouvelle sa donation au couvent des clarisses "que siet entre la rue Flamvire et la rue Verdenvire", des arrages des issues du four de Trampot, de la moitié des piages, four et moulin cités plus haut dont l'autre moitié appartient au roi. 1298 (v.s.), vendredi avant l'Annonciation, 20 mars. Original parchemin. — Ferri III, duc de Lorraine, voulant étendre le profit que les clarisses retirent de la donation du moulin et du foulon de Rouceux (*Roussule*), permet à leur meunier de conduire au dit moulin et de moudre tous les grains des bourgeois de Neufchâteau, de les charger, voiturier et décharger, et à tous les villageois voisins du moulin d'y aller moudre<sup>1</sup>. 1 copie parchemin, 1 copie papier (XVII<sup>e</sup> s.). — Marguerite, duchesse de Lorraine, baille à cens perpétuel à maître Jehan du Saint Urbain le masson, bourgeois de Neufchâteau, et à ses héritiers, pour un cens de 12 deniers toulois à payer chaque année aux "serours menours" du Neufchâteau (*Nuefchastel*), "la place entierement qui est delez la tour de la Porte a la rue Verdunvire jusques a l'autre tout qui est delez les hostels au serours menours", pour y faire "meix" sans nuire aux murs de la ville. ("*Petit pré de l'Ordre*" ou "*Jardin du dehors*"). 1303 "mercredi apres la division des apostres", (17 juillet). Original parchemin. Scellé sur double queue de parchemin. Fragments de sceau. — Thiebaut II, duc et marquis de Lorraine, accorde aux clarisses le droit d'avoir un four dans leur maison ou dans un autre endroit de la ville pour cuire le pain "pour leur couvent et pour leur magnie on leur osteil de leur abbaie", le droit d'affouage du bois mort en son bois de Neufays (*Hammfai*) "sans fou (*bêtre*), sans chane, sans perier et sans pommier", et le droit de se faire délivrer par le gruyer du duc sur le dit bois, le bois de construction nécessaire à l'entretien de leur abbaye et des bâtiments compris dans son "pourpris", du four en question et du moulin de Rouceux (*Roussuel*) 1304, "mercredi apres la feste Saint Bertremen l'apostre". 26 août<sup>2</sup>. Original parchemin, et copie papier (XVII<sup>e</sup> s.). — Premier vidimus en parchemin de ce privilège, donné par frère Gui, gardien des frères mineurs de Neufchâteau le 4 juillet 1310. — Deuxième vidimus par Thiriote de Tranconville et Jean Acart, tabellions à Neufchâteau, 30 avril 1534. — Thiébaud II duc de Lorraine, donne aux clarisses deux livres de petits tournois ou 100 sous toulois, monnaie ducale, de rente payables au terme de la St André apôtre, que lui paye chaque année la commune ou jurée de Neufchâteau, en échange d'immeubles sis sur le marché et ayant appartenu à Husson le Caourssin, 1304, 26 août. Original copie papier (1664). — 1<sup>er</sup> Vidimus donné par frère Ourri, gardien des frères mineurs de Neufchâteau, le 29 novembre 1305. — 2<sup>ème</sup> Vidimus donné par Girard de Remonville et Thiriote de Nouroy le 27 mars 1476. — Thiébaud II donne aux clarisses le droit d'acheter 40 livrées de terre sur le domaine ducal, sauf à leur faire changer les terres si le duc ne veut pas aliéner celles qui auraient été marchandées par les clarisses. Il leur donne aussi 5 sous de tournois petits de rente faisant le cens de la maison de Jehan Le Kent. 1307, "le diemenge devant l'Assumption Notre Dame"(13 août). Original parchemin. — Thiébaud II agrée l'acquêt fait par les clarisses de "quinze souldées à toullios de cens" sur les héritiers de feu "Lou Labouraul" venant en déduction des 40 livrées de terre qu'elles sont autorisées à acquérir sur les terres du duc. 1307, (13 août). Original parchemin. — Confirmation par Thibaut II des donations faites par sa mère feu Marguerite aux clarisses "dou grant meix que siet fuers des murs dou Nuefchastel sur Moizon", ("*Jardin du dehors* ou *Pré de l'Ordre*") du terrain sis en lax rue Sainte Marie "pres de la maison Ysabelet La Boissuate qui fut", de "l'emplastre" de dame Mahaut, veuve de Pignolet, et des 11 sous tenant de l'acquêt fait par la duchesse sur Colart de Lamarche dus aux dites clarisses par la dite dame Mahaut. 1307, octobre. Original parchemin. — Thiébaud II, duc et marquis de Lorraine, confirme toute les donations faites au couvent par ses père et mère et par lui-même avant qu'il ait été duc et depuis. 1307, "jeudi apres la feste de Touzsainz". 2 novembre. Original parchemin. Copie papier (17<sup>e</sup> s.). — Vidimus en parchemin de Frère Gui, gardien des frères

<sup>1</sup> Non cité par J. de Pange *op. cit.*, ni dans Duvernoy *op. cit.*, 2 copies de cet acte se trouvent dans les liasses XLI H 10 (copie de 1682) et XLI H 82.

<sup>2</sup> Une autre copie du XVIII<sup>e</sup> s. se trouve dans la liasse XLI H 10.



mineurs de Neufchâteau du 7 mars 1308. Copie papier du 18<sup>e</sup> s<sup>1</sup>. 2 pièces parchemin, 2 pièces papier. — Nouvelle confirmation par Thiébaud II, duc de Lorraine, des mimes donations en particulier des privilèges de septembre 1297 et de janvier 1299 (v.s.) en faveur du moulin de Rouceux. Le duc accorde au meunier de Rouceux à Pompierre, Sartres, Vaudricourt et Semiricourt, les droits de monture et de charroi dont il jouissait déjà à Neufchâteau sur les grains des bourgeois. 1307 (v.s.) janvier. 1 pièce parchemin, 2 copies papier<sup>2</sup>. — Isabelle d'Autriche (*Ysabels d'Osteriche*) duchesse de Lorraine et marquise, ayant la mainbournie du duché, ratifie l'acquêt fait par les clarisses sur Robert de Romains, chevalier, Symone, sa femme, Jehan et Guyot, leurs enfants, pour 140 livres de bons tournois menus, de 40 sous de tournois, monnaie de Champagne, de rente qu'ils avaient sur le four de Trampot (*Tremont*) et de 10 mines de blé paré sur les arages du dit lieu. La duchesse se recommande et recommande son fils Raoul aux prières des religieuses. 1329, vendredi après la St Remy au début d'octobre (6 octobre). Original parchemin. — Raoul, duc de Lorraine et marquis, donne aux clarisses de Neufchâteau en rente perpétuelle 2 muës de sel sur sa saline de Rosières, au terme de la St Remy, ou 8 jours après à condition qu'els les partageront avec les Cordeliers de Neufchâteau "pour ce qu'elle ne purent tenir nu les rentes ne avoir propre". Mandement aux maîtres de la dite saline présents et futurs de délivrer ce sel. 1338, "lundi après la feiste Saint Remy chief moy d'octobre" (5 octobre). Original perdu, copie parchemin, copie papier. — Vidimus donné les gardes du sceau du tabellionage de Châtenois et Neufchâteau le 11 avril 1422<sup>3</sup>. — Raoul, duc de Lorraine, donne aux clarisses de Neufchâteau les tours situées derrière leur maison et tout le terrain compris entre les murs de la ville et le Mouzon, sur la longueur de la clôture du couvent depuis la porte de la rue Verdunvire. 1341, 12 avril. Original parchemin, copie papier (18<sup>e</sup> s.). — Raoul, duc de Lorraine et marquis confirme les donations d'avril et septembre 1297, de janvier 1300 (nouv. st.) et du 26 août 1304 de ses prédécesseurs Ferri III, Marguerite sa femme, et Thiébaud II portant sur le moulin, foulon et battants de Rouceux, le traitement des grains des bourgeois de Neufchâteau par le meunier du dit moulin, le droit pour les voisins de venir y moudre, l'affouage et le maronage dans les bois ducaux de Neufays pour le chauffage et les réparations à faire aux bâtiments du couvent et au moulin, 1341. Original perdu, copie parchemin et copie papier (XVII<sup>e</sup> s.)<sup>4</sup>. — Ratification et amortissement par Raoul, duc de Lorraine, de la donation que fait Marguerite de Lorraine, comtesse de Chiny (*Chiney*) sa tante veuve de Guy de Flandre et de Louis, comte de Los et de Chiny, aux clarisses de 20 livres de petits tournois de rente sur les ventes faites à Mericourt "en hale et fuers hale", le duc se réservant le cas échéant d'assigner la dite donation sur un autre gage, 1341, 2 septembre. Original parchemin, copie donnée par Humbert Sarray, prêtre de Neufchâteau le 10 mars 1342 (n.s.) ; copie papier, 2 pièces parchemin, 1 pièce papier. — Donation par Charles II, duc de Lorraine, à la chapelle N.D. des Anges et à la maladririe de Rainval, en augmentation des biens concédés antérieurement, des "courvées, valeu, bois, centrées prenant depuis la ditte chappelle, titant et aboutissant sur la Vaulx et comble de Mont". Les possesseurs successifs de la dite chapelle en auront en toute propriété sans être tenus de les fermer par des murailles comme il avait été prescrit par le duc Raoul lors de la concession de cette chapelle, (1393), 27 octobre<sup>5</sup>. 1 copie parchemin, 1 copie papier. — Charles II, duc de Lorraine, donne aux clarisses la moitié de 3 jours de vigne sis au ban de Neufchâteau, lieu dit "En Bartelaincoste", chargés de 5 sous de forts et de 5 sous de toulois de rente envers le dit couvent, provenant des biens confisqués de Jehan Fourot, l'un des meneurs de la jacquerie naguère fomentée contre le duc, et qui était redevable aux clarisses de 30 francs tant pour les arrérages dudit cens, et de celui qu'il doit sur son jardin sis "Darrriers Notre-Dame" que pour les 10 florins d'or dus aux clarisses sur la jurée de la ville et que le dit Fourot a refusé de leur payer pendant 1 année où il fut maire de Neufchâteau, 1412 (v.s.), 16 janvier. Original parchemin. — Mandement d'Isabel, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar et de Lorraine, marquise et lieutenant général de Monseigneur en ses pays de deçà les monts, aux habitants de Rouceux (Receu), qui empêchaient depuis 2 ou 3 ans les religieuses et leur meunier du "Neufmoulin de Rouceux de prendre terre et mottes aux

<sup>1</sup> Un autre vidimus (1422) de cette confirmation se trouve dans la liasse XLI H 53.

<sup>2</sup> Une confirmation d'échange, faite par Ferri IV duc de Lorraine du 16 juillet 1312, concernant Circourt-sur-Mouzon, Brechaincourt, Velar et Rebeuville se trouve en original dans la liasse XLI H 38.

<sup>3</sup> Autre copie du XVII<sup>e</sup> siècle dans la liasse XLI H 10.

<sup>4</sup> Autre copie du XVII<sup>e</sup> siècle dans la liasse XLI H 10.

<sup>5</sup> La charte est datée de 1333 ; sans doute lecture erronée du copiste pour mil trois cent *nonante* trois

environs du moulin pour les écluses et les battants, comme le droit leur en appartient par le privilège de Marguerite, épouse de Ferri III, duc de Lorraine, de septembre 1297, de cesser d'y faire obstacle, 1441, 13 octobre, Neufchâteau. Original parchemin, copie papier (1664). — René II, duc de Lorraine, met Jehan le Noble, son cordonnier et valet de chambre, et Yolote, sa femme, en possession de la seigneurie et maladrerie de Rainval, qui avait été autrefois donnée par le duc Jean, son oncle, à Gillette Dupont, demeurant en Anjou, jadis Lavandière du duc et dont celle-ci s'était démise en faveur de Jehan de Crepy, dit Le Picart, demeurant à Angers, jadis tailleur du même feu duc, disant "veille seigneurie et maladrerie luy estre de petite valleur allocation des grandes charges et fraiz qu'il fault soustenir à l'entretenement des (malades) a la retencion et édifices du dit lieu et a poursuyvre les rentes et retenues" Jehan de Crepy à son tour s'étant dessaisi de la seigneurie entre les mains de Jehan le Noble, le duc René II ratifie ces échanges et donne pouvoir à celui-ci de rechercher et d'exiger de tous les redevables de la seigneurie les cens et revenus avec leurs arriérages, à Neufchâteau ou ailleurs, de faire réédifier les bâtiments et de jouer en tout de la seigneurie, à charge de faire célébrer le service divin à la maladrerie et de gouverner les malades. Sceau du duc René disparu 1478, 17 avril, Nancy<sup>1</sup>. Original parchemin. — Donation par le duc Antoine aux religieuses, qui en jouiront après le décès d'Ydotte, veuve de Jehan le Noble, et femme de Gérard, le teinturier, de la seigneurie et maladrerie de Rainval avec tous les biens qui en dépendent, à charge de loger et nourrir les malades, de faire célébrer la messe dans l'église de Rainval, d'entretenir et réparer les bâtiments et cultiver les terres. 1512, 7 février<sup>2</sup>. 1 copie papier. — Le duc Antoine approuve la donation faite par Idette, veuve de Jean le Noble et femme de Gérard de Thuillières, aux clarisses, de la maladrerie et de la chapelle de Rainval, et exempte les religieuses de toute subvention. 1512 (v.s.), 10 février. 1 copie parchemin, 1 copie papier. — Le duc Antoine, sur la requête présentée par les religieuses vu le peu de revenu de la seigneurie de Rainval et leur vœu de clôture, annule comme insuffisant l'acte du 20 février, comme il le précise et complète, donnant "la seigneurie de Rainval près les cinq ponts du Neufchastel, avec toutes ses appartenances de chapelle, de maisons, granges, terres, vignes, preys, rentes et tous droits, meme de pasture, vaine pasture, usuaires de ville et autres commodités" et déchargeant "la dite seigneurie de la charge de loger et entretenir les bons malades... de la qualité et du nom de la maladrerie" et autorisant les religieuses à se servir de la maison de Rainval pour loger des religieuses, et y nourrir leurs gnes ou leur bétail. 1512, 30 novembre. 1 copie parchemin, 1 copie papier<sup>3</sup>. — Agrément donné par le duc Antoine à la donation faite aux religieuses par Ydette, veuve de Jehan le Noble, à présent femme de Gérard, de Thuillières, teinturier en soie, de la seigneurie de Rainval et de la Chapelle Notre-Dame des Anges, à charge d'entretenir les terres, la chapelle et les dépendances et d'y célébrer 2 messes par semaine comme d'ancienneté pour l'âme du duc et de ses prédécesseurs. 1512, (v. s.) 20 février. Sceau du duc Antoine, débris, 1 copie parchemin. — Lettre patentes d'Henri II, duc de Lorraine, confirmant les donations faits aux Clarisses par les ducs, notamment celle de la seigneurie de Rainval par le duc Antoine, le droit de vain pâturage des bestiaux appartenant aux fermiers de l'abbaye sur le ban de Noncourt, les habitants du dit lieu s'y opposant à tort, et les 2 muids de sel sur les salines de Rosières. 1614, 17 avril, Nancy. Copie parchemin (fragments de sceau), 2 copies papier (1671 et 1673). — Ratification par le duc Henri II d'un jugement rendu le 27 mai par Jean Breton, prieur de St Jacques au Mont, entre René Merlin, prieur de Harréville, chapelain de la chapelle St Léger les Neufchâteau, et les religieuses, au sujet de la dîme prétendue par le dit prieur sur une terre achetée par le couvent au ban du dit St Léger ; mandement du duc enjoignant à ses officiers d'assurer l'exécution de ce jugement et de garantir de tout trouble l'exemption des religieuses de payer la dîme<sup>4</sup> 1620, 21 juillet, Nancy. 1 pièce parchemin. — Arrêt du conseil d'Etat de Lorraine exemptant le fermier de la cense de Rainval du paiement de la subvention. 1731, 19 mars. 1 pièce parchemin. — Arrêt du Conseil d'Etat de Lorraine qui déclare le ban de Rainval distinct et séparé

<sup>1</sup> Publié dans *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, t. 3, 1873, p. 210-212.

<sup>2</sup> Publié dans *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, t. 3, 1873, p. 212-216.

<sup>3</sup> Un mandement du duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, du 12 juin 1527 concernant le petit moulin de Rouceux, dit "le moulinet", est joint un acte de 1313, dans la liasse XLI H 82. D'autre part un décret du duc Charles III de 1603, relatif à l'exemption du logement des gens de guerre se trouve au bas d'une requête des religieuses dans la liasse XLI H 10.

<sup>4</sup> Voir liasse XLI H 3, inventaire p. note. . Un décret de Charles IV duc de Lorraine renouvelant les privilèges du monastère, le 2 février 1652 se trouve dans la liasse des ordonnances du duc Leopold du 29 avril 1700 et du 21 février 1717. Une ordonnance de Leopold concernant Rainval, du 26 novembre 1701, se trouve dans la liasse XLI H 79. Une autre ordonnance du même duc, du 30 octobre 1711 relative au bois à prendre par le monastère dans les forêts de la gruerie de Neufchâteau; se trouve dans la liasse XLI H 92.

de celui de Noncourt et ordonne l'exécution de celui de 1731. 1736, 4 janvier. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Lettres patentes du roi Stanislas "pour la prise de possession actuelle du duché de Lorraine". 1737, 18 janvier, Mendon. Copie (1760) papier<sup>2</sup>.

1282-1737

**XLI H 7**

(Liasse). — 1 pièce papier.

**Acte de Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg.**

Mandement de Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg, comte de Boulay, au gruyer la gruerie de Châtenois et Neufchâteau, de marquer et délivrer chaque année aux clarisses de Neufchâteau un arpent de bois sur les coupes et ventes ordinaires pour servir de dot à Claude Bouant native de Neufchâteau, sans fortune et désirant se faire clarisse à Neufchâteau. 1626, 23 janvier, Nancy. Original papier (signature autographe du prince)<sup>3</sup>.

1627

**XLI H 8**

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 1 sceau.

**Biens de fondation : actes de Marguerite, duchesse de Lorraine.**

Acquêt par Marguerite, duchesse de Lorraine, pour 8 livres de bons toulois neufs, de la partie appartenant à Asceline, fille de feu Chagrin et veuve de Mi1on Le Mercier, dans la maison de la rue Verdenvire sise près de la maison des héritiers de Warenoit Le Mouyer, l'autre partie de la dite maison ayant appartenu à Grenoit Herbeloit. Acte passé sous le sceau de Colin, fils de feu Thouvenin de la Fauche, maire de Neufchâteau. 1296, juin. Original parchemin. — Acquêt, sous le sceau d'Abardin, maire de Neufchâteau, par Marguerite, duchesse de Lorraine, pour 40 livres touloires, des biens acquis rue Flamoise (Flamaison), à Neufchâteau, par feu Thierry Grenon, de Vicherey, sur Poiresson dit Gourdoit. 1296, octobre. Original parchemin. — Acquêt, sous le sceau de Colin dit de la Fauche, maire de Neufchâteau, par Marguerite, duchesse de Lorraine, sur Aubretin Gransliez, Orri, son frère, Gremin dit Li Vaulz, Aubriot Li Vacheite et Simonin dit Coullon, bourgeois, pour 50 livres de tournois numis de "trois livres de meix et lou treffons de une autre eire", à Neufchâteau, rue Verdenvire, derrière les hôtels des susnommés avec obligations de payer le cens que ces héritages doivent aux confrères de St Jean. 1297, décembre. Original parchemin. — Acquêt, sous le sceau de Colin dit de la Fauche, maire de Neufchâteau, par Marguerite, duchesse de Lorraine, pour 20 livres de petits tournois, de 4 fauchées et demie de pré sises aux prés de Frébécourt (Frabencourt) appartenant à Roubert dit Marchandie, à Heluys, sa femme, à Gérard et à Ydette, sa femme héritiers de feu Hanri Hutabullon et à Grougneis, veuve du dit Hanri, les 4 fauchées sont formées de 3 pièces situées l'une près du pré de la "Maison Dieu", une autre près du pré des confrères de l'hôpital du St Esprit, et la troisième "surs li awe" entre le pré des dames de l'Étanche et celui des héritiers de Hue de la Fauche. 1298, juillet. Original parchemin. — Pierre, sire de Bourlémont (*Boullainmont*) et de Jehanne, sa femme, donnent à Marguerite, duchesse de Lorraine, en gage des 100 soudées de terre promises par lui aux clarisses toutes ses bêtes ; chevaux, poulains, bœufs, vaches, veaux, brebis et porcs. 1298, le jour de la chaire Saint Pierre (1<sup>er</sup> août) Original parchemin. — Acquêt, sous le sceau de Symon "diz Trueve deniers", maire de Neufchâteau, par Marguerite, duchesse de Lorraine, sur Mathieu Li Gresse et Pasquoite, sa femme, bourgeois de Neufchâteau, pour 27 livres de bons toulois neufs, des immeubles sis rue Verdenvire à savoir "la cheminee darriers jusques au murs de la ville, la place, Pou puix davant la ditte cheminee jusques a la Wyllote du clostre par divers les hoir Grantpei". 1298 v. s., mars. Original parchemin, 1 sceau. — Acquêt par Marguerite, duchesse de Lorraine, pour 46 livres tournois, de tous les biens et droits seigneuriaux appartenant à Ysabel, fille de feu Robert Tripoiel, de Neufchâteau, demeurant à Chaumont, veuf en premières noces d'Isabel de la Porte, Barville, Horciville et Dommartin près de Neufchâteau. 1300 (v.s.), janvier. Original parchemin.

<sup>1</sup> Des lettres d'amortissement du duc François III pour les gagnages de Rainville du 28 juin, se trouvent dans la liasse XLI H 11.

<sup>2</sup> Des lettres d'amortissement du roi Stanislas, du 9 octobre 1758 pour les acquêts d'immeubles faits à Rouceux et Neufchâteau et pour la gagnage de Sommecourt sont conservés dans la liasse XLI H 11.

<sup>3</sup> Le 23 août 1627, les religieuses cédèrent à Louis de Lorraine prince de Phalsbourg, Lixheim, St Avold etc. le moulin de Rouceux. Cf. Liasse XLI H 82.

— Acquêt par Marguerite, duchesse de Lorraine, sur Ysabellet, fille de feu Laubelet de la Marche, pour 16 livres de forte, de tout le droit et l'action que celle-ci avait en 30 "emines" de blé de rente dans les dîmes de Grand (*Grans*) et de Liffol (*Liffon*), lui venant de Melins, sa mère. Mise en gage de tous ses biens sous la juridiction de l'évêque de Liège et du comte de Bar. (Acte passé sous les sceaux de Jacques de Bourmont, "chevalier, leu tenans monseignor de Liège en 12 terre de Bassigny", et de Jehan Lorgeret, prévôt de Lamarche) 1305, juin. Original parchemin (Plus de sceaux). — Acquêt par Marguerite veuve de Ferri III, duc de Lorraine, sur Henrion dit Escchelle, fils de feu Willaume Bouquedent bourgeois de Neufchâteau, pour 40 livres de tournois petits, du quart des rentes de Doyenvaulx (Doainval), qui se partagent entre le dit Henrion, Simonin de Marchenville, Arnoul Quocquant et les hoirs de Gérard Chetel (le dit Henrion réservant 12 deniers à payer chaque année au prieure de Notre-Dame de Neufchâteau pour l'âme de sa mère), de la moitié d'une autre partie des dites rentes et d'une portion dans les bois de Doyenaux. 1308, 26 juin. Original parchemin et vidimus de 1448 (v.s.) sur parchemin<sup>1</sup>. (cotées T et X).

1296-1308

#### XLI H 9

(Liasse). — 3 pièces papier.

##### **Dons du duc de Bouillon au couvent.**

Lettres de sœur Dupuy, abbesse, remerciant le duc de ses libéralités.

1726-1727

#### XLI H 10

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 44 pièces papier.

##### **Privilèges du couvent<sup>2</sup>**

**Passage des denrées de France en Lorraine.** — Autorisation de Charles VI, roi de France, pour les possessions des clarisses dans le royaume et le franc passage des denrées en provenant de Lorraine en France. 1393, 29 août, Paris. Copie papier (1676)<sup>3</sup>. — Lettres patentes d'Henri III roi de France portant confirmation des privilèges accordés aux Cordeliers et aux clarisses par son frère Charles IX, et mandement ses officiers, baillis et sénéchaux de les exempter de tous peages et subsides, de veiller à ce qu'ils ne soient ni injuriés, ni chansonnés, (1575, 8 mai). — Lettres patentes semblables d'Henri IV de novembre 1597, de Louis XIII de novembre 1610, de Louis XIV de décembre 1643<sup>4</sup>. Copies sur un cahier papier de 15 feuillets (1648). — Autorisation donnée aux clarisses de Neufchâteau par Jacques Depleurre, conseiller du roi, lieutenant général de l'imposition foraine et domaine forain en la province de Champagne, de "faire conduire...en leurs greniers au dit Neufchastel toutes les graines qu'elles ont de leurs revenus...tant aux villages de *Gran, Trampout, Freville Mont, Frébécourt, Taillancourt*" sans payer aucune taxe, et ce pendant 3 années 1579, 27 septembre, Neufchâteau. Original papier. — Renouvellement de la même autorisation. 1581, 28 février, Joinville. Original papier. — Autorisation par le même aux voituriers de l'abbaye, sur la requête de l'abbesse, de prendre à Saint Urbain, Mère et Joinville, 20 muids de vin et de les transporter en franchise au couvent, charge de faire le transport avec le certificat de déchargement au couvent signé par l'abbesse. 1583, 27 novembre, Troyes. Original papier et copie papier. — Laissez-passer délivré par le receveur général des traites domaniales de Champagne, pour les 200 bichets de grains que le couvent des clarisses tire de la prévôté de Grand. 1581, 28 février, Joinville. Original papier, 1 copie papier. — Sentence du prévôt et garde de la ville et prévôté de Chaumont, commissaire pour ça conservation des traites et sorties des vins hors du royaume, sur le passage en franchise de France en Lorraine d'un muid de vin destiné aux clarisses, suivant le privilège à elles accordé par Louis XIII en 1643 ; Hiorosme Mousie dit de Londres, marchand Grand voiturier du dit muid de vin est mis hors de cause, Pierre Miquelin adjudicataire des 60 et 100 sols pour muid de

<sup>1</sup> Le vidimus date par erreur cet acte de 1318.

<sup>2</sup> Cette liasse est constituée de la majeure partie des anciennes liasses cotées O, ZZ et de certaines pièces de celles cotées P et DD.

<sup>3</sup> Cf. XLI H 5.

<sup>4</sup> Dans la liasse XLI H 5 se trouvent des copies des lettres de Henri III et de Louis XIV.

vin, débouté des fins de sa demande : les voituriers qui conduiront du vin pour les religieuses ou autres personnes privilégiées devront en faire la déclaration au bureau, y prendre acquis caution et rapporter le certificat que le vin a été déchargé au couvent. 1659, 19 juillet. 1 pièce parchemin. — Confirmation des privilèges du monastère par Louis XIV, 1687, mai, Versailles (copie XVII<sup>e</sup> s. et arrêt du parlement de Metz ordonnant l'enregistrement de cette confirmation 1687, 18 décembre. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

**Droits de four à Neufchâteau, de moulin à Rouceux, et de bois à Neufays.** — Donations des ducs de Lorraine Ferri III (1299) (v. s) et Raoul (1341)<sup>1</sup>, et Thiébaud II (1304)<sup>2</sup>. 2 pièces papier. — Exemption du droit de mouture sur requête du monastère par Charles IV duc de Lorraine 1667, 2 août, Nancy signé Charles. 1 pièce papier. — Requêtes des religieuses au sujet des bois d'affouage et de maronage. 1685. 1 pièce papier. — Requêtes des religieuses au sujet de leur droit d'affouage. 1700. 2 pièces papier.

**Droit de deux muids de sel à Rosières-aux-Salines.** — Donation de Raoul duc de Lorraine, 1338, 5 octobre (copie du XVII<sup>e</sup> s. d'un vidimus du 11 avril 1422)<sup>3</sup>. 1 pièce papier. — Confirmation par Henri II duc de Lorraine 1614, 17 avril, Nancy (copie de 1671). 1 pièce papier<sup>4</sup>. — Requête du monastère au sujet du sel (1632-1487). 2 pièce papier. — Certificat du commis aux Salines de Rosières relatif à la délivrance chaque année aux clarisses de Neufchâteau de deux muids de sel depuis le "premier octobre 1646 jusques au temps que Son Altesse de Lorraine s'est retiré de ses Estats", 1586, 24 mai. 1 pièce papier. — Ordonnance du duc Léopold au sujet de l'indemnité à payer au monastère en dédommagement de son droit de sel, 1700, 29 avril, Nancy (copie 1702) et régie de la somme par le monastère, 1703. 2 pièces papier. — Ordonnance sur requêtes, signées Léopold, du duc de Lorraine pour le dédommagement du couvent de son droit de sel et d'affouage, 1717 et 1720. 2 pièces papier. — Procès-verba<sup>1</sup> de visite des gardes de la gabelle 1731. 1 pièce papier. — Procuration à Joseph Edouard Regnauldin le jeune, avocat pour recevoir des receveurs généraux les sommes dues suivant les Etats de fondation du couvent 1738. 1 pièce papier.

**Rentes du couvent.** — Sentence d'excommunication par Renaud de Mauléon La Bastie prieur commendataire du prieuré de Châtenois, vicaire général de l'évêché de Toul contre ceux qui retiennent les rentes et revenus du couvent, 1622, 22 août. 1 pièce papier. — Ordonnances sur requêtes, permettant au monastère de se faire payer les arrages des rentes dues à leur maison les arrages des dots, sans diminution ni réduction, 1662. 2 pièces papier. — Attestation du bailliage de Neufchâteau au sujet de la diminution des rentes du monastère, 1698. 1 pièce papier. — Requête du monastère pour le recouvrement des rentes dues depuis vingt neuf ans, 1706. 1 pièce papier.

**Exemption des tailles, impôts, logement des gens de guerre pour le personnel et les domestiques du monastère.** — Ordonnance sur requête de Charles III, duc de Lorraine, signée Charles, 1603, 10 avril, Nancy. 1 original papier, 1 copie papier. (1780). — Ordonnance sur requête du duc Charles IV, 1652, 2 février, Bruxelles signée Lorraine ; signet aux armes de Lorraine 1 original papier, 1 copie papier (1662). — Décret de la Cour souveraine de Lorraine 1652, 29 février. Luxembourg, 1 pièce papier, 2 copie papier de 1667 et 1681. — Arrêt du Conseil d'Etat portant exemption de taille et d'impôts les curés et les fermiers ecclésiastiques, 1670, Paris, 1 pièce papier (copie 1672). — Ordonnance sur requête, de la Chambre comptes de Lorraine confirmant cette exemption 1760, 2 février, copie papier 1760.

1300-1760

---

<sup>1</sup> Copie de 1682, cf. liasse XLI H 6.

<sup>2</sup> Copie du XVII<sup>e</sup> siècle, cf. XLI H 6.

<sup>3</sup> Deux autres copies dont une sur parchemin et l'original du vidimus, sur parchemin sont conservées dans la liasse XLI H 6.

<sup>4</sup> Cette confirmation existe en une copie sur parchemin et en deux copies sur papier dans XLI H 6.

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 7 pièces papier.

**Religieuses : professions et pensions<sup>1</sup>.**

Donation pour Thiébault de Chatel (*Chastel*), écuyer, file de feu Didier, à Marguerite de Chatel, sa sœur, religieuse au couvent des cordelières de Neufchâteau, de 3 résaux de froment de rente lui appartenant sur plusieurs jours de terre arable et de prés sis aux finages de Bourlémont (*Boullemont*) et de Frébécourt, d'un bichet de chenevis de rente qui lui et du en la ville d'Aouze (*Anvouse*) "on vaul de Chartenoy pres de Vicherey". Si le donateur vient à avoir une fille et qu'elle soit religieuse au couvent des clarisses, la dite Marguerite s'engage à liguier la moitié de ces rentes et l'autre moitié à Alix de Jandelaincourt, leur nièce de présent religieuse clarisse fille de leur feu sœur Agnès de Chatel. Thiébault donne en outre à sa sœur sa vie durant, le revenu d'une maison sise à Neufchâteau, et rue Saint-Jean, entre "le chaulehé Mons leduc d'une part et la maison appartenant à Jacquin Colinot dict de Saint Romain d'autre part" ou 20 francs à pendre sur les premiers deniers provenant de cette maison en cas de vente de celle-ci. Jaquet Grosjean, de Neufchâteau, prêtre, notaire de la cour de Toul. 1460, 1<sup>er</sup> mai. 1 copie papier (1579). — Pension viagère de 20 francs lorrains payables au terme de Pâques, constituée par Tiercelin de Domremy, demeurant à Rouceux Ysabel, sa femme, à leur fille Françoise, entrée chez les clarisses et fondation d'une rente pour la célébration d'un obit à l'intention des fondateur et de la dite Françoise dans l'église du couvent au jour anniversaire du décès de la dite Françoise. Présents : Claude de Bethoncourt, religieux du Saint Esprit, gouverneur de l'hôpital de Neufchâteau, Jehan Errard prêtre Neufchâteau. 1494, 31 mars. 1 pièce parchemin. — Constitution d'une rente de 18 francs barrois, rachetable, faite aux religieuse pyennant 300 francs par Jacqueline de Genicourt, veuve de George de Certain, écuyer, seigneur du Banchet, demeurant à Bar ; assignée sur un gagnage appelé "Le gagnaige Le Viel Noel Marjolet", à Revigny, bailliage de Bar ; la fille de la constituante et de son premier mari feu George Errard licencié en bois, lieutenant général du bailli de Bar, Catherine Errard, entrant en religion chez les clarisses, (de Relanges, tabellion)<sup>2</sup> 1556, 22 avril. 1 pièce parchemin. — Constitution d'une rente de 10 francs 6 gros pour aider à la pension annuelle de sœur Françoise Dianne, nouvellement entrée au monastère ; par acquêt fait à Pierre Marrelier, tanneur à Neufchâteau, et Claudon, sa femme, par Nicolas Lallemand, maire, fondé des clarisses, à la diligence d'Antoine Léger, jadis de l'ordre de St François de la province de la France, du couvent de Beauvais, jadis commissaire des généraux de l'ordre. Cette rente, d'un capital de 150 francs est assignée sur la maison du dit Pierre Marrelier, rue Goilley (Jehan Olivier tabellion)<sup>2</sup>, 1596, 10 juin. 1 pièce parchemin. — Difficultés relatives à la pension de sœur Anne Rouyer fille de feu Nicolas Rouyer, conseiller d'Etat de S.A, et de feu Suzanne Gillot. (La dite pension, réduite à 70 francs est prise en charge par Claude Gourdot procureur fiscal de la terre de Gondrecourt époux de Suzanne Rouyer et par Pierre Curel sieur de Tourailles, époux de Catherine Rouyer, gendres dudit Nicolas 1657-1663. 2 pièces papier. — Contrat de pension de Claire Patenat, fille de feu Nicolas, orfèvre, ancien maire de Neufchâteau, et de Françoise Maubrun. 1658, 24 avril. 1 pièce papier. — Vœux de stabilité de Jeanne Legros, 1684. Actes d'affiliation de Jaquette Busselet ci-devant servant au couvent, 1687. — Règlement de la dot de Louise Bondouere promise à son entrée au couvent le 27 avril 1767, par Marguerite Charlotte de Bondouere fille de Prudente Rossignol, 1693. 3 pièces papier.

1460-1693

(Liasse). — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier, 3 imprimés.

**Mainmorte, droits d'amortissement et nouveaux acquêts<sup>3</sup>.**

Arrêt des commissaires du trésor déchargeant les religieuses des droits de franc-fief 1579, 23 juin. 1 pièce parchemin, 1 copie de 1675 papier. — Requête des religieuses au trésorier général de

<sup>1</sup> Voir dans XLI H 62 la dot de Béatrix de la Tour (1376) 21 juin, et celle d'Anne d'Ailly (1449) 11 juin dans XLI H 20.

<sup>2</sup> Voir la donation de Louis de Lorraine prince de Phalsbourg, pour la dot de Claude Bouant en 1627, XLI H 7.

<sup>3</sup> Cette liasse est constituée des anciennes liasses cotées AA, AB, d'une pièce de la liasse cotée N, et d'une pièce de la liasse DD et d'autres pièces non cotées.

France en Champagne au sujet des droits de franc-fief et de nouveaux acquêts 1614. 1 pièce papier. — Patentes du duc François III de Lorraine amortissant les nouveaux acquêts du monastère. 1736, 28 juin Lunéville<sup>1</sup>. 1 pièce parchemin. — Patentes du roi Stanislas duc de Lorraine au même sujet. 1758, 9 octobre, Lunéville<sup>2</sup>. 1 pièce parchemin. — Déclaration du roi Stanislas au sujet des droits d'amortissement, 1759, Nancy. 1 cahier papier imprimé 12 p. — Edit du roi Stanislas concernant les établissements et acquisitions des gens de main-morte, Nancy 1759. 1 cahier papier imprimé 16 pages. — Déclaration du roi Louis XV concernant les acquisitions des gens de main-morte, 1774, Paris. 1 cahier papier imprimé 8 p.

#### Rôles et quittances des droits d'amortissement. Principaux acquêts amortis.

Gagnage de Rouceux, acquis le 27 août 1676 ; celui de Rouvres-1a-Chétive acquis le 4 mars 1683 ; celui de Houécourt, acquis le 8 mars 1689 ; celui de Noncourt, celui de Coussey, acquis en 1682 ; 7 francs de rente à Coussey ; 5 livres 12 s. de rente sur le Val de Circourt ; 6 livres 8 s. 6 d. tournois de rente sur des prés ; 3 livres de rente à Olaincourt et Courcelles ; 6 fauchées de pré à Rouceux ; 20 francs de cens sur des maisons à Neufchâteau ; 1 bichet de blé, 1 livre de cire et 1 franc, le tout de rente. 5 pièces parchemin, 18 pièces papier. — Immeubles à Rouceux acquis de Henry Pottier le 8 novembre 1720 ; maison à Neufchâteau, acquise de Sébastien Gardeux, laboureur, et de Nicole Guizard, sa femme le 18 juillet 1721 ; autre maison à Neufchâteau, acquise de François Batoffe, cordonnier, et de Catherine Chapulot, sa femme le même jour ; terrain à Neufchâteau acquis par échange de Nicolas Sauville, le 21 mars 1722 ; gagnage de Rainville indivis avec François Labbé, baron de Beaufremont, et Charlotte de Lavaux, son épouse, donné par Antoine, baron de Lavaux, pour la dote de Charlotte Antoinette de Lavaux, sa fille, religieuse au couvent, le 18 juin 1727 ; gagnage de Rainville donné par Antoine baron de Lavaux, le 28 juin 1727, la dote pour sa fille Béatrix, novice ; gagnage de Dommartin sur Vrayne, acquis de Jacques Pillard, de Pont à Mousson, et de sa femme, le 2 janvier 1733 ; l'autre moitié du gagnage de Rainville acquise de François Labbé et de Charlotte de Lavaux, sa femme, le 2 janvier, 1733 ; 4 fauchées de pré à Rouceux, acquises d'Alexandre Viart, gentilhomme ordinaire de S. A., et de Catherine Dardeville, le 3 juillet 1734 ; 2 gagnages sur les bans de Villars et Circourt, acquis de Jean Charles Labbé du Rouvroy, conseiller d'Etat du duc de Lorraine, le 10 février 1735 ; gagnage de Sommerecourt cédé par Hyacinthe Beurlot et Nicolas Renaud, tuteur et curateur de Barbe Beurlot, novice chez les clarisses, le 27 octobre 1736 ; immeubles à Neufchâteau acquis de François Archinsbauld, chanoine régulier du St Esprit commandeur de l'Hop. du St Esprit, le 17 novembre 1736 ; donation testamentaire de 400 livres pour fondation de messes par Jacques Quenvel, chapelain à Neufchâteau le 21 Juin 1753.

1579-1774

#### XLI H 13

(Registre). — Registre 145 pages.

**"Livre des petites rentes"**. Commencé en 1746, remis en règle en 1753 par Sœur Xavier Petitregnauld, procureuse, ce registre contient les rentes en argent dues aux religieuses, dans l'ordre des débiteurs ; mentions des débiteurs successifs des quittances, de 1753 à 1790. En tête, table de ceux qui doivent des rentes en argent. 1 registre, 145 pages.

1746-1790

#### XLI H 14

(Liasse). — 25 pièces parchemin, 33 pièces papier.

#### Constitutions de rente, obligations.

Sentence de Jehan Garin, maire de Neufchâteau, dans un procès entre Guillaume de Werbeville, héritier de feu Roubert Thierson, chatelain du Châtenois, demandeur, contre Demengeot La Corne, de Brancourt, défendeur. Le défendeur ayant vendu une maison chargée d'une rente due au demandeur, celui-ci réclamait suivant l'usage de Neufchâteau un droit d'issue

---

<sup>1</sup> Signature d'Elizabeth Charlotte,

<sup>2</sup> Signature de Stanislas Roy.

sur la vente au taux d'un franc pour vingt francs. Sceau de Jean Garin, maire de Neufchâteau, disparu (Jehan Conart, vigneron, juré). 14<sup>77</sup>, 1<sup>er</sup> septembre<sup>1</sup>. Original parchemin<sup>2</sup>. — Constitution de 3 francs et demi de rente pour 70 francs lorrains, faite par Jaspar Perrin, boucher à Neufchâteau, et Mougeotte, sa femme, à sœurs Melline Briel et Françoise Geoffroy, religieuses au couvent, assignée sur deux fauchées de pré à Neufchâteau "on clos cocquant" sur deux jours de terre "dessus la Maison-Dieu" (T.Th. de Tranconville, tabellion) 1540 (v. s.) 5 février. 1 pièce parchemin. — La rente de 3 francs et demi constituée le 5 février 1541 (n. s.) par Jaspard Perrin, boucher de Neufchâteau, en faveur des sœurs Melline Bryer et Françoise Geoffroy sur 2 fauchées de pré au lieu dit "en clocoguant" et une pièce de terre de 2 jours au lieu dit "dessus la maison Dieu", est remplacée, à la prière de Jehan de Bourgongne, tanneur à Neufchâteau, père et tuteur de Nicolas de Bourgongne, et de Claude Arnoulf, armurier, cotuteur, par une rente égale sur une maison sise rue Goilley, jusqu'à rachat de la dite rente par le dit pupille moyennant 70 francs. (Jacquemin Henri, tabellion à Neufchâteau) 1572, 10 octobre. 1 pièce parchemin. — Constitution de rente de 14 francs faite aux religieuses, pour un capital de 200 francs, par Claude Laurent, recouvreur à Neufchâteau, et sur une maison sise rue de Molosne. Caution est donnée par Estienne Herbel, contrôleur en la recette de Neufchâteau (Jacques Clause, tabellion à Neufchâteau). 1615, 5 décembre. 1 pièce parchemin. — Constitution de 28 francs de rente faite à Suzanne de Richecourt, abbesse, pour 400 franc de capital prêtés, par elle, par Claude Poiresson, marchand à Neufchâteau, et Clairon Gave, sa femme; assignée sur un gagnage à Bazoilles appartenant au dit Poiresson et à sa femme. Caution de Mengin Poiresson, père de Claude (Jehan Olivier, tabellion). 1617, 27 mai. 1 pièce parchemin. — Constitution de 20 francs de rente aux religieuses, Suzanne de Réchicourt étant abbesse, pour 300 francs de capital provenant de la pension de sœur Laurence du Bourg, religieuse, par Thomas Henry, blanchisseur de linges, et Laurence, sa femme, assignée sur la maison où ceux-ci résident, sise rue Verdunrre, près de la porte de cette rue (Joseph Olivier, tabellion) 1617, 5 juillet, 1 pièce parchemin. — Quittance donnée par Claude et Gérard Milot, bourgeois de Neufchâteau, des 52 francs prêtés environ 28 ans auparavant à la défunte abbesse Anne de Maizières par feu Gérard Milot, leur père; les dits Milot restituent un gobelet d'argent qui avait été remis en gage à celui-ci. 1617, 11 juillet. 1 pièce papier. — Constitution aux religieuses d'une rente de 7 francs pour un capital de 100 francs, par Claude Laurent et Jean Laurent, recouvreurs à Neufchâteau; assignée sur un tiers de maison sise "en moulosne" appartenant au dit Jean Laurent. (Jacques Clause, tabellion) 1617, 18 octobre. 1 pièce parchemin. — Constitution de rente de 8 francs 4 gros 12 deniers, pour 120 francs de capital par Claudot Eulry vigneron à Neufchâteau et Libaire Oudin sa femme à Suzanne de Siccon, abbesse du couvent, assignée sur un demi jour de vigne sis à Rebeville au lieu dit "au carobbe" et sur un autre demi jour au lieu dit "en desertz" (Jacques Clause tabellion à Neufchâteau) 1618, 3 février. 1 pièce parchemin. — Constitution de 14 francs de rente pour 200 francs de capital faite aux religieuses par Jacques Clause, tabellion Neufchâteau et Françoise Richoux, sa femme, cette rente est garantie par un gagnage sis à Dompremy (Pierre Thomas, tabellion) 1618, 26 mars. 1 pièce parchemin. — Constitution de 7 francs de rente faite par Florentin Tuus, laboureur à Rouceux, et Marie, sa femme, à Claire François, religieuse pour un capital de 100 francs; assignée sur 2 vignes à Coussey, lieux dits "en la Longe roye" et "de La Lenne" (Jehan Olivier, tabellion) 1619, 13 décembre. 1 pièce parchemin. — Constitution de rente de 14 francs par Claude Laurent recouvreur à Neufchâteau et Louise sa femme, à Suzanne, de Rechecourt abbesse, Catherine de Viduange, trésorière et aux autres religieuses, assignée sur une vigne sise à Rebeville; lieudit "en Donainvaux" (Pierre Thomas tabellion à Neufchâteau) 1622, 11 juin. 1 pièce parchemin. — Constitution de rente de 14 francs pour 200 francs de capital faite par Mougin Noël et Demenge Thomas, laboureurs à Rebeville, Claudon et Marie, leurs femmes, à Suzanne de Réchecourt, abbesse et au couvent, assignée sur

<sup>1</sup> La date est en partie effacée. Peut-être faut-il lire 1467. Nous savons que Jean Garin était maire de Neufchâteau en 1468-1469, cf. P. Marot, *op. cit.* p. 340 mais d'après la liste des maires, il semble que ceux-ci ne l'aient jamais été deux ans de suite. Dans ce cas il faudrait sans doute lire 1457. Jehan Conart était juré en 1460-1461 et en 1432-1433.

<sup>2</sup> Au dos : "lettre d'un jugement et condamnation faict à Neufchastel par lequel est dict que tous vendeurs et achepteurs d'heritage et de ... qui se vendent" ... doivent pour vingt francs un franc".



une pièce de vigne sise au lieu dit "au Pont de Rebeuville" (P. Thomas tabellion). 1623, 4 mars. 1 pièce parchemin. — Constitution de rente pour 10 ans pour un capital de 300 francs faite aux religieuses par Vincent maître recouvreur à Neufchâteau, et Françoise Michel, sa femme; assignée sur une maison sise rue de Moulorne et la moitié d'une autre maison en la même rue, entre le four banal et la maison de Jean Laurent (Charles Courtier, tabellion) 1623, 6 septembre. 1 pièce parchemin. — Ventes les 28 décembre 1628 et 15 mai 1629 par Louise Olry, veuve de Claude Laurent, recouvreur à Neufchâteau, et Claude Maistre, fille de la dite Louise, veuve de Jean Laurent, à Vincent Maistre leur fils et frère recouvreur à Neufchâteau et à Françoise Michel, sa femme pour 40 francs, d'une vigne sise à Neufchâteau, lieu dit "au Val Pied de bœuf, et de la partie qui n'appartient au dit Vincent dans la maison sise en la rue de Moulosne pour 220 francs et 4 francs au vin. 2 pièces papier. — Suite de cette affaire. 1647-1649. 1 pièce parchemin, 13 pièces papier. — Constitution de rente pour 100 francs de capital faite aux religieuses par Toussaint Bussenot, vigneron à Neufchâteau, et Anne, sa femme. 1634, 7 octobre. 1 pièce parchemin. — Constitution de 28 francs de rente pour 400 francs de capital, faite au couvent par les maires et habitants de la communauté de Darney-aux-Chênes (François Richoux, tabellion à Neufchâteau) 1637, 27 juin. Original parchemin, copie papier. — Requêtes des religieuses en 1700 et en 1724 à l'acquiescement de cette rente, ainsi qu'à celui des rentes constituées par les communautés de Rouceux, le 14 janvier 1631, de Jainvelotte le 25 août 1636, les religieuses ayant été subrogées aux droits de Jean Jullien, premier titulaire de cette dernière rente, de Pompierre le 13 février 1642, de Rollainville le 7 juillet 1642. 6 pièces papier. — Constitution de 17 francs 6 gros de rente faite aux religieuses pour 250 francs par Elophe Thierry, de Brancourt, demeurant à Neufchâteau, et Anne Pottier, sa femme, assignée sur leurs biens au ban de Brancourt, une fauchée de pré à Coussey, lieu dit "au Prey" une maison sise à Mirecourt faubourg de Poussay (*Pourras*) que le dit Thierry a hérité de feu Jean Bastien dit de Fourcelles (François Richoux, tabellion) 1640, 30 juin. 1 pièce parchemin. 1 sceau. — Obligation de 120 francs dus par Elophe Thierry et Anne sa femme, demeurant à Brancourt, à Louise Nicolas, servante des religieuses (Jheremye Jherosme, tabellion). 1 pièce parchemin. — Constitution de 21 francs de rente pour Jean Thomas, marchand à Neufchâteau, et Meline Rolin, sa femme, pour un capital de 300 francs qu'ils ont reçu des religieuses : assignée sur une maison sise "en la Neufve rue" à Neufchâteau (François Richoux, tabellion) 1642, 19 août. 1 pièce parchemin. — Constitution de 12 francs de rente par Claude Simon, sculpteur à Neufchâteau, et Barbe Gagnière, sa femme, pour un capital de 171 francs reçu des religieuses. Cette rente est assignée sur le tiers d'un gagnage sis à Rouceux (François Richoux tabellion) 1644, 7 juillet. 1 pièce parchemin. — Transport d'une somme de 4000 francs fait par Claude Cachet, écuyer, auditeur des Comptes de Lorraine, pour la liquidation de rentes, sur la ville de Nancy. 1657, 14 octobre. 1 pièce papier. — Obligation de 289 francs 9 gros 8 deniers dus aux religieuses par Jean Thomas, maire de Neufchâteau, et Meline Rolin, sa femme, pour argent prêté provenant de la dot d'une nouvelle religieuse. (Claude Marius, tabellion). 1657, 7 décembre. 1 pièce parchemin. — Accord entre les religieuses et George Chauffour, boucher à Neufchâteau, sur les arrérages de 2 obligations de 200 et 100 francs souscrites par feu François Chauffour, père du dit Georges, 1662-1664, 27 mars. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Obligation de 65 francs dus aux religieuses par Nicolas Florentin, vigneron à Rouceux, à l'acquit et décharge de Bastien Masson du dit lieu (Gerardin, tabellion) 1666, 15 février. 1 pièce parchemin. — Obligation de 3 pistoles d'or dues par Jacob Regnault, sculpteur à Ville-sur-Illon, à Anne de Fresne, religieuse. Ces 3 pistoles lui avaient été remises par le R.P. Collier, confesseur. 1669, 1<sup>er</sup> octobre. 1 pièce parchemin. — Constitution de rente par Clément Philippe, demeurant à Neufchâteau, aux religieuses, pour cession par celles-ci d'une place maïsière sise au faubourg des Rouyers de Neufchâteau, près le Puy devant St Pierre (Marius, tabellion) 1682, 15 Juin. 1 pièce parchemin. — Obligation de 900 livres tournois dues aux religieuses par Françoise de Chalon, épouse de Lionard de Longeville, écuyer, seigneur de Ville sur Arce. 1676, 16 juin. 1 copie papier. — Transport à Nicolas Guillemin, marchand tanneur à Neufchâteau, du capital 200 francs barrois et des arriérages d'une constitution faite au crédit des religieuses le 3 septembre 1668 par feu Elizabeth Leroy, veuve de Colin Collenot. 1699, 27 janvier. 1 pièce papier. — Constitution de rente (70 francs pour 1400 francs barrois de principal) faite par les religieuses à Catherine Corel, veuve de Nicolas Champagne, demeurant à Neufchâteau. 1702, 31 avril. 1 pièce parchemin. — Constitution de 60 francs de rente au capital de 1200 livres au crédit des religieuses

faite le 3 avril 1736 par François Mathis (750 l. ) et François Guilzot (450 l.), marchands à Roncourt; hypothèque prise sur les biens acquis par eux le même jour de Catherine Mathis, leur sœur et belle sœur qui fait profession ce même jour au monastère. En 1764, François Guilzot renouvelle la reconnaissance de sa propre part dans cette constitution, que les religieuses transportent en 1768, après le décès du dit François Guilzot le 13 décembre 1768, à Nicolas de la Mothe Tixier, et à Jacques Gloriot, manouvrier à Roncourt, pour la revendiquer sur la succession. 1736-1768. 4 pièces papier. — Reconnaissance de deux constitutions de rentes, l'une en 1724 au capital de 300 livres, l'autre en 1725 au capital de 200 livres, faites au crédit des clarisses par Claude André, menuisier à Neufchâteau, et Jeanne Diné, sa femme, les reconnaissants sont, en 1754, Barbe et Marie-Catherine André, leurs filles, majeures ; 1788, François Gauthier marchand, et la dite Barbe, sa femme. 1754-1788. 2 pièces papier.

XV<sup>e</sup> s.-1788

## XLI H 15

(Liasse). — 1 registre 59 feuillets papier, 2 pièces parchemin, 1 cahier papier, 46 pièces papier.

### Censiers et terriers.

**Censier général.** — Mémoire des biens et rentes de fondation, XIII<sup>e</sup> s. 1 pièce parchemin. — Censier terrier et rentier rédigé de 1622 à 1629 par Charles Courtier, tabellion juré es bailliages de Nancy, Vosges et comté de Vaudémont, assisté de F. Gilles Pinard, confesseur des clarisses, conformément au décret pris par Son Altesse à la requête des dites dames le 20 août 1622. Ce livre est rédigé d'après les déclarations faites par les maires, pour suppléer aux titres disparus, Fol. 1-22 : Neufchâteau ; fol 22 vo, Pargny sur Meuse ; fol 23 vo, Coussey (déclaration de Pierre Gaucher, laboureur) ; fol 27, Happoncourt; déclaration de François Roullier maire) (déclaration d'Antoine Ciyard, maire) fol 28 vo, Gouécourt (déclaration de Jean Couard, lieutenant de maire) fol 29 vo, Châtenois (déclaration de Didier Lallet) ; fol 30, Rouceux (Humbert Mareschal, maire); fol 32 vo, Noncourt (déclaration de Claude Multier, lieutenant de maire) ; fol 34 vo Rebeville (Claude Cailley, maire) ; fol 36, Pompierre (Jean Gallotte, maire) ; fol 39 vo, Sartes (Jean Mougins, maire) ; fol, 40, Sommérécourt (Jean Gordot, maire) ; fol 42, Vaudrecourt (id) ; fol 44-49, donations, privilèges, acquêts; fol 49 vo, Houéville (Didier Lallemand, fermier des clarisses) ; fol 50 donations de biens situés au royaume de France et en Lorraine ; Rainville, Grand et Trampot, Frébécourt, Montbras et Taillancourt ; fol 55, vigne de Neufchâteau (déclaration de Thomas Henry, vigneron) ; fol. 56 vo 59, constitutions diverses 1622. 1 registre de 59 feuillets papier.

**Censiers particuliers.** *Circourt sur Mouzon.* Extrait de la reconnaissance faite par les habitants du val de Circourt des cens dus à leur seigneur, devant Paulin Gontière, maire de la dite haute Justice : "En outre la dite communauté doit une taille de cinquante francs Barrois payable à la St Remi...desquels...les maires retiennent treize francs même monnoye pour les dames clarisses de Neufchâteau, dans lesquels treize francs le maire en retient six gros pour les peines de la levée!". 1 pièce papier. — *Coussey.* Mémoires de ceux qui doivent des cens, XVI<sup>e</sup> s. 1667. 2 pièces papier. — *Gouécourt.* 1662, 1 pièce papier. — *Happoncourt.* 1662, 1 pièce papier. — *Houéville.* 1423-1679. 2 pièces papier.— *Montbras, Pagny-la-Blanche Cote et Taillancourt.* Mémoire des sommes reçues par le couvent pour leurs rentes de Montbras, Pagny et Taillancourt en février 1633, mai 1634, mars 1646, février 1647. 1622-1646. 4 pièces papier. — *Neufchâteau.* XVI<sup>e</sup> s.-1630. 1 cahier papier, 1 pièce papier. *Noncourt.* XVI<sup>e</sup> s.-1622, 4 pièces papier *Pompierre, Sartes, Sommérécourt, Vaudrecourt.* Rôles pour les picotins dus aux clarisses et rentes : Rôles des habitants devant aux clarisses une rente en picotins d'avoine nommés anciennement "fouraux" d'avoine : les rôles conservés sont ceux des années 1622, 1625, 1660 (pour Pompierre seulement), 1679 (pour Sommérécourt et Vaudrecourt seulement), 1680 (pour Sommérécourt et Vaudrecourt seulement), 1681 (id), 1684 (Sartes, Sommérécourt et Vaudrecourt) ; 1686, 1689, 1703 (les 4 sauf Pompierre), 1705, 1716, 1738, 1759. 18 pièces papier. — Etat des terres et quartiers sis aux bans de Pompierre et de Sartes qui doivent rentes et cens aux clarisses (copie tirée des originaux et cartulaires de la Chambre des Comptes de Nancy), 1545. 1 pièce parchemin,

<sup>1</sup> Il y a expédition de cette reconnaissance en entier dans les archives du seigneur, au château de Boulémont.

2 copies papier. — **Rebeuville**. Rôles et mémoires de ceux qui doivent de cens à l'abbaye 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. 7 pièces papier. — **Rouceux**. Mémoire des rentes<sup>1</sup>, 1501-1671, 3 pièces papier.

XIII<sup>e</sup> s.-XVIII<sup>e</sup> s.

**XLI H 16**

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 8 pièces papier.

**Cens. Titres. BALLEVILLE.**

Cens de 3 imaux de froment acquis par Colin Warnier, de Sandancourt (*Sendacourt*) bourgeois de Neufchâteau, sur Mengin Laleman, de Balleville (*Bo11eville*) et Jehan Thouvenot de Rollainville ; les terres assignées sont 2 jours au ban de Balleville, lieu dit "on la coste Waulcaire" et 1 jour au ban de Moncourt, lieu dit "en Chobois" (J. Denville, tabellion), 1434, 8 mai. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>. — Donation de 4 deniers tournois de rente perpétuelle aux religieuses par Wathier Pillais de Balleville (*Bo11eville*). Assignés sur un jour de terre lui appartenant au lieu dit "ens ensenges". Presents : Didier Breuil et Jean de Mets, sergents de Neufchâteau (De Nouroy, tabellion), 1483, 28 septembre. 1 pièce parchemin<sup>3</sup>. — Laix et acensement par Jeanne de Barrisey, abbesse, et le couvent à Richard Roussel de Balleville, du quartier nommé le "cartier Thiebault Mirauldes" appartenant au couvent de toute ancienneté : le preneur devra payer le lendemain de Noël 50 deniers lorrains et un résal d'avoine mesure de Neufchâteau (Garin, tabellion), 1527, 20 juillet. Original parchemin, 3 copies<sup>4</sup>, 1 pièce parchemin, 3 pièces papier. — Laix et acensement par les mêmes à Mathiot Pillard et à Jehan Lollier, de Balleville, du quartier nommé "le cartier Faulquin, Boucher et Mengin leur voisier frères en leurs vivans demeurans audit Balleville" ; le preneur devra payer le lendemain de Noël 6 sous lorrains, 2 resaux d'avoine et 2 bons oysons (Garin, tabellion) 1527, 20 juillet. Copie, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier<sup>5</sup>. — Laix et acensement par Anne de Mazière, abbesse, et les religieuses à Mengin Aubry, demeurant à Balleville, d'une fauchée de pré au lieu dit "en la claviere derrierchez Piere", moyennant 3 gros monnaie de Lorraine à 16 deniers par gros le jour de Noël et moyennant 20 francs pour entrée de la dite pièce de pré. Presents : Claudon Pollon, mayeur a Balleville, et Claude Bevray (Jean Dupuix, tabellion), 1577, 10 janvier. 2 pièces parchemin, 2 pièces papier<sup>6</sup>. — Laix et acensement par les mêmes à Nicolas Loillier, de Balleville, pour la moitié, à Brisson Thouvenin, de Viocourt, et à Demenge Chaptel, du Mesnil sur Vair (*Wair*), pour l'autre moitié, d'héritages sis aux bans de Viocourt, le Mesnil, Balleville et bans joignants appartenant au couvent de toute ancienneté moyennant 2 resaux avoine, mesure de Neufchatel, et 12 gros d'argent monnaie de Lorraine le jour de Noël (Jacques Nicoley, tabellion, juré bailliages de Nancy, Vosges et comté de Vaudémont), 1577, 13 juillet. 1 pièce parchemin<sup>7</sup>. — Acquêt par Jeanne, veuve de Mengin Pillard, demeurant à Neufchâteau, pour 19 francs 6 gros, d'une pièce de terre contenant le tiers de 2 jours sise à Balleville "on la saison derrier le mois, lieudit en Barthechamp" appartenant à Jean Arnou1f, laboureur, et à Marguerite, sa femme (de Bourgongne, tabellion), 1583, 23 avril. 1 pièce parchemin. — Laix et acensement par Jehanne de Renette, abbesse, et le couvent, à Nicolas Philippe, laboureur à Donlaincourt, d'une fauchée de pré sise à Balleville lieu dit "en la clavière" : cens de 3 gros, à 16 deniers par gros payables à Noël, et 20 francs pour entrée de la dite piere. Presents : Elophe Pierrot, curé de Jainvillotte, Claude Guerre, ci-devant mayeur de Neufchâteau, et Elophe Lalemant, laboureur à Longchamp (Jehan Olivier, tabellion), 1609, 28 février. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier<sup>8</sup>. — Obligation de 50 francs dus par Pierrot Pierrot, demeurant à Balaincourt, à Florentin Buvard, marchand à Balleville, en rachat de ce qui restait du sur une obligation de 65 francs faite au profit du créateur par Didier Petitdidier, de Balleville (Claude Pillot, tabellion à Vouxy), 1615, 29 mars. 1 pièce parchemin. 1625. — Billet de Jean Philippe,

<sup>1</sup> Extrait d'un vieux registre.

<sup>2</sup> Mentionné dans XLI H 2, Balleville, n° 8.

<sup>3</sup> Mentionné dans XLI H 2, Balleville, n° 1.

<sup>4</sup> Mentionné dans XLI H 8 Balleville, n° 4.

<sup>5</sup> Mentionné dans XLI H 8, Balleville, n° 5.

<sup>6</sup> Mentionné dans XLI H 8, Balleville, n° 2 et 6.

<sup>7</sup> Mentionné dans XLI H 8, Balleville, n° 3.

<sup>8</sup> Cf. XLI H 2, Balleville n° 7.

mairie de Dolaincourt, reconnaissant qu'il tient la fauchée de pré redevable de 3 gros et rente au couvent. 1 pièce papier<sup>1</sup>.

1434-1625

#### XLI H 17

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 1 pièce papier.

##### **Cens. Titres. BRANCOURT et SOULOSSE.**

Reconnaissance de cens par Thirion Chavel, fils de Waltrin, de Brancourt, envers les héritiers de feu Catherine, fille d'Huguenet de Poulains et veuve de Jehan Arnoult, jadis maselier, bourgeois de Neufchâteau : 18 deniers sur une maison sise à Brancourt, rue dite "de Laval", 2 gelines et 12 œufs pour chaque geline (Nicolas Bertremin, notaire de la cour de Toul), 1438 (v.s.) 6 février. Sceau de l'official de Toul, disparu. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>. — Acquêt par les religieuses sur Roubert, fils de feu Nicole Regnanet, et Ydette, sa femme, demeurant à Neufchâteau, d'une bichet de froment de cens à savoir : un imal sur la moitié de la maison tenue par la femme d'Errard de Buxey, sise à Brancourt, et un imal sur 2 jours et demi de terre tenus par François et Mengin Poinceot, sis à Frébécourt (de Nouroy, tabellion), 1476, 7 décembre. 1 pièce parchemin<sup>3</sup>. — Acquêt par Claire d'Ailly, abbesse, et les religieuses, sur Claudot Boullengier, de Soulosse, et Didière, sa femme, pour 20 francs lorrains, d'un cens de 2 bichets de "chenevoux" assignés sur une chenevière d'une contenance d'un jour de terre : sise au ban de Soulosse et de Fruze, lieudit "sur les paquis", sur un demi jour de terre au même ban "sur le pesquis d'avyot", sur un autre demi jour "sur les Russey", et sur un autre "en Vygneville", 1554, 22 septembre. 1 pièce parchemin, copie papier<sup>4</sup>.

1438-1554

#### XLI H 18

(Liasse). — 17 pièces parchemin, 1 pièce papier.

##### **Cens. Titres : CHATENOIS.**

Acquêt par les religieuses sur Jehan Le Vaiturens, barbier de Châtenois, et Havis, sa femme, pour 8 livres de bons toulois, de 10 sous toulois de cens au terme des Bures, assignés sur un jour de terre "on Rahon", deux jours "on Chasnoir", un jour "suz la combe deiz convans" un jour de vigne "a Sanct Remei". 1308, jeudi après la St Clément en novembre. Sceau au tabellionnage de Mirecourt, disparu. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Demengin dit Le Gros, de Châtenois, et Endeleite, sa femme, pour 3 livres de bons toulois, de 10 sous toulois de cens assignés sur une demie fauchée de pré sise "ans Eapoichoites, devant le moulin ans moines", quatre jours de terre "suz Boilleimpré", sur leur maison sise sur le chemin, sur 3 jours tant terre que pré sis "en Longepree", (Sceau de l'official de Toul, disparu), 1308, jeudi après la St Martin d'hiver. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Symon de Châtenois et Sebille, sa femme, pour 40 sous de petits tournois, de 2 sous de cens au terme de St Martin d'hiver, sur 3 jours de terre sis au finage de Châtenois, en 2 pièces dont l'une est située "en la quarre" (maître Durant, de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). Sceau de l'officialité de Toul, disparu, 1322 (v.s.), 12 février. 1 pièce parchemin. — Obligation de 12 sous tournois de rente dus aux religieuses par Jehan Lefeivre et son beau frère, Jehan dit Nantoix tous deux époux des deux sœurs Hauwix et Auline, fille d'Aubrion de Châtenois, pour les terres qu'ils ont rachetées et retraites à Estevenin dit Gourdot, fils de Jehan Wyten, de Neufchâteau, qui lui-même les avait acquises du dit Aubrion et de Demengette sa femme pour 24 livres de petits tournois : une maison sise à Châtenois, 2 fauchées de pré, l'une "en Bouleinprey", l'autre "en Longepree", 2 jours de terre "Longe Preele", 2 jours "en Champ montant", 3 jours "en Havencoste" (Gérard de La Fauche, notaire de la cour de Toul. Sceau de l'officialité de Toul, disparu. 1334, 17 juillet. 1

<sup>1</sup> Cf. XLI H 2 Balleville n° 9.

<sup>2</sup> Mentionné à l'Inventaire de 1741, liasse XLI H 2, Brancourt n° 1.

<sup>3</sup> Mentionné à l'Inventaire de 1741, liasse XLI H 2, Brancourt n° 2 un legs de Jehan Wiardot curé de Medonville d'un cens sur une maison à Brancourt en la rue de la Vaulx, le 18 décembre 1489, se trouve dans la liasse XLI H 27.

<sup>4</sup> Mentionné à l'Inventaire de 1741, liasse XLI H 2, Brancourt n° 3.

pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Symon de Châtenois et Sebille, sa femme, pour 24 sous de petits tournois, de 12 deniers de petits tournois, de rente au terme de la St Martin d'hiver, assignés sur un jour de terre sis à Châtenois "a Serifontaine" (Gerard de La Fauche, notaire de la cour de Toul), 1335, (v.s.), 7 janvier. Sceau de l'officialité de Tou1, disparu. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 4 sous tournois de cens dus par Willermin, fils de la Sauriere, de Châtenois, à Humbert de Montehan, bourgeois de Neufchâteau, pour les terres qu'il tient de lui dans les prés de Lonchamp, ainsi que pour un jour de terre "en Froimont et un demi jour à Meni1 en Froimont. Sur ce cens de 4 sous tournois, le dit Humbert est tenu de payer 4 deniers au prieur de Châtenois. 1339, 4 novembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par les religieuses à Thierion Le Barbier, de Châtenois, fils de feu Jehan Le Voiturier, pour 9 sous de petits tournois de cens, de terres sises à Châtenois, lieux dits "en Tahon", "an Chasnoy", "sur la combe des convalz", "a Saint Remei", "a Walaincourt". 1340, (v.s.) 12 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jehan Humbelot, bourgeois de Neufchâteau, sur Jacquemin Le Gris, de Châtenois, et Sebille, sa femme, pour 35 sous de petits tournois vieux, de 2 sous 6 deniers de cens assignés sur des terres sises à Châtenois, 1352, 26 mai. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 3 sous de cens dus aux religieuses par Simonin, gendre d'Aubriion de Châtenois, et Thebalt, son beau-frère, aux termes du 24 juin et du 25 décembre, sur un écu total de 12 sous reposant sur une maison sise à Châtenois, 2 fauchées de pré et 8 jours et demi de terre spécifiés dans un acte du 10 juillet 1334<sup>1</sup> (Nicolas Thiebaut, de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul) 1378, 1<sup>er</sup> août. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 9 sous de petits forts de rente et cens dus aux religieuses par Jehan Graloit, de Châtenois, sur le même cens total de 12 sous<sup>2</sup>. 1368, le 10 août. 1 pièce parchemin. — Acensement par les religieuses à Jehan de Court, de Lonchamp-sous-Châtenois pour 2 sous de petits tournois de rente, des terres qui étaient auparavant tenues par feu Humbert de Montehan, bourgeois de Neufchâteau, et sur lesquelles Willermin, fils de La Sauriere, de Châtenois, avait pris rente du dit Humbert<sup>3</sup> (Regnalt fils Willemin de Vitel, notaire de la cour de Toul), 1388, 11 juillet. 1 pièce parchemin. — Acensement par les Catherine Colinette de Toul, abbesse, et la communauté à Colin Pouchey, de Châtenois, demeurant "en breul, desoubz la priourey de Chastenois", pour 2 gros de cens au terme de la St Martin d'hiver, de terres sises au ban de Châtenois, lieux dits "en Tahan", "au Chaumoy", "a la haie Petit Jehan", "on hault de Convalt", "en la Charneire", etc. 1426 (v.s.), 15 février. 1 pièce parchemin. — Sentence de la justice de Châtenois relative à la requête de Mengin Malgray, du dit lieu, procureur des dames clarisses de Neufchâteau, contre les héritiers de Warry de Vicherey pour défaut de paiement d'une rente de 9 blancs due par eux aux dites religieuses (Jehan Pairo, tabellion de Châtenois) 1486, 29 mars. 1 pièce parchemin. — Acensement par les religieuses à Mengin Malgray, de Châtenois, demeurant à l'Etanche, pour un gros de cens, d'un jour et demi "tant terre que fouriere" sis à Châtenois, lieu dit "en la fin du bour" En outre, Mengin Malgray fait don aux religieuses d'un gros de cens qu'il assigne sur une fauchée de pré au lieu dit "en Veseypraye". 1486, 1 août. 1 pièce parchemin. — Cession aux religieuses par Huart de Valy, demeurant à Vicherey et Parisot, fils de Colas Parisot, agissant l'un comme tuteur de Ferry et Cathin Ferant, l'autre pour Marguerite Ferant sa femme, tous trois enfants de feu Warry Ferant, de Vicherey, de terre sises au finage de Châtenois, "on viel bourg", "en Balainpreis", "en arbures de la fin du bourg", "on Brogieres" ; en compensation de tout ce que doivent le dit Warry Ferant et ses héritiers aux dites religieuses pour une rente de 9 blancs attachée à certains héritages qu'ils tiennent et dont le paiement est négligé depuis plusieurs années. 1486, 17 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean de Châtenois, seigneur de Landaville, sur Mengin Perrin, laboureur à Châtenois, et Isabel, sa femme, pour 200 francs lorrains, de 3 fauchées de pré sises à Châtenois lieu dit "On Prey Baret", d'une demie fauchée au finage du bourg lieu dit "en Ballaimprey" et d'un quart de pré au lieu dit "vers le prey le prebstre" (André Gérard, tabellion à Sandaucourt) 1613, 24 octobre. 1 pièce parchemin<sup>4</sup>. — Extrait du testament de Jean de

<sup>1</sup> Acte rédigé en 1455, le notaire étant mort à l'époque de la passation.

<sup>2</sup> Acte passé le 10 juillet 1455 devant l'official, à la requête de l'abbesse Catherine de la Fauldre cf. note précédente.

<sup>3</sup> Voir l'acte du 4 novembre 1339.

<sup>4</sup> Cf. XLI H 2, inventaire de 1741. *Châtenois* p. 10.

Chatenois, fils de feu Robert de Châtenois et de Catherine Midart, seigneur de Mandre sur Vair, Landaville, portant fondation de messes en l'église des clarisses auxquelles il donne la rente annuelle de 14 francs lorrains qui lui est due pour les terres susmentionnées. 1618, 12 septembre. 1 pièce papier<sup>1</sup>. — Acquêt par François Millot, marchand à Châtenois, sur Joseph Miot, manœuvre à Coussey, pour 31 livres tournois d'un demi quart de pré sis au lieu dit "au Prey Barret" chargé de 5 sous annuellement envers les clarisses. 1764, 27 juin. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>.

1308-1764

**XLI H 19**

(Liasse). — 19 pièces parchemin, 3 pièces papier.

**Cens. titres. COUSSEY.**

Acquêt d'un cens assis sur un jour de terre situé au ban de Montdauwey, lieu dit "aus roies montans" par Mahaut, veuve de Vevien Langart, sur Martin, fils d'Aubriel Lignote, et Eudotte, sa femme, 1317 (v.s.), 1<sup>er</sup> dimanche de mars. — Acquêt par les religieuses de ce cens d'un bichet de froment de courvoise et d'un autre cens d'un bichet du aussi par les dits Martin et sa femme à la dite Mahaut, à présent femme de Robert. Agrément donné par Jehan et Perronot, fils de la dite Mahaut. 1322, juin. 3 pièces parchemin. — Acquêt par Henri Collino bourgeois de Neufchâteau, sur Colin Champennois, fils d'Aubertin Ginbillon, Villaume d'Autreville et Poincette, sa femme, Aubertin Lambellin et ses sœurs, Aquart de Coussey, écuyer, et Isabel, sa femme et Giennette, sa sœur, la béguine, Arnoul, fils d'Euriot lou Masceclier, et Catherine, sa femme de tous les droits qui appartenaient à Hussenet, fils de feu Petitjean Ginbillon dans tous les prés sis aux bans de Coussey et de Domremy. 1346, 7 juin. 1 pièce parchemin. — Testament (dans un vidimus de 1359) de Colette, fille d'Henrion La Meciene, de Neufchâteau, femme de Colin, contenant une clause par laquelle elle donne aux clarisses 5 sous de rente à prendre sur 3 jours de terre sis "dans la folie au moulin de Jairewaignes" et un bichet de froment de rente qu'on lui doit à Coussey. 1349, lundi fête de Ste Croix. 1 pièce parchemin. — Donation en aumône par Isabelle, béguine, fille de feu Jehan le Mercier, de Neufchâteau, aux clarisses, deux "vaoeels" de froment de rente sur les trois qui sont dus par Thomess et Hawiate, sa femme, demeurant à Neufchâteau, à la porte de Coussey au dit Jean le Mercier et à Symonin et Renalt frères, fils de feu Guarin Doenoit ; ces trois vaisseaux de froment faisant le cens d'un jour de terre sis au ban de Coussey et baillé à cens aux dits Thomess et Hawiate. Cette donation faite à condition que sœur Marguerite, religieuse au couvent, sœur de la donatrice, jouira durant sa vie de ces deux vaisseaux de froment. La dite Isabelle donne en outre au couvent ses droits en 6 sous 9 deniers de cens qui lui sont échus de la succession de son père et qui sont dus par les hoirs de Jean Bocelon sur la maison sise après la porte St Christophe à Neufchâteau, 1367, 7 mai. 1 pièce parchemin. — Accord entre les clarisses et Jehan Colin, "file le Bagne de Courxy", sur un cens de 3 imaux de froment. Le dit Colin paiera le cens chaque année à la St Martin d'hiver, moyennant quoi il est tenu quitte des arrérages dus jusqu'à ce jour 1377, 8 septembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par les clarisses, pour un cens de 18 deniers toulousins et une geline, à Jehan Tavernier, de Coussey, demeurant à Frébécourt, "d'une plaice emplaistre et le meix derriers ensemble tel droit comme les dictes religieuses puellent avoir", sire à Coussey (Colin Mengel de Brichecourt, prêtre, notaire de la cour de Toul). 1386, dimanche de "Judicame". 1 pièce parchemin. — Cens de 12 deniers forts dus par Biget, maire de Coussey, à Jehan Collenet, citain de Toul, sur un demi jour de terre arable sis au ban de Coussey, lieu dit "en tormes" (Willaume Perrin de Removille, notaire de la cour de Toul). 1405, 27 novembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par Marguerite, veuve de Jehan Le Mortin, à Jehan dit Le Peirot, fils de feu le maire Jehan Colin, de Coussey, et à Marie, sa femme, de 2 fauchées de pré sises à Coussey, l'une "sur la Fortel", l'autre "en troppier", pour un cens de 5 sous de petits tournois, avec obligation pour les preneurs d'ôter les haies, et, en cas de résiliation de payer un franc d'or à la dite Marguerite (Willaume de Morelmaison, notaire de la cour de Toul). 1408, lundi après la Saint-Mansuy. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les clarisses sur Petit Jean Fromentin, de Coussey, gendre de Thévenot de Fraize, et Meline, sa femme, pour 4 francs et

<sup>1</sup> Cf. XLI H 2, inventaire de 1741, *Châtenois* p. 10.

<sup>2</sup> Pour les cens de Circourt-sur-Mouzon. Cf. XLI H 15 et XLI H 38.

demi lorrains, de 2 sous forts de cens sis à Coussey "on Florenvalt" et sur un quart de terre "au Saulcyel". 1427, 16 avril. 1 pièce parchemin. — Acensement par les clarisses à Poiresson, fils de feu le maire Demenget, de Coussey, pour un cens de 4 gros payable à la St Martin d'hiver, du quart de 7 fauchées de pré sises au lieu dit "en Cornuprey devant Coussey", du quart de 3 fauchées "en Brullete", du quart de 6 fauchées "en la Ferte", de la part qui appartient aux clarisses en une fauchée sise "davant le ferte", du quart de 3 fauchées "Ala grant haye", de 3 quarts de pré "en champ le maistre", du quart de 3 fauchées "en la Stepoy", du sixième d'une fauchée "A Malpas". 1428, 1<sup>er</sup> mai. 1 pièce parchemin. — Cens de 18 deniers et une geline dû aux clarisses par Marguerite, veuve de Gerardot de Coussey, pour la moitié, et par Demenget Regnalt, son gendre, pour l'autre moitié, au terme du 26 décembre, sur une place maisière et emplaistre sise à l'entrée de Coussey du coté de Neufchâteau (Nicole Thiebalt de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). 1454, 26 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine de la Faulche, abbesse, au nom du couvent, sur Ydette de Serrières, veuve de Jacquin Collinot de Saint-Romain, lieutenant du bailli de Vosges à Neufchâteau, et Robert Regnault aliar Treuve deniers, son frère, pour 17 francs lorrains, des cens et héritages échus aux vendeurs par la mort de Simon Regnault, leur frère, à savoir : un bichet de blé à prendre sur 3 jours de terre au ban de Rebeuville "en Crouvée" un bichet de froment sur un jour et demi à Coussey "on Hamel", le tiers de deux fauchées et demi de pré sises au ban de Noncourt et chargées de 7 toulois et demi de rente à l'église de Chaumouzey (De Nouroy, tabellion) 14 ?? (v.s.) 25 février. 1 pièce parchemin. — Acensement par Jaquette Wisse, abbesse, à Girard de la Barre, demeurant à Coussey (*Courxey*) et à Mengeotte, sa femme, pour un cens de 5 sous, de pièces situées "en Ramoytieron" "a la blanche bonne", "en haute rue", "le Prey le seigne" "on champ le maistre" (J. Wyriet, tabellion) ; 1491, 28 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jaquette Wisse, abbesse, au nom du couvent sur Jehan Bouchey, de Neufchâteau, cleric, pour 4 francs lorrains, d'un bichet de blé de cens sur certains héritages sis à Coussey (J. Wyriet, tabellion) 1492 (v.s.), 11 février. 1 pièce parchemin. — Sentence arbitrale rendu par Nicolas Jacquinet, de Neufchâteau, Didier Thomas, de Rebeuville, et Florentin Maillot, de Noncourt, entre les clarisses d'une part et Jehan Paletey, Mougín Paletey et consort, au sujet d'un bichet de blé comeigle réclamé par les religieuses sur une terre d'environ 3 jours sise au ban de Rebeuville "on crouvee", 1508, 10 juin. 1 pièce parchemin. — Sentence arbitrale rendue par François Sullaire et Roland Garin, lieutenant du bailli de Nancy à Neufchâteau entre Mengeot Haulerirt, de Coussey, d'une part, et Mengeot Le Clerc, d'autre part, au sujet d'un résal de blé de rente dû aux clarisses sur 4 jours de terre sis à Coussey tenus et possédés par les parties : deux jours "au murel" un jour "au terme Robin", un jour "on champ de Clerevault" (N. Picart, tabellion) 1531, 10 juin. 1 pièce parchemin. — Acensement par Jehanne de Renette, abbesse, et le couvent, à Jehan Hoilley, laboureur à Coussey, et à Didiere, sa femme, pour un cens de 3 gros, d'une pièce de pré sise au ban de Coussey, lieu dit "au grand Closel" (Jehan Olivier, tabellion) 1608, 19 avril. 1 pièce parchemin. — "Extrait de titres des dames claristes "à Coussey, (1317-1492), copie XVIII<sup>e</sup> s. 1 pièce papier. — Echange de terre et inventaire des cens, XVIII<sup>e</sup> s. 2 pièces papier.

1317-XVIII<sup>e</sup> s.

## XLI H 20

(Liasse).— 4 pièces parchemin, 2 pièces papier.

**Cens. Titres : DOLAINCOURT, COURCELLES.**

George d'Ailly (*Aillie*) seigneur de Dombrot en partie, renouvelle la donation faite autrefois à sa fille Anne, clarisse à Neufchâteau, sa vie durant, de 50 gros lorrains de rente à prendre sur les 9 florins (90 gros) qui lui sont dus sur les tailles de Dolaincourt (*Doullaincourt*) et de Courcelles (*Courxelles*), paroisse de Vouxe, 144 ? 11 juin. 1 pièce parchemin. — Donation au couvent par les héritiers et exécuteurs testamentaires de feu George d'Ailly (*Alie*) écuyer, jadis bailli d'Epinal, de 9 florins de rente sur les tailles de Dolaincourt et Courcelles, dont le couvent jouira après la mort de sœur Anne d'Ailly, fille du dit George pour remplacer la donation contenue dans son testament d'une maison sise à Neufchâteau, achetée par lui à Thierry Pourcelet pour faire faire son anniversaire en l'église des clarisses et vendue par lui

plus tard en dépit de ce projet. Les donateurs sont Nicolas Wysse, de Gerbévillers, écuyer, Jannette, sa femme, Rogier Paixel, de Verdun, Seville, sa femme, Didier de Damelevière dit le procureur, au nom de Jehan, fils de Jehan de Barisey et de Marguerite, fille de George d'Ailly, Jehan Callet d'Epinal, prêtre, Demenge Mallebrance de Dombrot, prêtre, curé de Menil en Xaintois, et Ferry d'Ailly (*Alie*), écuyer, frère du dit Georges, ces trois derniers ses exécuteurs testamentaires (Jehan Pingo, d'Epinal, prêtre, notaire de cour de Toul) 1456, 18 octobre. 1 pièce parchemin, copie papier. — Acquêt par Jaquette Wisse, abbesse, et tout le couvent, sur Collin Perrenel, de Courcelles, et Mengette, sa mère, veuve du dit feu Perrenel, pour 9 francs entre principal et vin, de 2 bichets de chènevis de rente assignés sur un pré sis à Courcelles "desoubz le han" contenant "le toix d'une chare de foing", un pré sis à Dolaincourt "en Melenel", un demi-jour de terre à Vouxei "au perrier Berte", un demi-jour "un tahon de Courcelle" un demi-jour à Courcelles "sur la haie de la Noe" un demi-jour au même lieu "a Warehaie" (de Nouroy, tabellion). 1488 (v.s.) 7 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Laurent, fils de Jehan de Coussey (*Coursey*), demeurant à Dolaincourt, pour 4 francs, d'un bichet de bon chenevis de rente, mesure de Neufchâteau, sur une chenevière d'un demi jour de terre sis "des oulz la ville de Donlaincourt" (De Nouroy, tabellion) 1493 (v.s.), 15 février. 1 pièce parchemin. — Analyses de la donation de George d'Ailly de 1441 de Jean de Coussey de 1443<sup>1</sup>. XVII<sup>e</sup> s. 1 pièce papier.

1441-1494

**XLI H 21**

(Liasse). — 1 pièce parchemin.

**Cens. Titres : GIRONCOURT ET MORELMAISON<sup>2</sup>.**

Acensement par Durand, prêtre, chapelain de l'église Saint-Christophe, à Crestine Froxart, de Gironcourt, pour un bichet de froment de rente, d'un jour de terre arable sis à Gironcourt, lieu dit "aux Poireres", et d'un demi jour à Morelmaison (*Morei Maison*) "an la, Fosse dou chasse" (Jehan Wyrlet, notaire de la cour de Toul). 1351 (v.s.) jeudi après "les chandviles" (2 février). 1 parchemin.

1352

**XLI H 22**

(Liasse). — 7 pièces parchemin.

**Cens. Titres : GOUECOURT, HAPONCOURT ET MONCEL.**

Acquêt par les religieuses sur Thiéri de Gouhécourt et Gienette sa femme, pour 28 sous de bons petits tournois, d'une rente de 12 petits tournois sur un jour de terre sis au ban de Gouécourt, lieu dit "en la vigne" et sur un demi jour de terre "entre deux voies" Sceau de l'official de Toul, disparu. 1322 (v.s.), 3 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Demengeot le Borgne, de Moncel, et Aalix, sa femme, pour 28 sous de petits tournois, d'un bichet de froment de rente et cens au terme de la St Martin d'hiver, assigné sur des terres sises au ban de Moncel, lieux dits "au biez" et "desous la vigne le curey" (Gerard de La Fauche, notaire de la cour de Toul). Sceau de l'officialité de Toul, disparu. 1334, 10 septembre. 1 pièce parchemin. — Acensement à Morise de Gohécourt et Hauwyette, sa femme, de 2 jours de terre arable sis au finage de "Nordauwey" (Les forges, commune de Rouceux) dont l'un au lieu dit "ala courte roye" et l'autre entre la terre de feu Adenet de Frébécourt et la terre Denisel, pour 2 sous de petits tournois de cens annuel. En supprimant de garantir ces dits Morise et sa femme engagent de leur propre héritage un demi jour sis à Frébécourt, lieu dit "en Mays" (Jehan Aubertel de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul) 1338, jeudi après la fête de St Denis, en octobre (15 octobre). 1 pièce parchemin. — Laix et acensement par Urleni, abbesse, et les religieuses à Catherine, veuve d'Ultron le Hailleil, de Moncel, pour un bichet de froment de rente rendu au couvent à la St Martin d'hiver, d'un quart de jour de terre sis à Moncel lieu dit "desoubs la vigne le curey" et d'un demi-jour au lieu

<sup>1</sup> Datée sur l'analyse par erreur de 1480.

<sup>2</sup> Pour les cens de *Frébécourt*, cf. XLI H 43.



dit "le biez de la crower". 1379, 11 avril. — Double sceau de l'abbesse et du couvent, disparus. 1 pièce parchemin. — Acquêt par sœur Marguerite Merciere, cordelière du couvent Ste Claire, sur Menette, veuve de Gérardin de Botun, demeurant à Neufchâteau, d'un bichet de froment et du tiers d'un bichet que la dite Menette avait avec la dite sœur Marguerite certains héritages sis à Gouécourt, pour 3 francs d'or. Agrément donné par Garin et Jehan, fils de la dite Menette (Jehan Demengin de Pompierre, notaire juré de la cour de Toul), 1395 (v. s.) vendredi après Reiminscere. 1 pièce parchemin. — Accord entre Poirel Le Mereschaut, de Gouécourt, demeurant à Coussey, et Ysabelle, veuve de Collin de la Faulche, bourgeois de Neufchâteau, sur 2 bichets de froment de rente prétendus par la dite Ysabelle sur trois quarts de terre sis au ban de Gouécourt, derrière la ville, au lieu dit "en Vely" (Jacob de Nouroy, notaire juré de la cour de Toul). (Sceau de l'official de Toul disparus). 1402 (v. s.), 1<sup>er</sup> janvier. 1 pièce parchemin. — Donation en aumône par Thiebalt Pillard, de Dompaire, à Catherine de la Fauche, abbesse, en reconnaissance des services rendus par elle à sa belle-mère Marguerite Houllonne, d'Epinal, fille de feu Jehannette, tante de la dite abbesse, de la moitié indivise de 2 bichets de froment sur une fauchée de pré aise Gouécourt, "oultre la riviere", et de la moitié indivise de 2 autres bichets de froment sur trois quarts de terre arable, lieu dit "en vaulx" (Nicolas Thiebalt, de Neufchâteau, notaire juré de la cour de Toul) (sceau de l'official de Toul disparu) 1451 (v. s.) 20 janvier. 1 pièce parchemin.

1323-1456

**XLI H 23**

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 1 pièce papier<sup>1</sup>

**Cens. Titres : HOUÉVILLE.**

Acquêt par les religieuses sur Aubri, fils d'Henrion de Houéville (*Hoeville*), Adeline, sa femme, Jehan, Deniset et Henrion, leurs fils pour 30 sous, de 2 sous de bons petits tournois menus de rente et cens sur une maison sise à Houéville. (Gérard de La Faulche, tabellion). Sceau du tabellionage de Châtenois, disparu. 1347, 12 avril. 1 pièce parchemin. — Laix et acensement par Urline, abbesse, et tout le couvent à Symonin, fils de La Wytte de Houéville, pour 18 deniers toulois de droite rente et cense, au terme de St Remi, d'une pièce de pré sise au dit ban, lieu dit "Davant le vies Molin". 2 sceaux de l'abbesse et du couvent, disparus, 1377, 2 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Thèvenin, fils de Jehan Menestrel, de Houéville, pour 5 francs lorrains, de 2 sous forts de rente et cens au terme de la St Martin d'hiver, sur des héritages sis au ban de Vouxei (*Wuxey*), lieux dits "en cieux", "a Tebuespont", "aux tournieres de Tebuespont" "en Tcheiterme", "aux Wyaulx", "en Warnierpree", "a Mazerot". 1425, 29 septembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine Collinette, de Toul, abbesse, et tout le couvent, sur Gérard, fils de Jehan, maire de Houéville, et Princette sa femme, pour 4 francs et demi lorrain, de 2 sous forts de rente et cens au terme de la St Martin d'hiver, sur un des terres sises à Houéville aux lieux dits "a la hayette", "en Ionchery", "derriers Roiche" et sur une maison et ses dépendances sise au même lieu. 1426 (v. s.), 15 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jehan Mengot, de Houéville, et Ysabellot, sa femme, pour 4 francs et demi lorrains, de 2 sous fort de rente et cens au terme de la St Martin d'hiver, sur des héritages sis au ban de Houéville, lieux dits "au Parelot", "au pied de la Cotte", "desoubz la croue de Roche", "en Soncourt", "en Petit Tournot". 1426 (v. s.), 9 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jehan Maire, fils du maire Aubriot, de Houéville, et Princette, sa femme, pour 4 francs et demi lorrains, de 2 sous forts de rente et cens au terme de la St Martin d'hiver, sur une fauchée de pré sise au ban de Houéville "en la Fourrière au buef". 1427, 9 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Le Grand Mengot, fils de Thevenel Larmaul, de Houéville pour 4 francs et demi lorrains, de 2 sous forts de rente et cens au terme du 26 décembre, sur des héritages sis au ban de Houéville, lieux dits "en Meizes", "Davant le molin", "en arbres". 1428, 7 avril. 1 pièce parchemin. — Concession d'une rente de 21 deniers et 2 chapons en une rente de 4 sols forts et 2 deniers due aux religieuses par le maire Gilebert, maire d'Attignéville, le maire Thévenel de Houéville, Girard de Barvolle, le maire Mengel de Houéville, Jehan Thiriart, à présent maire de la ville de Houéville, Mengin Joffroy de Barville, Thevenin dit le Cardinal de

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée XX.

Houéville, Rolin, fils du maire, Colin de Houéville et Thiebault dit le Moine, de Purneroy, demeurant à Houéville (Garin tabellion. 1471, (v. s.), 1<sup>er</sup> février. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 3 gros 3 deniers de rente dus aux religieuses par Thevenin dit le Cardinal, de Houéville, sur une place sise à Houéville "devant chielx Thibalt" et sur une pièce de terre au lieu dit "sur la chouwy" (Garin, tabellion). 1473, 22 juillet. 1 pièce parchemin. — Acte notifiant la sentence d'Antoine du Chatelet, bailli de Lorraine, réglant la contestation survenue contre le maire François Grosjehan, de Viocourt, demandeur, et Jehan Liessart alias Gillot, et Colas Thouvenin de Houéville, au sujet de la redevance d'un chapon réclamé par le premier au nom des religieuses, "ses maitresses" et due pour un meix appelé "le meix Hacquin". Les parties s'accordent pour remplacer le chapon par une geline. (Estienne Boullengier, tabellion au Châtelet). 1576, 26 juillet. 1 pièce parchemin. — Requête des religieuses contre Bastien Lallement, laboureur, leur fermier de Houéville, pour le contraindre au paiement de 10 écus faisant 70 francs lorrains, un bichet d'orge et 2 poules. 1706, 7avril. 1 pièce papier.

Commentaire [F1] :

1347-1706

**XLI H 24**

(Liasse). — 1 pièce parchemin.

**Cens. Titres : NEUFCHATEAU : Ban de ST LEGER.**

Acquêt par les religieuses sur Syemounin et Henrrioi, frères, de Neufchâteau, fils de feu Eulline, pour 4 livres 10 sous de toulois duc, d'un cens de 5 sous assis sur les 2 tiers de 2 jours de terre ban d'Avencourt, outre le Pont. Consentement donné par Asceline, femme de Symonnin. Sceau de l'official de Toul, disparu. 1308, décembre. Original parchemin.

1308

**XLI H 25**

(Liasse). — 6 pièces parchemin, 1 pièce papier<sup>1</sup>.

**Cens. Titres : NEUFCHATEAU : rue Moulonne, rue Goillée, faubourg des Rougers<sup>2</sup>.**

Aubertin, fils de Bourgetel, et Eudotte, sa femme, qui doivent déjà 6 sous de rente aux clarisses sur une maison sise à Neufchâteau, rue de Moulonne ("en Montlorgne"), élèvent cette rente à 10 sous de bons tournois menus, payables par moitié le 24 juin et le 26 décembre pour 4 livres 10 sous qu'ils ont reçu des religieuses. Sceau de Jean dit Chiate, maire de Neufchâteau, disparu. 1324, 2 octobre, mardi après la St Remy. 1 pièce parchemin. — Cens de 28 sous dus par Huin, fils de feu Lambelet Chiffloit, de Neufchâteau, à Demengette, veuve de Jehan Oudel, et aux enfants de sa fille Menjette, sur la maison qu'il tient d'eux, sise rue de Molonne ("en Montlorgne"). Sceau de Thierry Chiate (*Chiette*), maire de Neufchâteau, disparu. 1342, juillet. 1 pièce parchemin. — Laix et acensement par Urline, abbesse, et tout le couvent des sœurs mineures à Jehan, fils de Willaume Saufignon, "chaingeur", bourgeois de Neufchâteau, de la maison sise en la rue de Montlorgne, pour 6 sous de bons petits tournois de rente. Sceau de l'abbesse et du couvent des clarisses, disparu. 1369 (v. s.), 5 janvier. 1 pièce parchemin. — Rachat par Huin Le Saive, bourgeois de Neufchâteau d'un cens de 4 sous qu'il devait aux clarisses "sur ung amplaiestre maisiere" sis en la Neuve Rue, par un cens de 4 sous champinois, valant 2 gros 7 deniers de Lorraine qu'il transporte aux dites clarisses ce cens lui était dû par Jehan Chaigey, vigneron, sur sa maison sise rue Goilley (de Bazolle, tabellion) ; reconnaissance du dit Jehan Chaigey le 27 décembre. 1458 (Jacquet Grosjehan, notaire de l'officialité de Toul) 1449, 27 avril. 2 pièces parchemin. — Acquêt par Jehan de Leszeville, tisserand, bourgeois de Neufchâteau, et Jehanne, sa femme, sur Gillot Dapison, tisserand, pour 3 francs lorrains, une "eyre de meix" sise au faubourg des Rouiers du dit Neufchâteau, lieu dit "au colombier, pres du meix clou de murs com dit le meix Thierry Collinet", chargée

de 2 sous 8 deniers de petits forts de rente et cens envers le couvent des cordelières (Nicole Thiebalt, prêtre, notaire de la cour de Toul). Sceau de l'officialité de Toul, disparu. 1453 (v. s.), 8 mars. 1 pièce parchemin. — Rachat par Claude François Remy Tournay procureur au bailliage de Neufchâteau, moyennant 46 livres 10 sols d'un cens de 3 francs barrois dû aux clarisses pour sa maison sise au faubourg de l'hôpital, achetée par lui en 1757 à François Deschamps, aubergiste, et à Claude Claire Tocquard, veuve de Claude Jardot. 1762, 4 février. 1

<sup>1</sup> Ancienne liasse EE.

<sup>2</sup> Voir, dans la liasse XLI H 6, la donation de Thiébaud II, duc de Lorraine du 13 août 1307.

## XLI H 26

(Liasse). — 15 pièces parchemin<sup>1</sup>.**Cens. Titres : NEUFCHATEAU. Rues Saint Christophe, Notre Dame, Saint Jean.**

Acquêt par les religieuses sur Husson Gubin et Adelenvite, sa femme, de Rouceux (*Roussent*), pour 10 livres de bons toulois neufs, de 11 sous 8 deniers de petits tournois ou 7 sous toulois de cens au gré des religieuses sur une maison sise en la rue St Christophe, tenue par Husson fils de feu Trullebot, Sceau d'Othenin Tripoutel, maire de Neufchâteau, disparu. 1305, jeudi après la St Nicolas (9 décembre). 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Poiresson Le Goussel, bourgeois de Neufchâteau, et Hanwis, sa femme, pour 12 livres et demi de bons petits tournois, de 9 sous de rente aux termes de la St Remy et de Pâques à prendre sur une maison sise en la rue St Christophe "devant le moulin de Myrvaul", et sur un quarrelet de vigne "seant darriers Notre Dame". Sceau de Colin dit Poullenet, maire de Neufchâteau, disparu. 1330, 18 août. 1 pièce parchemin. — Acensement par Mahaut abbesse, et les religieuses, à Jehan dit Maulelire, de Neufchâteau, prêtre, pour 20 sous de petits tournois de rente, d'une maison et de ses dépendances sise "davant le moutier Saint Christophe". Sceau de l'abbesse et du couvent, disparu. 1338 (v. s.), 27 février. 1 pièce parchemin. — Acensement par Urline, abbesse, et les religieuses, à Jehan dit le Coupelain, fils de feu Jehan Wallebis, de Rouceux, courvisier, demeurant à Neufchâteau, pour un cens de 2 petits florins d'or, de différents héritages compris dans une maison sise rue St Jean, actuellement ruinée, où le dit Jehan pourra construire "une estroigne" et une "barainche". Sceau de l'abbesse et du couvent, disparu. 1376, 2 septembre. 1 pièce parchemin. — Huillon, épicier, bourgeois de Neufchâteau, du droit leur appartenant sur 8 sous de rente faisant partie de 31 sous et demi de cens dus par les enfants de Jehan Thirion, de Neufchâteau, sur une pièce maisière sise rue St Jean. Sceau de Jehan Chatelain, maire de Neufchâteau, disparu. 1399, 16 mai. 1 pièce parchemin. — Acensement par les religieuses à Thiebault, fils de Jehan Jehan Thomassel, parmentier, bourgeois de Neufchâteau, pour 4 sous forts de cens, d'une "plaise emplaistre" avec ses appartenances, séant en la "rue Sainte Marie", entre les héritiers de Huyn Chabaiee et Walthier de Houéville et Demenge Havenel, curé d'Houéville. Le preneur promet "d'aimaisonner" et construire en cette place, dans un délai de 2 ans, moyennant quoi il sera tenu quitte de cens pendant ces 2 années. 1422 (v. s.), 10 janvier. 1 pièce parchemin. — Accord entre les religieuses et Odet Jennin, de Neufchâteau, tabellion, pour la réduction du cens que celui-ci doit aux religieuses sur sa maisonnette "a present ruyneuse et inhabitable" sise rue St Jean. Le cens de 10 sous et demi est ramené à 8 sous fort Odet Jennin s'engage à reconstruire la maison le plus tôt possible et à faire faire des fenêtres convenables en pierre de taille dans le mur de dernière. Sceau de l'abbesse, disparu. 1424 (v. s.), 7 mars. 1 pièce parchemin. — Acensement par Catherine de la Faulche, abbesse, et les religieuses, à Nicolas Compan, bourgeois de Neufchâteau, pour 16 sous forts de cens valant 12 gros, sur une maison, sise rue St Jean, le preneur étant tenu de consacrer une somme de 30 francs à la réparation et réfection de cette maison dans un délai de 2 ans (Nicolas de Bazoilles, tabellion. 1448, 3 juin. 2 pièces parchemin. — Sentence du maire de Neufchâteau, à la requête de Nicaise, procureur et chapelain des religieuses départageant le cens de 16 sous dû aux religieuses sur la dite maison en 10 sous qui seront payés par Alix, veuve de Husson Farnedrant, ancien possesseur de cette maison et 6 sous par Colart Compan, messeclier, la dite Alix et ses Lovis continueront de posséder la "voûte" de cette maison. Sceau de Nicolas de Bazoilles, maire de Neufchâteau. 1448, 3 juin. 1 pièce parchemin. — Donation aux religieuses par Jacques, prêtre, curé de Magnière, Thiriot, tabellion, et Didier, tous fils de feu Regnault de Nouroy, demeurant à Neufchâteau, et de feue Gillette, sa femme, de 5 sous forts de rente assignés sur partie de la maison de leurs parents, sise sur la chaussée de la rue St Jean, entre Gérard Barbier et Regnalt Le Marchant (Gerard de Removille, tabellion), 1479, 20 décembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 27 deniers de cens Collas Mercier, Bourgeois de Neufchâteau, sur la maison où il habite, sur la chaussée de la rue St Jean "au bout, devers le merchie", maison ayant appartenu autrefois à feu Le Paige et à Marguerite dite La Merserette, sa femme. Le dit Collas étant exempt de payer le cens aux religieuses pendant 6 ans (de Nouroy,

---

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée DD.

tabellion) 1502, 23 mars. 1 pièce parchemin. — Cens de 6 sous reconnu par Claude Le Chappelier, bourgeois de Neufchâteau, sur sa maison sise au bourg de l'hôpital, devant la porte St Christophe. 1526, (v. s.) 26 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Suzanne de Siccon, abbesse, et les religieuses, sur Mougin Satre, bourgeois, et Catherine sa femme, pour 200 francs, de 14 francs de rente assignés sur une maison, son meix et ses dépendances sis rue St Jean (P. Thomas, tabellion) 1618, 26 mars. 1 pièce parchemin.

1305-1666

XLI H 27

(Liasse) — 29 pièces parchemin, 3 pièces papier<sup>1</sup>.

**Cens. Titres : NEUCHATEAU : rue Verdunoise.**

Cession pour 60 bons petits florins, par Urline, abbesse, à sœur Agate, fille de Husson de Mons, jadis de Neufchâteau, sa vie durant, de 4 livres de petits tournois vieux de cens à prendre sur plusieurs maisons sises rue Verdunoise, rue St Jean, rue Neuve, rue de l'hôpital, dont les possesseurs sont censables du couvent, et de toutes les "doubles yssues et entrees et aultres droitures appartenant aux dictes rentes". 1368, 15 décembre. Sceaux de l'abbesse et du tabellion de Châtenois disparus. 1 pièce parchemin. — Copie du 11 juillet 1382 1<sup>o</sup>) d'un acquêt par Thierry le Porcelet, bourgeois de Neufchâteau, sur Eudotte, veuve d'Hurion La Mecienne, pour 23 florins à l'écu d'or, de 20 sous de petits tournois de cens sur une maison sise rue Verdunoise. 1348, (v. s.), 7 janvier ; 2<sup>o</sup>) de l'acensement par Joffroi, dit de la Tour, citain de Metz à Colart fils de Rosote bourgeois de Neufchâteau et Isabel sa femme, 1376, le lundi après la fête de St Martin. 1 pièce parchemin. — Joffroi, dit de la Tour, citain de Metz, et Hauwix, sa femme, fille de feu Thierry Pourcelet, acensent en 1376 à Colart, fils de Rosote, bourgeois de Neufchâteau, et à Isabel, sa femme, pour 20 sous de petits tournois de cens, leur maison sise rue Verdunoise entre les clarisses et la maison de Thiébaud le Charpentier. 1376, lundi après la St Martin. Don de ce cens par la dite Hauwix aux clarisses de Neufchâteau. 1392, 13 juin. 2 pièces parchemin. — Acquêt par Hussenet Le Faivre, bourgeois de Neufchâteau, sur Jehan, fils de Lorenso le Roi<sup>?</sup> et Catherine, sa femme, pour 20 francs d'or, d'une maison et ses dépendances sise "près de la Porte de la rue Verdenoiz", chargée de 5 sous de cens envers la confrérie N. D. des clercs de St Christophe de Neufchâteau. Sceau de Lambalet Belpaignier, maire de Neufchâteau, disparu. 1391, 5 avril. 1 pièce parchemin. — Accord entre Demengette, abbesse des clarisses, d'une part, et Girard dit Giron de Freville et Aulix, sa femme, demeurant à Noncourt (*Ynocourt*), d'autre part, au sujet d'un cens de 9 sous réclamé par les clarisses sur une maison sise rue Verdunoise derrière le cimetière de St Christophe. Le cens est réduit à 3 sous pour la moitié de la dite maison. Sceau de Demengette, abbesse, disparu. 1392, 4 juin. 1 pièce parchemin. — Sentence de Colart Fourrot, maire de Neufchâteau faisant droit à la requête de Thierry Pourcelet, procureur de Regnalt Priney, maître et gouverneur de la maladrerie de Rainval près Neufchâteau, contre Jehan Boucheret, tannier à Neufchâteau, pour obtenir de celui-ci paiement d'un cens de 3 sous sur une maison et les dépendances sise rue Verdunoise entre la propriété des héritiers de Poirsson Baoite et celle de Philippe Parmentier. Sceau du maire de Neufchâteau, disparu. 1408, 27 juillet. 1 pièce parchemin. — Humbelot Bourdeloix, "feivre", bourgeois de Neufchâteau, demande aux clarisses de reprendre "l'emplaistre" de la rue Verdunoise qu'il avait précédemment pris à cens et sur lequel il ne peut contruire comme il s'y était engagé. Il leur paiera en dédommagement 28 deniers forts de cens qu'il assigné sur une vigne sise au ban de Rouceux, au lieu dit "en Fraulmont". 1418, 4 septembre. 1 pièce parchemin. — Assignation par Jehan Chaudeyawe, de Neufchâteau, citain de Toul, de 2 sous de cens au profit des clarisses sur une partie de sa maison sise rue Verdunoise, joignant celle qu'il a vendu à Demange Chabayer, prêtre. Cette assignation est destinée à compenser la perte éprouvée par les religieuses lors de la vente de cette dernière maison déclarée alors comme ne devant aux religieuses qu'un cens de 5 sous, quand elle devait en réalité un cens de 7 sous. 1430, 29 juin. Vidimus de la même date. 2 pièces parchemin. — Ratification par Regnaut de Nourroy, tabellion à Neufchâteau, de la vente faite en 1439 par lui, par Gillette, sa femme, fille de feu Poirsson Grenetier, Werry et les autres frères et sœurs de la dite Gillette, à Catherine de la Fauche, abbesse, et au couvent des clarisses, pour 13 francs de 5 sous de cens leur venant de la succession de Gillette, leur grand-mère, fille de Poirsson Baiete, sur une maison sise rue Verdunoise, devant le portrait des religieuses, et qui avait été autrefois à

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée BB.

Hue de Bulgnéville (*Bulligneville*), chevalier (Nicole Thibalt, de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). 1447, 4 juillet. 1 pièce parchemin. — Acensement par les religieuses à Demenget de Midrevalt, charpentier, bourgeois de Neufchâteau, et Jehanne, sa femme, pour 12 sous de petits forts de cens, de la maison appartenant aux religieuses, rue Verdunoise, touchant d'un coté au mur du dortoir des dites religieuses et de l'autre à la maison de feu Thiebaut Mourel, charpentier. Cette maison, à l'état de ruines lors de sa prise de possession par Demenget et sa femme, a été déjà reconstruite par eux. Les preneurs s'engagent à changer de place à leurs frais avant Pâques une cheminée neuve qui nuit au dortoir des religieuses, et à ôter de même l'étable dite maréchaussée de manière à laisser libre l'allée conduisant du couvent au mur de fortification de la ville. Interdiction aussi pour les dits Demenget et sa femme d'élever la maison plus haut que le nouveau toit qu'ils ont fait faire, et de faire des "fenêtres, fransoises, cheminees ne aultrez nouvelletez" ; de vendre, engager, prêter, ou louer la maison " a personne quelconques qu'il soit de malvaise odeur ne qui soit de mestier bruant ne qui faice abouement a cause de son mestier, et principalement a boulangiers, mesclien oilliers, febvres ne a femmes voles et dissolues" (N. de Nouroy, tabellion) 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Acquêt par les religieuses sur Henry Severe, de Neufchâteau, vigneron, pour 12 francs, de 4 sous forts de cens assignés sur sa maison sise rue Verdunoise entre la maison du maire Caillet, de Pompierre, et celle de Waulthier Voletey, de Neufchâteau, vigneron. Cette maison échue en partage au vendeur contre Collart Severe, son frère (De Nouroy, tabellion) 1459, 30 juin. 1 pièce parchemin. — Vidimus par l'official de la cour de Toul, du testament de Jaquin Collenot de St Romain, demeurant à Neufchâteau, contenant donation aux clarisses, pour augmentation du service qu'elles doivent célébrer pour lui, de 6 sous "de droite rente, issue, entree et autrez droictures" à lui dus par Jehan Charsalée, pellerier à Neufchâteau, sur sa maison de la rue Verdunoise, entre la maison de Gerard le Boulengier, bourgeois, et la tannerie de Jacquin Boucherot, 1472, 20 mai. Du 14 mars 1470 (v. s.). 1 pièce parchemin. — Acquêt par Lambert Tixerant, marchand à Neufchâteau, sur Henry Bouvier, prêtre, curé de Vroncourt, pour 45 francs en principal et 18 gros de au vin, d'une maison sise rue Verdunoise "devant l'église des dames cordellieres", chargée de 5 sous de rente envers les dites religieuses (Gerard de Removille, tabellion). 1482, 16 décembre. 1 pièce parchemin. — Cens de 3 sols de rente due aux religieuses sur 2 places maisières tenues par Guillaume, fils de feu Guillemin Chauffour dit Champaigne, vigneron à Neufchâteau, sises rue Verdunoise, l'une derrière la maison de Jehan Gruette, l'autre touchant aux murs de la ville, ayant appartenu respectivement à feu Jehan, de Mont, vigneron et à feu Jacob Racine (de Nouroy, tabellion) 1489 (v. s.) 9 janvier. 1 pièce parchemin. — Vidimus d'un extrait du testament du 18 décembre 1489, de Jehan Wiardot, de Neufchâteau, prêtre, curé de Médonville et Mollancourt, chapelain des chapelles N.-D, St Christophe et St Nicolas de Neufchâteau, contenant donation au couvent des clarisses de 18 deniers de cens à lui dus par Jacquinet de Monthehan sur une maisonnette sise rue Verdunoise anciennement appelée "La tannerye Chastenoy", de 18 deniers de cens, 2 gelines et 24 oeufs à lui dus à Brancourt, sur une maison sise la rue de la Vaulx tenues par les enfants de Guyot Fremy, de ce qu'il a acheté à Thierry Gerard et à son père de manière à permettre aux clarisses d'agrandir leur meix, et d'un quart de vigne "en la val de Noncourt" acheté à feu Tumeloux, vigneron à Neufchâteau. Les clarisses seront tenues de faire dire chaque année une messe haute pour son âme 1510, 15 octobre. 1 pièce parchemin. — Amortissement par Antoine de Bourguongne, bourgeois de Neufchâteau et Symonette, fille de Jehan Cardosse, sa femme, d'un cens de 5 sous forts dû aux clarisses sur une maison sise rue Verdunoise devant le chenal de l'église du couvent entre la maison du dit Jehan Cardosse, et la maison ci-devant à feu Henry le Brignadinier et maintenant au dit Antoine. Cet amortissement est obtenu en abandonnant aux clarisses 2 jours de terre au ban de St Léger. 1510, 13 septembre. 1 pièce parchemin. — Donation par Marguerite, femme de Mengin Nicolas, de Saint-Pol, aux clarisses, d'une maison ayant appartenu à Huyn Parxelle, sise rue Verdunoise, chargée de 10 sous de rente envers les dites religieuses. Celles-ci tiennent quitte la donatrice d'une somme de 30 francs qu'elle leur devait pour la célébration de certains services et un prêt de 12 frs. 1519 (v. s.), 3 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Claudon Champ, bourgeois de Neufchâteau, sur Jehan Gaingnot, pour 62 francs lorrains d'une maison sise rue Verdunoise chargée de 6 gros de rente envers la chapelle tenue présentement par Theriot Montehan, prêtre, et de 3 gros envers les

---

<sup>1</sup> Au dos est écrit : "Douze sols sur une maison ... tenue a present par Christophe Remy, Lanternier et a payé jusqu'à presnet, 1746".

clarisses. 1523, 2 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Didier Doiziere, tisserand à Neufchâteau, et Mariotte, sa femme, sur Claude Mathiot Parmentier, bourgeois du dit lieu, pour 6 francs et 6 gros de vin, d'une pièce de meix sise rue Verdunoise, derrière la maison du vendeur. 1527, (v. s.) 10 janvier. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Acquêt par Jehan Brehier, vigneron, à Neufchâteau, Jannotte, sa femme, Philipe de Brixey dit Tubos, charpentier, et Marguerite, sa femme, sur Parise, veuve de Jehan Huyn Parxelle, vigneron à Neufchâteau, et Jehan de Frasures, tisserand, et Marguerite, sa femme, pour 16 francs de la partie postérieure d'une maison sise rue Verdunoise "devant Sainte Claire", chargée de 13 gros et demi de rente (J. Picart, tabellion). 1532, 3 avril. 1 pièce parchemin. — Accord entre les religieuses et Claude Boilley, prêtre, chapelain de la chapelle entière dite "La Chapelle Verdun" sise au prieuré Notre Dame ; pour dédommager le dit chapelain frustré d'un cens de 12 sous ainsi que des entrées et issues provenant de trois maisons sises rue Verdunoise, depuis que celles-ci on été achetées par les clarisses, puis démolies par elles et réunis d'un seul tenant à leur enclos : le cens de 12 sous, les entrées et issues sont désormais éteints ; en compensation, les religieuses cèdent et transportent à la chapelle et aux chapelains qui la tiendront un cens de 11 sous qui leur est du sur des maisons et héritages à Neufchâteau, 4 sous sur une maison, sise rue Goilley, appartenant autrefois à Gérard le Boulenger et maintenant à Thirion Racinotte, tanneur ; 6 sous sur une grange sise dans la même rue, qui fut autrefois à Charsallee et est maintenant au dit Thirion Racinotte ; 1 sou valant 12 deniers sur une maison appartenant à Jehan Renard, tanneur, sise près de la porte Verdunoise "joindant aux grosses murailles de la dicte ville", avec les entrées et issues qui peuvent leur appartenir (N. Picart, tabellion). 1539 (v. s.), 15 mars. 1 pièce parchemin. — Accord entre Ysabel du Chastelet, abbesse, au nom du couvent, et Claude Boilley, prêtre, procureur d'Alberic Briel docteur es droits, grand archidiacre et chanoine de Toul, chapelain de la chapelle entière N. D. fondée en l'église St Nicolas de Neufchâteau, située au coté droit du grand autel. L'acquisition par les religieuses et la réunion au couvent de certaines maisons de la rue Verdunoise grevées de cens envers la chapelle N. D. ayant eu pour effet de frustrer les chapelains de cette rente, les religieuses leur cèdent et transportent en contre partie 20 sols de cens à lever chaque année sur une maison appartenant à François Laurent dit le Loup, sise près de la porte St Christophe; joignant à la maison de l'hôpital du St Esprit et à celle des héritiers de Jacquot Bouland (Picart, tabellion). 1539 (v. s.), 15 mars. 1 pièce parchemin. — Accord entre Jeanne de Barisey, abbesse, et les religieuses d'une part, et frère Nicole Luzurier, prêtre, maître et gouverneur de l'Hopital du St Esprit de Neufchâteau, concernant 10 gros 12 deniers de cens dus aux religieuses par les gouverneurs du dit hôpital, savoir : 10 gros sur une maison près de la porte St Christophe, 12 deniers sur un quart de terre appartenant au dit hôpital, au ban de Noncourt lieu dit "sur la maison Dieu". Ce cens est racheté et remplacé par un cens de 10 gros 14 deniers dû aux gouverneurs de l'hôpital sur un jour de vigne sise au ban de Rebeuville, lieu dit "au Void", sur une grange et ses usuaires sise rue Verdunoise, joignant à la grange des religieuses et aux hoirs de Guillaume Champagne, sur une maison sise rue Goilley entre l'héritage de la chapelle St Laurent fondée en l'église St Nicolas et les héritiers de Gérard Boucherot, sur une autre maison appartenant à Nicolas Galletier, vigneron, sise rue Goilley ; sur une autre maison sise en la même rue, appartenant à Thierion Racinette de Neufchâteau (Picart, tabellion). Sceau du tabellionnage de Neufchâteau (débris) 1533, 14 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par l'abbesse Anne du Chastelet et les religieuses, sur Didier Thieryon dit Loys, tisserand à Neufchâteau, et Roze, sa femme, de 18 gros de rente annuelle assignés sur une maison sise rue Verdunoise, entre celle de 1a veuve de Guillaume Fornier d'une part, et Jehan Henry, tisserand, d'autre part. Le vendeur reçoit quittance d'une dette de 18 francs contractée par son père, feu Loys Thieryon, envers feu sœur Melline Bryere, religieuse au couvent ; l'intérêt de la dette, qui était de 2 bichets de chenevière jugé excessif, est remplacé par les 18 gros de rente. 1574, (v. s.) 8 février. 1 pièce parchemin. — Acensement par les religieuses à Vincent Gravier, charpentier, pour 10 francs de rente annuelle, d'une place maisière sise en la rue Verdunoise, à charge de la réédifier à ses frais au moins en forme d'un pas d'asne ou y aura une chambre à cheminée pour y résider et le grenier desus" (Jean de Bourgongne, tabellion) 1608, 4 août. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Demenge Martin, tisserand, bourgeois de Neufchâteau, sur Demenge Perinot, tisserand, et Dieudonnée, sa femme, pour 209 francs lorrains, 10 francs au vin "et dix frans pour une brasserie à la dite Dieudonnée", d'une maison avec un petit meix derrière, sise

---

<sup>1</sup> Au dos est écrit : "Ce dit Metz est enclos de couvent et ceste lettre sert du vendage".

rue Verdunoise, chargée de 30 gros de rente, dont 18 gros aux clarisses, et 12 à l'hôpital de Neufchâteau (Didier Fleury, tabellion). 1625, 15 mai. 1 pièce parchemin. — Echange entre François de Belmont, archer des gardes de Son Altesse demeurant à Neufchâteau, d'une part, et Demenge Martin, tisserand, à Vincenolle Flamant, sa femme : le premier emporte de l'échange une maison sise rue Verdunoise, la charge de 30 gros de rente dont 18 aux clarisses et un franc à l'hôpital restant à la partie cédante ; les secondes emportent une maison sise au faubourg des Rouyers. En outre une soulte de 400 francs, 20 francs, pour un couvrechef et une douzaine de serviettes de chanvre est versée par Demenge Martin et sa femme à François de Belmont (Jacques Clausse, tabellion). 1629, 23 juin. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 2 sous de rente annuelle dus par Claude Lacerteux aux religieuses sur la maison qu'il leur a achetée le 17 août 1660 (Marius, tabellion) 1667, 10 février. 1 pièce papier. — Requête des religieuses pour être maintenues en la possession de 10 francs de cens sur une maison de la rue Verdunoise comprise au décret de saisie prononcé contre Nicolas Forest et Yolande Humbert à la requête de Jeanne Aubert, jeune fille résidant à Bazoilles. 1677. 1 pièce papier. — Quittance de 7 livre 15 sols pour le rachat par les religieuses d'un cens de 2 sols 3 deniers dû aux chapelains du St nom de Jésus sur une partie du jardin dépendant de leur maison. 1785, 14 juillet. 1 pièce papier.

1349-1677

**XLI H 28**

(Liasse). — 27 pièces parchemin, 2 pièces papier<sup>1</sup>.

**Cens. Titres : NEUFCHATEAU. Vignes et divers immeubles.**

Acquêt par Demenge et Jehan, fils d'Haimmonnel du Bazoilles, bourgeois de Neufchâteau, sur Drouet dit Covelle, aussi bourgeois, de la terre que celui-ci possédait "en la coste au clous Coquant", terre chargée d'un toulois de cens (Sceau de Jehan Venderie, maire de Neufchâteau). 1271 (v. s.), mars. Pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Poireon dit Chieite, bourgeois de Neufchâteau, et Agnelois, sa femme, pour 13 livres de bons toulois neufs, de 15 sous de cens annuel, terme de St Remi, à prendre sur des héritages sis à Neufchâteau et à Rouceux, une vigne "aus Roiez montans" tenue par Winnoi le Raconveiteres pour 3 sous, une vigne voisine tenue par Demenget, gendre de Randon, pour 3 sous, une autre vigne tenue par Bertheite, femme de Gienoit Harbeloit, pour 3 sous, une autre vigne sise à Rouceux, tenue par Hawieite, veuve de Gienoit d'Aunoy. (Sceau de Jehan Tripoutel, maire de Neufchâteau, disparu). 1307, 13 décembre. 1 pièce parchemin. — Acensement devant Othenin, maire de Neufchâteau, par les religieuses à Liejart, nièce de feu Collette dite Laxole, bourgeoise de Neufchâteau, d'un celier et de l'étal situé au dessus avec leurs dépendances sis à Neufchâteau "en Marchie, sor la chauciee". 1309, 1<sup>er</sup> mai. Original parchemin. Exécution de la clause testamentaire par laquelle feu Margueron, femme de Joffroi Brifainne, donne aux religieuses 8 soudées de terre à elle dues sur une vigne sise "outre la troille" qui appartient à son père "outre la voie". En vertu de cette clause, Willaume Piedergent et Jehan Colenoit, bourgeois, exécuteurs testamentaires, font donation de la dite rente avec le consentement de frère Orry Dys, du couvent des frères mineurs. (Sceau de Colin le Poulenoi, maire de Neufchâteau). 1315 (v. s.), vendredi après la purification N.-1, 6 février. Partage entre Isabel, femme de Richard de Watronvillein, chevalier, et veuve de Jehan Colinet, bourgeois, d'une part, et ses enfants : Henri Colinet, Giennette et Jehan, d'autre part, de l'héritage de Jehan Colinet : à Henri Colinet, 3 sous de petits tournois de rente dus par Jehan Thiemeron, 26 petits tournois de rente dus par la femme de Rambault, 5 sous toulois dus par Cremin Gidot, 7 toulois dus par Eudette li Barbiere, 5 sous de petits tournois dus par Willaume de Deulles, 11 sous 3 deniers dus par les enfants de Robert le savetier, 18 sous dus par Henrioz li Hugiers, 10 sous dus par Jehan dou Pont, 5 sous dus par Giennette li Flamvise, 18 petits tournois dus par Husseno li Nevre, 3 sous dus par Baillelz, 19 petits tournois dus par Jehan le Marchant, 18 deniers dus par Wautrin Bouaron, 4 sous dus par Alardin fils Passeroun, 6 deniers toulois dus par Giennette li Flamvise, 8 deniers toulois dus par la femme de Willaume Piefdargent ; plus des vignes faisant le "cungnet" entre les deux chemins, le quart d'un champ sis "en hasteroi" et d'un autre "dessus les vignes" un jour de terre au ban de Noncourt, un jour de terre "a l'ormel", un jour "an courroi", le quart de terre "en Neulleimont. (Sceau de Thierry Chiette, maire de Neufchâteau disparu). 1342, mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Aubri Gonion, bourgeois de Neufchâteau, et Sebille, sa femme, pour 16 francs 4 gros, de plusieurs rentes et cens à prendre sur des héritages sis à Neufchâteau : 3 rentes de 26 deniers sur des vignes

"en la Quoirelle Belmont", 3 sous forts petits sur un demi jour de vigne "dessus la dicte quoirelle", 27 deniers toulous sur un demi jour de vigne "desus le chemin de Ruoncourt", 13 deniers et demi sur un quart de vigne au même lieu, et 13 deniers et demi sur un autre quart de vigne. 1377, 5 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les clarisses sur Aubri dit Gonion, bourgeois de Neufchâteau, pour 17 francs d'or, de 17 sous de petits tournois de rente, dont 16 sous sont gagés sur une pièce plantée en vigne sise dessus l'Hôpital (la Maison Dieu) et 1 sou de 12 petits tournois dû par Huyneis de Bourmont, demeurant à Neufchâteau sur un quart de vigne sis "on Barroble". 1377 (v. s.), 30 janvier. 1 pièce parchemin.. — Acquêt par sœur Demengette, abbesse, et les religieuses, sur Marguerite dite La Germaine, bourgeoise de Neufchâteau, pour 8 francs d'or, de 5 sous de petits tournois de rente dus par Clause, veuve de Colart Roulet, de Neufchâteau, sur un demi jour de vigne sis au lieu dit "dessus le Cloul lognant", aux termes du 24 juin et du 26 décembre. 1390, 8 mai. 1 pièce parchemin. — Echange entre les religieuses et Colart, fils de feu Jehan Bellant, bourgeois de Neufchâteau : celui-ci emporte de l'échange un demi jour de vigne sis "au clocoquant" ; les religieuses emportent la moitié de 3 quarts de vigne appartenant au dit Colart en 2 pièces au même lieu dit, plus une somme de 9 francs d'or. (Sceau de Lambelet Belpaignier, maire de Neufchâteau, disparu). 1391, 8 septembre. 1 pièce parchemin. — Donation aux religieuses par Catherine, veuve de Jehan Renneson, à Marie, sa sœur, religieuse au couvent des clarisses, pendant sa vie, et au couvent, après sa mort de 20 deniers forts de rente au terme de la St Martin d'hiver qu'elle possède sur un pré de vigne sis à Neufchâteau au lieu dit "en vaulx pier de buef". (Colin Mengail de Brichencourt, prêtre, notaire de la cour de Toul. (Sceau de l'official de Toul disparu). 1397, (v. s.) 4 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Mengin Chartenoy, courvesier, bourgeois de Neufchâteau, sur Gillebin Ponce, de Marle, bourgeois de Neufchâteau et Ydette, sa femme, pour 13 francs d'or, d'un quart et demi de vigne sis au ban de Neufchâteau "en Roiez montans" chargé d'une rente de 12 deniers forts envers les religieuses (Gérard Regnault Willemin de Vittel, tabellion de Neufchâteau). 1407, 25 octobre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance d'un cens de 4 sous forts dû par Jehan Martinel, vigneron à Neufchâteau, aux clarisses sur une vigne sise "vers le pont de Rebeuville" (Acte mis en forme authentique, le 20 février 1437 (v. s.) par Nicole Thiebalt, prêtre, notaire de la cour de Toul, le notaire présent à la passation de l'acte étant mort sans l'avoir rédigé). 1421, 14 octobre 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine Colinette de Toul, abbesse, et les religieuses sur Thierion Goujon, bourgeois de Neufchâteau, pour 4 francs et demi lorrains, de 2 sous forts de rente dus par Jehan Vaney, bourgeois, au dit Thierion sur 3 quarts de vigne sis "au wey Barneffroy", "en la vigne com dit La Bonneliere" (de Nouroy, tabellion) 1424, 16 juillet. 1 pièce parchemin. — Jehan Humbelot et Jacob

Chardey, de Rouceux, acheté à Huyn Deniset dit Charsallée, bourgeois de Neufchâteau, un jour de vigne sis "en Berthelein coste entre le chemin de l'Estanche...et les pointes des vignes des Chynoez" dont la moitié et chargée de 6 sous petits tournois de rente envers les clarisses, permet d'acquitter la dite rente. (De Nouroy, tabellion) 1427, 3 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Symon Vivien, de Neufchâteau vigneron, pour 9 francs, de 3 sous forts lorrains de rente assignés sur une pièce de terre 2 jours "en Clou Cosquant". Sur les 9 francs, le vendeur retire 15 gros qu'il donne en aumône au couvent. (De Nouroy, tabellion). 1458, (v. s.), 9 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Collart Matinel, de Neufchâteau, vigneron, pour 5 francs et demi, de 2 sous forts de rente au terme de la St Martin d'hiver, assignés sur une vigne sise "en Froymont". (De Nouroy, tabellion). 1458 (v. s.), 9 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Ydette Treuvedenier alias de Seriere, femme de Jaquin Colinet de Saint Roumain, lieutenant du bailli de Vosge, demeurant à Neufchâteau, de 4 sous forts de rente lui venant de l'héritage de sa mère Ydette Treuvedenier, jadis femme de Nicole Regnault, de Toul, son père, sur une vigne contenant 3 quarts sise "en Vaulx Pied de buef" et possédée par Collart Lalemant, vigneron. (De Nouroy, tabellion). 1459, 1<sup>er</sup> août. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance de 18 deniers de cens dus aux religieuses par Gérard Meire, vigneron et d'autant par Didier, son gendre, neveu de Joffroy le Boucher, tous deux de Neufchâteau, pour un jour et demi de vigne et jardin sis au lieu dit "Darrière Nostre-Dame" acheté par eux à Jehan Moinne et à sa femme. Jaquet Grosjehan, notaire de la cour de Toul. Sceau de l'official de Tou1, disparu). 1462, 1<sup>er</sup> mai. 1 pièce parchemin. — Echange entre Arnoul Mozaille, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, et Jehan Thiery, des Maisonnelles, vigneron ; le premier emporte de l'échange un quart de vigne sis à Neufchâteau "dessus la maison-Dieu" chargé de 21 deniers de rente envers Pierre Aubry, de Neufchâteau, prêtre, à cause de sa chapelle



; le second emporte un demi jour de vigne sis "en la Coste enverse" qui doit 4 sous de cens aux religieuses (N. de Bazoilles, tabellion) 1463, 29 décembre. 1 pièce parchemin. — Lettres de Nicolas, Marquis de Pont, lieutenant du duché de Lorraine, ratifiant l'attribution faite aux religieuses sur l'avis du receveur général de Lorraine Jehan Pheleppin, de 96 sous de cens, dont 12 sous sur une pièce sise au ban de Rouceux appelée "Le Conquoit" au lieu dit "au coulumbies" et 4 sous sur un quart de vigne au lieu dit "En Douainvault", en contre parties des 16 sous qu'elles avaient et 2 maisons, l'une à Demenge Huyn l'autre à Thiery du Chastellet, prêtres, sises à Neufchâteau "rue de Moulorne" et qui ont été détruites sur l'ordre du duc de Lorraine avec d'autres situées sur les fossés du château<sup>1</sup>. (Contre sceau du duc de Lorraine, disparu). 1466, 3 juillet. 1 pièce parchemin. — Sentence du maire de Neufchâteau prise à la requête du procureur des religieuses et en conclusion d'une enquête ouverte depuis 3 plaids sur le droit des religieuses de disposer entièrement d'un quart de vigne sis au lieu dit "en l'enverse coste" dont le cens de 2 sous ne leur plus payé. Ce droit a été proclamé par Thierry La Nonne et Jehan Wyardot, prêtres, vicaires des églises Saint Nicolas et St Christophe. Aucune contestation ne s'étant opposée, entière satisfaction est donnée au procureur du Couvent. (Sceau de Jehan Garin, maire de Neufchâteau, disparu). 1469, 1<sup>er</sup> septembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Collin Lallemand dit Roucel, vigneron à Neufchâteau, pour 4 francs et demi lorrains, de 2 sous forts de cens assignés sur un demi-jour de vigne appartenant au vendeur au lieu dit "Derrière Notre-Dame". Didière, femme du dit Lallemand, ratifie cette vente (De Nouroy, tabellion). 1481 (v. s.), 23 mars. 1 pièce parchemin. — Vidimus d'un acquêt du 5 novembre 1483 par Collas Chaufour et Jhannette, sa femme, par Symon dit Le Gastart et par Collas Gastart et Marguerite sa femme, ensemble et chacun pour un tiers, pour 10 francs de principas et 7 gros de vin, sur Bernardin Charlot, vigneron à Neufchâteau, et Hawis, sa femme, d'un demi jour de vigne "En Clocquognan" chargé de 10 blancs et 1 obole de rente annuelles envers les religieuses. 1502, 12 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Didier Cocquelier, vigneron à Neufchâteau, et Jennette, sa femme, pour 8 francs et demi lorrains, de 4 sous forts de rente au terme de la St Martin d'hiver assignés sur un demi jour de vigne "desoubz Be1 Rergar en lieu conduit en Malchouse", 2 sous ½, et sur un quart de vigne "En la Quenotte", 18 deniers. (De Nouroy, tabellion). 1485, 23 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Didier Vosgien, de Neufchâteau, clerc, et Marguerite sa femme, pour la moitié, et Paris Oudel, boucher, et Claude, sa femme, sœur du dit Didier, pour l'autre moitié, pour 17 francs lorrains principal et vin de 8 sous valant 6 gros, monnaie de Lorraine, de rente annuelle à eux dus par Hanry de Landaville et Willaume Conart, vigneron à Neufchâteau sur un jardin "seant es grans gerdins derriere Nostre Dame" (Gérard de Removille, tabellion). 1486, 22 octobre. 1 pièce parchemin. — Acensement par Claude de Marcheville, veuve de Robert Thirion, jadis gruyer de Châtenois à Guillaume Champaigne, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, pour 9 gros de cens, d'une pièce de terre contenant 7 quarts sise au ban de Neufchâteau, au lieu dit "près du chemin allant dudit Neufchâteau à Bazoille et Ponpier" (J. Wyriot, tabellion). 1520. 28 juin. 1 pièce parchemin. — Transport par Robert de Châtenois, procureur de Vosge, et Claude Raru, sa femme, aux clarisses, de 9 gros de cens assignés sur la pièce de terre précédente. 1537 (v. s.) 1<sup>er</sup> février. 1 pièce parchemin. — Bail à partage de fruits par Suzanne de Richecourt, abbesse, et tout le couvent, à Thomas Hanry, Claude Gascon, Jean Rose, Philippe Bussenot vigneron à Neufchâteau, et à Jean Le Roy, vigneron à Noncourt, des vignes sises "en Battelaincoste", "en Sarere", "en Behehue", "a l'Espine" derrière N.-D., "en Carobe", "sur le jardin", "au nom de Jésus", "an Pont de Rebeuville". 1621, 9 février. 1 pièce papier.

1272-1621

## XLI H 29

(Liasse). — 10 pièces parchemin<sup>2</sup>.

### Cens. Titres : NEUFCHATEAU. Les Maisonnettes : les Porch???

Aubert Bichey, citain de Toul, demande au maire le Neufchâteau Colin Poulonet d'apposer son sceau à un acte de vente joint à la cédale 1316, le mercredi avant l'Exaltation de la Sainte Croix en septembre, 8 septembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt pour la somme de ?? livres 10 sous d'un cens de 14 sous tournois à prendre sur une maison sise à Neufchâteau, "en chief Tehan", par

<sup>1</sup> Signature du Marquis de Pont, Nicolas.

<sup>2</sup> Ancienne liasse cotée CC.

Aulnriot Chiffet de Neufchâteau sur Laurent et Thierry, clerks fils de feu Raontel, (Sceau de Jaquin Tripoutel, maire de Neufchâteau, disparu). 1316, 3 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Garin gendre de Jehan Oudel sur Jehan Libel de Saint Thiébaud et Cilleite sa femme, de 12 sous tournois menus de cens sis sur "une pièce de meix sseiant au defuerdzs Masanelles apres la crovee lez moignes" moyennant la somme de 12 livres (Sceau de Jean Chieite, maire de Neufchâteau disparu). 1322, mardi après la Pentecôte, 1<sup>er</sup> juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Doucette de Neufchâteau femme de feu Kaillet, de 3 sous de bons petits tournois de cens à prendre sur une maison "seant aux Maisanelles", moyennant la somme de 70 sous. (Sceau de Jehan Chiette maire de Neufchâteau, disparu). 1329, 12 septembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean de Grand, "le courvisier" bourgeois de Neufchâteau sur Joffroy fils de Jean Quenette, bourgeois de Neufchâteau et Catherine sa femme de 6 sous de cens assignés sur la moitié d'une maison et le jardin derrière "seant aux Bueresses", moyennant la somme de 8 livres (Sceau de Jacquemin Wiriot maire de Neufchâteau disparu). 1332, veille de l'ascension, 27 mai. 1 pièce parchemin. — Vidimus par l'official de la cour de Toul d'extraits du testament fait le vendredi après la Sainte Luce de l'année 1376, 19 décembre, par Béatrix fille de feu Jean Le Pourcelet de Neufchâteau, beguine, qui lègue aux clarisses 10 sous de rente "sur la maison qui suit le gaupitrey seant au masanelles". 1383 (v. s.), mardi après la saint Valentin, 16 février. 1 pièce parchemin. — Giradon dit "Bouche de carpe" boucher renonce en faveur des religieuses à tous ses droits sur une maison "estant au bout dez Maisanelles don Nuefchastel" 1391, 4 septembre. 1 pièce parchemin. — Donation aux religieuses par Catherine femme de feu Jean Rognesson de Neufchâteau, de 2 sous et demi de rente sur une maison "que Parisot de genvilleite et Adeline sa femme tiennent, seiant en la ville dudit Neufchastel devant la maison dez Proichomse. Cette donation est faite "tant pour cause de restitution comme pour prier pour l'âme de la dicte Katherine. pour l'ame de Aubry Goujon son peire et pour l'ame de Menginot sa meire", mais à condition que sœur Marie, clarisse au couvent, sœur de la dite Catherine, jouisse sa vie durant de ces 2 sous et demi de rente. 1399, sa la date de l'invention de la Sainte Croix, 3 mai. 1 pièce parchemin. — Jean dit "li Grojehan" de Ruppes, boulanger bourgeois de Neufchâteau reconnaît devoir à Jean Arnoul, meselier, bourgeois de Neufchâteau, 2 sous de rente "pour raison d'ung emplaistre seiant auz Bueresses dudit Nuefchastel sur Mouzon entre le rain qui suit Berneffroy d'une part et la voie de vers Mouzon d'autre part", lequel emplacement Jean Arnoul avait vendu au dit Grosjean. 1403 (v. s.), 7 janvier. 1 pièce parchemin. — Sentence de Jean Bertremin maire de Neufchâteau, leur procureur, à faire récupérer les rentes dues aux clarisses sur les héritages qu'elles possédaient aux "Masonnelles", la rue Flamoise dessoulz la coste Porgot" et qui étaient ruinés. 1453, 6 juin. 1 pièce parchemin.

1316-1453

**XLI H 30**

(Liasse). — 26 pièces parchemin, 3 pièces papier<sup>1</sup>.

**Cens. Titres : NONCOURT.**

Cens de 8 deniers forts dû aux clarisses par Herbelin de Noncourt sur une chenevière sise "en la vau<sup>1</sup> de Noncourt" (Regnalt fils Willemin de Vittel, notaire de la cour de Toul). 1378, 25 septembre. Original parchemin. — Acquêt par Jehan Aubry, vigneron à Neufchâteau et Giennette, sa femme, sur Gillebin Ponce, de Marles, bourgeois de Neufchâteau et Ydette, sa femme pour 24 francs, d'un demi jour de vigne sis au ban de Noncourt "sur Noncourt", chargé de 18 deniers de cens envers Adeline, fille de Wautrin Coupperel, ce cens continuant à rester du comme par le passé 1407, 13 octobre. Original parchemin. — Acquêt par Simon, fils de Jehan Vivien, vigneron à Neufchâteau, sur Huguenin de Havengée dit "Le Novel maistre", courvisier, bourgeois de Neufchâteau pour 13 francs, d'un quart de vigne sis au ban de Noncourt "En bel resgart", chargé de 18 deniers de cens moitié envers les héritiers de Thiery Henry l'autre moitié envers la Trotlette de Toul. 1423 (v. s.) 3 janvier. Original parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jehan Preudomel, vigneron à Neufchâteau, pour 5 francs, de 2 sous de cens assignés sur un quart de vigne sis "en la vau<sup>1</sup> de Noncourt". 1426, 1<sup>er</sup> juin. Original parchemin. — Acensement par les religieuses à Didier La<sup>??</sup>ge Courroie, de Noncourt, demeurant au bourg des Maisonnelles de Neufchâteau, qui paiera 4 sous de cens, d'une terre tant labour que vigne contenant 5 quarts sise "au Wey Barneffroy". Témoins : Jehan Errard, prêtre, et Lambert Tixerant. 1481, 13 juin.

<sup>1</sup> Anciennes liasses cotées HH et JJ.

Original parchemin. — Acquêt par les religieuses pour 5 francs d'un "bichet de cheneveux" de cens payable par Pierrot Bazin demeurant à Noncourt, et ses héritiers et assigné sur diverses terres sises à Noncourt "en champ La Grant femme", à la saison "dessus le bois le Saint", "sur le Brandonniers", "à la croissette". 1488, 3 février. Original parchemin. — Echange entre Estienne Huyn, vigneron à Neufchâteau, et Marguerite sa femme, d'une part, et Colas de Berthelainvaux, demeurant à Noncourt, et Didière, sa femme, d'autre part ; les premiers reçoivent un demi jour de vigne sis au ban de Noncourt "devers le gros murgey" chargé de 2 gros de cens envers les clarisses ; les seconds un quart la vigne sis "en l'enverse coste" chargé de 2 deniers cens envers l'église de Noncourt. 1529, 23 novembre. Original parchemin. — Acquêt par Florentin Maillot, de Noncourt, prévôt de Châtenois, et Marguerite, sa femme, et Didier, fils de Mengin Menjuterre, de Rebeville, pour 10 francs, du tiers d'une fauchée de pré sise à Noncourt, lieu dit "desoubz la croix" chargé d'une livre de cire de rente envers les clarisses. 1532 (v. s.) 20 janvier. Original parchemin. — Acensement par Ysabel du Chastellet, abbesse des clarisses, à maître Urbain Hobillon, peintre à Noncourt, d'une place maizière depuis longtemps infructueuse sise à Noncourt, lieu dit "sur le Mont", pour 4 sous de cens. 1543, (v.s.) 22 mars. Original parchemin. — Règlement du différend évoqué devant la justice de Noncourt entre les clarisses agissant par Jehan Maillot, leur procureur, et Jean du Moustier écuyer, sieur du Han, Jehan Mouginot, demeurant à Neufchâteau, Nicolas Dauvillers, Claudin Boilley, bourgeois de Neufchâteau, et Nicolas Bertrand, de Noncourt, pour 2 gros de cens que les clarisses leur réclamaient, 4 deniers à Jean du Moustier pour une chenevière "on clos de la vaux", à Jehan Mouginot 8 deniers, à Nicolas Dawillet 8 deniers, à Claudin Boilley 8 deniers, à Nicolas Bertrand 4 deniers. 1575, 2 décembre. Original parchemin. — Cession pour 10 francs par Jean du Mostier, écuyer, sieur du Han en partie, à Philibert Bresinot, demeurant à Noncourt, et à Thenotte, sa femme, de la part que les clarisses lui avaient acensée dans un meix sis au lieu dit "sur le Hochot" en payant 3 gros de cens. 1584, 24 mars. Original parchemin. — Adjudication par décret de justices à René d'Anglure, gouverneur de La Mothe, Montesclair et Montigny seigneur de Melay, agissant par Jean de Houdreville, seigneur de St Léger (*Liegy*), des maisons, meix, jardins, chenevières et terres labourables ayant appartenu à feu Jean du Moustier, écuyer, et à Amprosne Lallouette, sa femme, de Noncourt. 1569, 29 mars. Original parchemin. — Echange entre Mahaut des Armoizes, abbesse, et le couvent d'une part, et Claude Multier, demeurant à Noncourt, et Claudon, sa femme, d'autre part : les premières emportent une pièce de terre "sur le bois le Saint", une autre "Entre deux chemins", et une troisième "en la place Maillard" et la part que le dit Multier possède dans un noyer se trouvant dans un jardin sis au bout de l'enclos des religieuses; les seconds emportent un jardin sis au lieu dit "dessus la fontaine". 1600, 23 mars. Original parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Nicolas Baudat et Claude Tisserant son gendre, demeurant au gagnage de Rainval (*Rainvaux*) près de Neufchâteau de 28 francs de rente pour les 400 francs provenant de la vente à eux faite par les clarisses d'une maison sise à Noncourt, en la rue Vers l'orme. 1623, 3 mai. Original parchemin. — Acquêt par Blaise Villemain, demeurant à Noncourt, et Claudon sa femme, sur Martin Tixerant, laboureur à Circourt, pour 115 francs, d'une terre sise "en la Bouchelle" saison de Grand chien, d'une autre "soub le coste de la Croix", d'une autre un peu plus bas, d'une autre "en l'arbre", d'une autre "sur le bois le Saint". 1662, 4 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par François Breton, cordonnier au faubourg de Royers de Neufchâteau, et Germaine sa femme, sur Benoist Royer, fils de Rollet Royer, son neveu pour 28 francs, d'une vigne sise "Dessus la Vaux" 1667, 5 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les clarisses sur Garin Ouldel, bourgeois de Neufchâteau, et Catherine, sa femme, pour 3 francs et demi d'or, de cens assis sur des vignes au ban de Noncourt, lieux dits "en Bel Raigart", "au Wey Bernefroy", "en Behelnel". (Sceau d'Henri dit le Bourguegnon, maire de Neufchâteau disparu). 1376, vendredi avant la St Christophe, 25 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine Colinette de Toul, abbesse, et le couvent, sur Poisson, fils de feu Simonin Mathiot, de Neufchâteau, pour 11 francs lorrains, d'un cens de 4 sous et demi dû au vendeur par Perri Morel, "doivre", Gerart Wiardot, Jehan Leurdel et les enfants de Colin Proudommel, de Neufchâteau sur des vignes sises au ban de Noncourt. 1424, 24 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Thevenot Charier, pelletier à Neufchâteau, sur Mannotte, veuve de Wautrin Houdry, et Jehan Joudry, son fils, pour 56 francs, d'une vigne sise au ban de Neufchâteau "en la vaul de Noncourt", chargée de 15 sous forts de rente envers les religieuses, d'une autre vigne au lieu dit "derrière Notre-Dame". 1435, 18 novembre. Copie papier. — Acquêt par Thevenot Charrey, pelletier à Neufchâteau, sur Thierry, fils de feu Jehan Chailley, de Rebeville, et Melenette, sa

femme, fille du feu Wautrin Houdry, pour 12 francs et demi, d'un quart de vigne sise à Noncourt lieu dit "en la vaul" chargée de 5 deniers de rente envers les religieuses. 1435 (v. s.), 26 janvier. Copie papier. — Acquêt par Nicolas Severy, vigneron, sur Jehan Aubry, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, pour 37 francs et demi, des deux tiers d'un jour de vigne sis à Noncourt, lieu dit "sur la vault". (M. de Bazolle, tabellion). 1443, (v. s.), 5 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Marguerite, veuve de Colas Martenel, vigneron, bourgeois de Neufchâteau pour 8 francs lorrains d'un cens de sous forts, dû à la vendeuse par Jehan Loys, de Neufchâteau, vigneron, sur une vigne sise à Noncourt (De Nouroy, tabellion). 1475 (v. s.), 2 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jacqueline Wisse, abbesse, et le couvent, sur Didier Breulletot, vigneron à Neufchâteau, pour 32 gros lorrains, d'un cens de 18 deniers dû au vendeur par Jehan Loys, vigneron sur une vigne sise au ban Noncourt et déjà chargée d'un cens de 3 sous dû aux religieuses par Marguerite, veuve de Colas Martenet. (De Nourroy, tabellion). 1481, (v. s.), 7 mars. 1 pièce parchemin. — Recours de Jehan Bellan, chapelain et procureur des clarisses, devant la justice de Noncourt, pour tirer paiement d'un cens de 2 sous et demi dû par Katherine, veuve de Regnault le marchant, Jehan Wiardot et Colin Charrey sur un jour et demi de vigne sis "en la vaulx de Noncourt" (Gérard de Removille, tabellion). 1488, 26 mars. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Acensement par Jeanne de Barrizey (*Janne de Barezze*), abbesse, et le couvent, à Edeline, veuve de Jehan Malot, de Noncourt, pour un cens de 6 sous, de 2 fauchées de pré sises à Noncourt, "en petites yles" et "en varois de l'auvey". (J. Wyriot, tabellion). 1515, 6 mai. 1 pièce parchemin. — Cens de 3 sous lorrains dû aux clarisses par Didier Colinet, de Noncourt, et Marguerite, sa femme, sur une pièce de terre sise au lieu dit "on Fourriere". Présent Jehan Gilet, chapelain des clarisses. 1520, 1<sup>er</sup> mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Anne de Chatelet, abbesse, et le couvent, sur Jehan Maillot, laboureur à Noncourt, pour 36 francs lorrains, de trois quarts de jour sis au ban de Noncourt, lieu dit "dessoubz la coste". 1574, (V. s.) 22 février. 1 pièce parchemin. — Accord entre les religieuses d'une part et Claude Parisot, bourgeois de Neufchâteau, Anne, sa femme, Gillet Rinard, Jehan Rinard, son frère, boucher à Noncourt, Claude Dompman, marchand à Pompierre, époux de Claudon Rinard, sœur des précédents, au sujet d'un cens d'une livre de cire que les religieuses prétendent avoir sur une fauchée de pré sise à Noncourt, lieu dit "en Bonnerot". A ce cens est substitué un cens de 4 gros 8 deniers. 1577, 5 novembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance d'un cens de 8 livres 10 sous dû aux clarisses par Marie Jacquin, veuve de Jean Sellier, vigneron, Claude Guisard, vigneron, Jeanne Robert, veuve de François Christophe, vigneron, Joseph Masseaux, tailleur de pierres et maçon, et Pierre Bertrand, maréchal ferrant, tous de Noncourt, à cause d'une maison sise à Noncourt rue du Koublon, d'une vigne sise à Noncourt, lieu dit "autrefois Vache Coste, et aujourd'hui mauvaise Coste", d'un jardin sis au canton de la Vaulx, et d'une chenevière, lieu dit "allant au château de grignon", à Noncourt. 1787, 22 avril. 1 pièce papier.

1376-1789

**XLI H 31**

(Liasse). — 1 cahier de 7 feuillets papier<sup>2</sup>.

**Cens. Titres : REBEUVILLE.**

Inventaire des titres des cens : "précis du contenu en chaque contract du sacq de Rebeville cottés et rangés par ordre alphabétique comme s'ensuit"<sup>3</sup>. XVIII<sup>e</sup> siècle. 1 cahier de 7 feuillets papier.

1307-1566

**XLI H 32**

(Liasse). — 25 pièces parchemin.

**Cens. Titres : REBEUVILLE<sup>4</sup>.**

Acquêt par les religieuses sur Crétien dit le Menestre<sup>1</sup> et Mariote, sa femme, de Rebeville,

<sup>1</sup> Cf. dans XLI H 27 le legs de Jehan Wiardot, du 18 décembre 1489, d'un quart de vigne sis "en la val de Noncourt".

<sup>2</sup> Pour les cens de Pompierre et de Sartres, voir la donation de Marguerite duchesse de Lorraine de 1297 et la confirmation de Thiebaut II duc de Lorraine, de 1308, n. s., dans la liasse XLI H 6. Voir également les censiers de la liasse XLI H 15.

<sup>3</sup> Il y a 23 articles, cotés de A à Z, qui ne suivent pas l'ordre chronologique des titres et ne portent pas de date. Ces titres sont conservés dans la liasse qui suit, à l'exception du titre coté K, placé dans la liasse XLI H 25 et D.

<sup>4</sup> Titres correspondant à ceux mentionnés dans l'inventaire ci-dessus. Ils ont été reclassés dans l'ordre chronologique pour l'analyse.

pour 30 sous de bons toulois, de 2 sous de rente sur une vigne sise derrière l'église de Rebeuville. Sceau de Gérard, prêtre, curé de Rebeuville, disparu. 1307 (v. s.) 1<sup>er</sup> février. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Acquêt par les religieuses sur Arnoul dit Coquant et Catherine, sa femme, bourgeois de Neufchâteau, pour 4 livres 5 sous, du quart leur appartenant dans les rentes de "la coste de Doenvaul", qu'ils partagent avec les héritiers de feu Huon Tripoutel, chevalier, ceux de feu Girard Chatel, et avec les dites religieuses. (Sceau de Jehan Tripoutel, maire de Neufchâteau disparu). 1308, 20 avril, samedi après Pâques. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>. — Lettres de Jehan, chevalier, sire de la Fauche, déclarant qu'il n'entend pas que ce que les religieuses tiennent d'Arnoul Coquant, de Chrétien Le Menestrel, et de Thiéri le Charpentier sur le territoire de Rebeuville soit compris dans l'acquêt qu'il a fait de ce que les dites religieuses possédaient en la ville de Rebeuville (*Raimbueville*) (Sceau de Jehan de la Fauche, disparu). 1312, juillet. 1 pièce parchemin<sup>3</sup>. — Vidimus des trois actes précédents par Nicolas Thiébault de Neufchâteau prêtre, notaire de la cour de Toul en présence de Nicole Geimont, curé de Circourt, doyen de Bourmont et de Thiery de Dainville, prêtre. 1419, 11 août. 1 pièce parchemin<sup>4</sup>. — Acquêt par les religieuses sur Jehan Ligais, de Rebeuville, et Ysabel, sa femme, pour 20 sous de petits tournois, de 12 petits tournois de rente sur une terre sise au lieu dit "en champs montans". 1322 (v. s.), 3 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jehan de Gran, le courvisier, bourgeois de Neufchâteau, fils de Wautier Venderi, sur Oulri, prêtre, curé d'Avranville (*Havrainville*), pour 4 livres 5 sous de petits tournois, d'une rente de 2 sous 6 deniers due au vendeur par les héritiers de Poirsson Guillegot sur une vigne sise "en la coste de Reubefville". (Sceau de Thiéri Chiette, maire de Neufchâteau, disparu). 1331, "lendemain de la feste de N.D. en mars". 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses, sur Hauvix, femme de Gerart Guatheviande, bourgeois de Neufchâteau, pour 60 sous, de toutes les rentes qu'elle possédait "en Doainvaux" en commun avec les dites religieuses et la femme de Jehan Le Mascelier. Sceau de Thiéri Chiette, maire de Neufchâteau, disparu. 1339, "feste des Innocenz en moix de décembre", 28 décembre. 1 pièce parchemin<sup>5</sup>. — Laix et acensement par Thierion, fils du Petit Garin, de Neufchâteau, à Chrétien dit Brabant, de Rebeuville, pour un bichet de bon conseil à la St Martin d'hiver, d'un jour de terre sis au ban de Rebeuville, lieu dit "on Prailot" (Jehan Liquote, notaire de la cour de Toul). (Sceau de l'officialité de Toul disparu). 1364 (v. s.), 9 janvier. 1 pièce parchemin<sup>6</sup>. — Acquêt par les religieuses sur Aubri Gorgon, bourgeois de Neufchâteau, et Sibille, sa femme, pour 12 francs d'or, des rentes suivantes : 30 toulois sur une vigne au lieu dit "au la Follonie", 3 sous forts sur une terre au lieu dit "au Preellot", 12 toulois sur une autre au lieu dit "en Chevremont", 16 forts sur d'autres terres, 6 toulois sur une autre au lieu dit "en la voie de Tillen", 6 toulois sur une autre "aux châpponeix", 4 toulois sur une autre "en Grattris", 5 petits forts sur une vigne au lieu dit "sur le Sont". 1378, 7 septembre. Original parchemin et copie faite en 1384<sup>7</sup>. — Reconnaissance par Jehan Wynot, maire de Rebeuville pour les seigneurs de la Fauche et de Bulgnéville, que sur les rentes du Doainvaux 4 sous toulois sont dus au prieur de Notre-Dame de Neufchâteau et que les trois quarts du reste appartiennent aux clarisses, un quart aux héritiers de Jehan le Mascelier (Regnault, fils de Willemin de Vittel, notaire de la cour de Toul). (Sceau de l'officialité de Toul, disparu). 1388, 10 avril. 1 pièce parchemin<sup>8</sup>. — Acensement par sœur Demengette, abbesse, et le couvent à Husson dit Guyniot, de Remoncourt sous Montfort, bourgeois de Neufchâteau, pour 2 sous de petits forts de cens, d'un demi jour de vigne "en treique" sis au lieu dit "au wey Barnefroy". (Henri Mengin, de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). 1390, mardi après la décollation de St Jean Baptiste. 30 août. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Willaume dit Le Ponteguier, vigneron, sur Henri dit Gromarchand de Neufchâteau, pour 70 francs d'or, d'un jour et demi de vigne sis au ban de Rebeuville, lieu dit "en Cuevrefeu", non compris les 6 sous de rente dus au vendeur sur cette vigne. (Regnaut Willemin de Vittel, tabellion). 1409, 16 juin. 1 pièce parchemin<sup>9</sup>. — Vente judiciaire à la requête de Gérard

<sup>1</sup> Pièce cotée O dans l'inventaire.

<sup>2</sup> L'acquêt du 26 juin 1308 de Marguerite, duchesse de Lorraine, veuve de Ferri III, des rentes de Doyenvaulx à Rebeuville et le vidimus de cet acte, de 1449, pièces cotées X et T, se trouvent dans les liasses XLI H 8.

<sup>3</sup> Pièce cotée N dans l'inventaire.

<sup>4</sup> Pièce cotée L à l'inventaire.

<sup>5</sup> Pièce cotée C à l'inventaire.

<sup>6</sup> Pièce cotée P à l'inventaire.

<sup>7</sup> Pièces cotées R et H à l'inventaire.

<sup>8</sup> Pièce cotée F à l'inventaire.

<sup>9</sup> Pièce cotée A à l'inventaire.

Grogro, bourgeois de Neufchâteau, autorité par le prévôt de Châtenois . 1°) à Rebeville, des fruits de la vigne sise "au wey Berneffroy", et du fonds planté en vigne contenant 3 quarts "en champ le sire Hugue" ; 2°) à Noncourt, des fruits de certaines vignes. Ces fruits et terres, qui ont été saisis par le dit Gérard Grogro sur Willaume Le Pontegnier, de Neufchâteau, comme caution d'une obligation de blé et avoine dus par celui-ci, sont vendus à Jehan Thierion, bourgeois de Neufchâteau. 1410, 29 septembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance par Gérard Grogro, bourgeois de Neufchâteau, qu'il a reçu pour la vente décréter du trois quarts de vigne sis à Rebeville au lieu dit "en champ le sire Hugue" appartenant à Willaume le Pontegnier, 2 francs de Jehan Thierrri, acquéreur, et 1 franc de Waultier Le Berters, de Neufchâteau, comme avance sur la dite vente (Regnaut Willaume, de Vittel, tabellion). 1410, 23 novembre. 1 pièce parchemin. — Obligation de 12 deniers de rente dus aux religieuses par Jehan Aubert, de Rebeville, et Mengin Ragot, son frère, sur une vigne sise à Rebeville, lieu dit "en grant champ", et sur un quart de vigne au lieu dit "en costei de Belle Yauve". L'acte ne fut grossoyé qu'en 1443 à la requête d'Harman Oriet, de Pompierre, procureur des clarisses, le notaire étant mort aussitôt après la passation de l'acte. (Nichole Thiebaut, notaire de la cour de Toul). 1413, 30 janvier. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Obligation de 2 sous de rente dus aux religieuses pour Melenette, veuve de Collard Belfant dit Truete, Catherine, fille de Perrin Arnouf, Marguerite, femme de Collin Le Varlet, Jacqueline, femme de Jehan Derlien, et Guillemain Pelletier, tous héritiers de feu Collard Pelletier, bourgeois de Neufchâteau, sur 2 jours de vigne sis à Rebeville, lieu dit "en Desart" (Acte de 1447, fait à la requête de Catherine de la Fauche, abbesse des clarisses, le notaire témoin de la passation étant mort sans dresser l'instrument. (Nichole Thiebalt, notaire de la cour de Toul). 1424, 6 juillet. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>. — Pièces relatives à un procès sur les rentes de Rebeville entre Nicaise Chavin, prêtre, procureur des religieuses, d'une part, et Mengin Chastenoy, Mengin Favier, maires de Rebeville, au nom de M. de Vergy et de M. de Rimacourt : sur les rentes de Rebeville les religieuses sont mises en vraie saisine et possession des rentes des terres "en Doyenvaux", et les dits maires condamnés à leur en payer les arrérages. (Nicolas de Bazoilles, tabellion de Châtenois et Neufchâteau). 1448 (v. s.) 10 février et 26 mars. 2 pièces parchemin<sup>3</sup>. — Acquêt par Thiriout Lovion de Nancy, châtelain de Neufchâteau, et Mahault, sa femme, sur Thron, fils de feu Roubert Thinion, demeurant à Ormes, pour 20 francs et demi, de la moitié de 3 quarts de vigne sis au "Pont de Rebeville" chargés de 18 deniers de rente envers les clarisses de Neufchâteau. (Nicolas de Bazoilles, tabellion de Châtenois et Neufchâteau). 1453, 12 juillet. 1 pièce parchemin<sup>4</sup>. — Acquêt par Jehan Willaume, vigneron, à Neufchâteau, et Ydette, sa femme, sur Mengin Cocquelier, tisserand de toile à Neufchâteau, et Catherine, sa femme, pour 25 francs entre principas et vin, de 5 quarts de vigne sis au ban de Rebeville, lieu dit "en Waldes", chargés de 12 deniers de rente envers Regnaut le Merchant et de 8 deniers envers les seigneurs de Rebeville. 1471, 2 octobre. 1 pièce parchemin<sup>5</sup>. — Laix et acensement par Jeannette de Barsey, abbesse, et tout le couvent au petit Chrestien Maingeterre et à ses frères Mengin et Nicolas demeurant à Rebeville, et aux enfants de son autre frère défunt Jehan, pour 10 deniers lorrain de rente, d'un demi jour de terre au lieu dit "a la voye des plaintes". 1510 (v. s.), 12 février. 1 pièce parchemin<sup>6</sup>. — Acensement par Jannette de Barsey, abbesse, et les religieuses, à Nicolas, fils de Didier Maingeterre, de Rebeville, pour 2 blancs lorrains, de 3 quarts de terre, sis "au Pierre du Wey". 1510 (v. s.), 12 février. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jehan Roze, vigneron à Neufchâteau, et Cathin, sa femme, sur Ferry Parmentier, de Rebeville, et Martinette, sa femme, pour 12 francs entre principas et vin, d'un quart de vigne sis au ban de Rebeville, lieu dit "en Desers", chargé d'un gros de rente envers les clarisses de Neufchâteau et de la rente ancienne due aux seigneurs de Rebeville (Garin, tabellion de Châtenois et Neufchâteau). 1527, 29 décembre. 1 pièce parchemin<sup>7</sup>. — Echange entre Claire d'Ally, abbesse, et tout le couvent des clarisses d'une part, et Jean Anthoine, boucher à Neufchâteau, et Barbe, sa femme, d'autre part ; les religieuses emportent de cet échange un demi jour de terre sis au ban de

<sup>1</sup> Pièce cotée Q à l'inventaire.

<sup>2</sup> Pièce cotée E à l'inventaire. Voir dans la liasse XLI H 33 l'acquêt du 7 avril 1425 d'un cens, par les religieuses, lieu dit "en desart du wey Berneffroy".

<sup>3</sup> Pièces cotées Y et Z à l'inventaire.

<sup>4</sup> Pièce cotée B à l'inventaire.

<sup>5</sup> Pièce cotée M à l'inventaire.

<sup>6</sup> Pièce cotée I à l'inventaire.

<sup>7</sup> Pièce cotée G à l'inventaire.

Rebeuville, lieu dit "en Plante" ; le dit Anthoine emporte aussi un demi jour au même lieu dit (Jean Le Grant, tabellion à Neufchâteau). 1566, 2 septembre. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>.

1307-1566

XLI H 33

(Liasse). — 35 pièces parchemin, 10 sceaux.

**Cens. Titres : ROUCEUX.**

**Cens "rue de la Cotette".** Titres du cens de 2 sous sur une maison sise à Rouceux "en la Haute Rue" ou "La Rue de la Cotette", tenue successivement par Jehan Gieneton, fils de Mengin La Botte, Jehan Gabelle, de Rouceux, et Genette, sa femme. Par acquêt du 29 juillet 1423 sur Jehan Gieneton, ce cens advint à Jehan Grain, parmentier à Neufchâteau pour 4 francs lorrains ; le 15 juillet 1476, il est acquis par les religieuses sur Huguenin Barneffroy, "peletier" à Neufchâteau ; le 9 décembre 1507, reconnaissance de ce cens envers les religieuses par Jehan Gabelle) 1423-1507. 3 pièces parchemin, 2 sceaux.

**Cens sur des terres "en vaulx de Lormel".** Acquêt par les religieuses sur Jacquinet de Montehant et Béatrix, sa femme, fille de feu Thomas Chastenoy et de feu Jehanne, sa femme, qui fut fille de Thierry Pourcelet, bourgeois de Neufchâteau, de 5 sous ports de rente à eux dus par Perrenet dit Le Noble, de Rouceux, charreton, et assignés sur 5 jours de terre en une pièce sis "en vaulx de Lormel", entre l'héritage de Jehan de Roscenz, de Rouceux, prêtre, curé de Rouvre, et les vignes du dit vaulx de Lormel. Cet acquêt est fait pour 12 francs, (N. de Nourroy, tabellion). 1458, 27 novembre. 1 pièce parchemin, 1 sceau. — Renonciation par Jaquemin Tabourin, demeurant à Neufchâteau et Gillette, sa femme, fille de feu Gerardin Lolier, en faveur des religieuses, à 5 jours de terre en terre pièce, sis au lieu dit "en vaulx de Lormel" échus à la dite Gillette par la mort de son père; ces 5 jours devaient aux religieuses un cens annuel de 5 sous. 1477 (v. s.), 20 janvier. 1 pièce parchemin. — Acensement de ces mêmes 5 jours de terre Mengin Ferry, parcheminier, et Humbelot, fils de feu Jean Garrin Gaillette, vigneron, bourgeois de Neufchâteau, pour 3 sous de rente annuelle au terme de la St Martin d'hiver (De Nourroy, tabellion). 1478, 12 novembre. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>.

**Cens et vignes "en Behellen".** Vente par Jehan Richard, fils du fils La Foessette, de Neufchâteau tuteur de Henri, son neveu, à Henri de Faneires, bourgeois de Neufchâteau, pour 12 petits florins d'or, de 2 jours de vigne sis "en Behullen", chargés de 5 sous de petits forts de rente envers les clarisses. (Sceau de Henri Colinot, maire de Neufchâteau, disparu). 1351 (v. s.), lundi après l'apparition de Notre-Seigneur. en janvier. (10 janvier). 1 pièce parchemin. — Pièces relatives aux acquêts et transmissions successives d'un jour et d'un demi jour de vigne sis "on droit couste de Bhilleuf" près de la Porte Neuve de Neufchâteau qui finalement sont donnés par Catherine Malingre veuve de Jean Boucherot tanneur à Neufchâteau aux religieuses le 20 novembre 1511, chargés de 18 gros de cens dus à l'église Saint-Nicolas 1427-1511. 8 pièces parchemin.

**Cens divers.** Acquêt par les religieuses sur Husson, fils de feu Alardin de Neufchâteau, clerc, pour 50 sous de bons tournois menus, de toutes les rentes et cens appartenant au dit Husson sur les "maisons, emplaistres et meises" sis à Rouceux (*Rousseul*) "en la rue don Nueftmolin, tant contremont et contrevaul" ainsi que de tout ce qu'il a en la perriere (Durant, notaire, de la cour de Toul). 1317, 6 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jehan Champagne, de Rouceux (*Rousseul*) et Heilinz, sa femme, pour 4 livres, de 4 sous de bons petits tournois de cens annuel à prendre sur une maison sise Rouceux. 1346, 3 novembre. 1 pièce parchemin. — Vente par les religieuses à Demenget dit Maul Quonvat, de Rouceux, d'une maison ses appartenances et son usuaire, sise à Rouceux, chargée d'une cens de 12 deniers toulois envers ceux de Mureau. Cette vente faite pour 13 petits florins d'or. (Sceau de l'abbesse, disparu). 1376, dimanche après la fête de St Pierre aux Liens (3 août). 1 pièce parchemin. — Acensement par Jehan Colinot, citain de Toul, demeurant à Neufchâteau, à Jehan, fils de Vincenot, de Rouceux,

---

<sup>1</sup> Pièce cotée V à l'inventaire.

<sup>2</sup> Au dos est écrit : "Sœur Jacqueline Grain ait acqueste la rente contenue en ces presentes lettres, montant à 3 sols que doivent chacun an Mengin Ferry et Humbelot Gaillette...". 2 pièces parchemin.

pour 4 sous et demi de petits forts de rente de 4 jours de terre dont 3 sont situés au finage de Saint-Léger (*Saint Leigy*), au lieu dit "en Sauxueres", et l'autre au ban de Rouceux, lieu dit "a l'Ormel devant les fourches". (De Noretton tabellion) 1406 (v. s.), 20 février. 1 pièce parchemin. Acensement par Catherine de Toul, abbesse, et le couvent, à Mengin Charlot, de Rouceux, pour 2 gros et demi de forts de rente de 3 jours et 1 quart de terre sis à Rouceux, lieu dit "en champ de l'Orde". (Sceau de l'abbesse et du couvent disparu). 1423, 24 décembre. 1 pièce parchemin — Donation par Adeline, fille de feu Waultrin Couperel, de Neufchâteau, à Catherine Collinette de Toul abbesse des cordelières, de 7 sous forts de cens qui lui sont dus chaque année par Jacob Chardey, fils de Gérard Chardey, de Rouceux, en vertu d'une obligation du 18 août 1420, à prendre sur un demi-jour de vigne sis derrière St Martin dudit Rouceux. 1424 (v. s.), 16 mars. 2 pièces parchemin, 1 sceau. — Acquêt par Catherine Colinette de Toul, abbesse, et les religieuses, sur Therion Goujon, bourgeois de Neufchâteau, pour 10 francs de divers cens : 12 deniers forts à lui dus par Jacob Compain "mescelier" à Neufchâteau, sur un quart de terre sis dessus la maison-Dieu; 12 deniers à lui dus par Jean Collette, vigneron à Neufchâteau sur un demi jour de vigne sis "en desart du wey Berneffroy"; 2 sous forts à lui dus en vertu d'un acensement du 3 mai 1422, par Jehan fils de Husson Chouchon, de Rouceux, sur 2 jours de terre sis à Rouceux "en Rouail". 1425, 7 avril. 2 pièces parchemin. — Donation par Thomas Lavoique, de Rouceux, à Jehan, fils de Didier La Mîche de Brixey demeurant à Rouceux, d'un jour de terre sis "sur le wey", chargé d'un cens de 12 deniers envers les hoirs Jehan Colinot de Toul. 1431, 18 novembre. 1 pièce parchemin, 1 sceau. — Acensement pour Nicaise Chamin, prêtre procureur des clarisses de Neufchâteau à Pierre Gervaldin, bourgeois de Neufchâteau et à Martin, fils de Martin Thiecelin de Rouceux pour 2 sous forts de cens, d'un jour et demi de terre sis "dessus les sreziers, au dessus de Behelux". 1448, 4 novembre. 1 pièce parchemin, fragment de sceau. — Obligation de 3 sous de cens dus chaque année aux religieuses par Coulas Thirié, mercier à Neufchâteau sur un meix et une vigne sise "au Colombier", ban de Rouceux nouvellement achetés par lui à Arnoult fils de feu Parrin Arnoult. (M. de Bazoilles, tabellion). 1448, 11 décembre. 1 pièce parchemin, 1 sceau. — Acquêt par les religieuses sur Jehan Alix de Neufchâteau, vigneron, Gienette, sa femme veuve de Thomas Proudommel, et Grant Jehan, vigneron à Neufchâteau, gendre de le dite Gienette, pour 7 francs et demi de 3 sous forts de rente assignés sur une vigne sise ban de Rouceux "dessus Rouceux". (De Nouroy tabellion). 1458 (v. s.), 10 janvier. 1 pièce parchemin. — Acensement de la dite vigne à Antoine Lorfèvre demeurant à Neufchâteau. (Jaquot Grosjehan prêtre à Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). 1461 (v.s.) 3 janvier. Pièce parchemin. Acquêt par Catherine de la Faulche et le couvent, sur Jaquin Colinot de Saint Romain demeurant à Neufchâteau et Ydette Treuvedenier, la femme, fille de feu Nicole Regnault, de Toul et de feue Ydette Treuvedenier pour 24 francs lorrains divers cens : 8 sous forts sur les hoirs Husson Favedrant de Rouceux et les hoirs Jehan Ysabelot du dit lieu pour un pré à Rouceux lieu dit "en Nores" ; 12 deniers forts sur Jehan Paulliere de Neufchâteau pour une demie fauchée de pré sise au ban de Noncourt "dessoubz le bois Le Saint". (De Nouroy, tabellion). Ces cens sont rachetés le 21 mai 1602 par Jehan de Houdreville, St Léger, Mandres sur Woire en partie, lieutenant du bailli de Vosges au lieu de Neufchâteau, et François Willaume, laboureur à Rouceux<sup>1</sup>. 1459, 11 octobre. 1 pièce parchemin. — Obligation de 2 bichets de froment de cens dus aux religieuses par Martin, fils de Jehan Jamel et le Grant Demouget demeurant à Frébécourt sur 2 jours de terre au ban de Rouceux "au Perey Bassoit" 2 pièces de terre à Frébécourt, "en Marechamp" et "on chemin de Soulosse", une quinzaine de pré ban de Frébécourt au "Bouchon" de la Pree", le quart d'une fauchée de pré au même ban, lieu dit "n Amont". 1462, 8 octobre. 1 pièce parchemin. — Confirmation par Robert Regnalx et Ydette de Seriere de la donation testamentaire faite au couvent par leur mère feue Ydette de Seriere de 18 deniers de rente qu'ils assignent sur une maison de Rouceux ayant été à feu Jehan Contoy et que tient, à présent Martin fils du prêtre (sic) Henry de Mons, gendre du dit Jehan Consoy (Gérard de Removille, tabellion). 1475 (v. s.), 5 février. 1 pièce parchemin, 1 sceau. — Echange entre Warry Grenetier, mercier à Neufchâteau et Jehan dit La Guerre, demeurant à Rouceux, de deux pièces de vigne dont l'une, sise "en Clococquant" doit 3 sous 4 deniers de cens aux clarisses. 1480, 26 décembre. 1 pièce parchemin — Acquêt par Jean de Montigny bourgeois de Neufchâteau, et Melenette, sa femme, sur Didier Dagenel, boucher, bourgeois, fils de Pierre Dagenel, de Rouceux et Ysabel, sa femme, pour 13 francs et demi lorrains d'une demie fauchée de pré sise à Rouceux, lieu dit "en Lillothe, a l'entree des Noes". (De Nouroy tabellion). 1482 (v.

<sup>1</sup> La transcription de ce rachat figure au dos de l'acte de 1459.



s.), 3 février. 1 pièce parchemin. — Obligation d'un gros de cens du pour Jehan Bally, de Rouceux à Jacquot Racinotte de Neufchâteau, prévôt de fol à cause de feu Jacquin Collinet de Saint Romain Ce cens est assis sur une fauchée de pré "sur le voix du dit Rouceux". 1486 (v. s.), 14 février. 1 pièce parchemin.

1317-1602

**XLI H 34**

(Liasse). — 2 pièces parchemin.

**Cens. Titres : ROUVRES-LA-CHETIVE.**

Reconnaissance de 5 sous toulois de cens dus par Mengin Graine d'orge et Mengin Sarazin de Rouvres-la-Chétive, Nicole Regnald de Toul, cleric juré à Neufchâteau et à Ydette sa femme, sur un héritage appelé "Le quartier Vendrier". 1429, 16 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Thirion Hardy pelletier à Neufchâteau, de 4 gros de cens faisant partie d'un cens de 13 gros et demi lui du sur Le quartier Vendroy (Gérard de Removille tabellion). 1482, 14 juin. 1 pièce parchemin.

1429-1482

**XLI H 35**

(Liasse). — 10 pièces parchemin, 13 pièces papier.

**Aveux et dénombremens. Actes de foi et hommage.**

Déclaration des biens dans le ressort de l'élection de Chaumont 1640. 1 pièce papier. — Dénombrement de 1681 : déclarations et états de biens : Balleville, Barville, Brancourt, Val de Circourt, Coussey, Gouécourt, Happoncourt, Houéville, Neufchâteau, Noncourt, Pompierre, Rainval près de Neufchâteau (prévôté de Châtenois), Rebeuville, Rouceux, Sartes, Sommérécourt, Vaudrécourt, Ville sur Madon, Vouxe. Actes de foi de et hommage pour la terre et seigneurie de Rainval. 1681, 1777. 10 pièces parchemin, 10 pièces papier. — "Riponces" sur les terres qui doivent foi et hommage comme mouvantes du roi de France Rainval, dîmes à Montbras et Taillancourt, droits à Pompierre, Houéville, moulin ou Rouceux". 1 pièce papier.

1640-1777

**XLI H 36**

(Liasse). — 2 pièces papier.

**Biens du couvent : ATTIGNEVILLE<sup>1</sup>.**

Déclaration et pied de terre des terres labourable, et des prés appartenant aux clarisses 1579. 1 pièce papier. — Remontrance des religieuses pour faire reconnaître leurs droits à Attignéville (*Aulthigneville*). 1582, 19 mai. 1 pièce papier<sup>2</sup>.

1579-1582

**XLI H 37**

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 11 pièces papier.

**Biens du couvent : AUTIGNY-LA-TOUR.**

Vente par Didier Prevost, demeurant à Autigny-la-Tour, et Jehanne, sa femme, à Marguerite Thieriel, religieuse, et aux sœurs Ste Claire de Neufchâteau, pour 57 francs lorrains, d'une fauchée de pré assise à Autigny-la-Tour, lieu dit "on Laultbastie". (Bourcier tabellion). 1559, 29 septembre. 1 pièce parchemin<sup>3</sup>. — Vente par Didier Prevost et Jehenne, sa femme, à Marguerite Thieriel, religieuse du couvent de Ste Claire, stipulant pour toute la communauté, pour 27 francs lorrains, d'une demie fauchée de pré sise au lieu dit "on hault bastier". (Bourcier, tabellion). 1561, 11 avril. 2 pièces parchemin<sup>4</sup>. — Vente par Elophe Mowa, demeurant à Autigny-la-Tour, et Jannotte, sa femme, à Marguerite Thieriet, discrète du couvent des clarisses et par elle à tout le couvent, pour 27 francs lorrains d'une demie fauchée de pré sise au lieu dit "on hault bastielle" (Le Grant, tabellion). Le même jour bail pour 6 ans de la même pièce au vendeur pour un canon de 2 francs. 1562, 25 avril. 2 pièces parchemin<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Anciennes liasses Houéville cotées JJ et MM.

<sup>2</sup> Pièce cotée HH 8<sup>e</sup>.

<sup>3</sup> Mentionné à l'inventaire de 1741 Autigny n° 1 cf. XLI H 2.

<sup>4</sup> Cf. XLI H 2 Autigny nos 2 et 3.

<sup>5</sup> Cf. XLI H 2 Autigny n° 4 et 5.

Baux des prés d'Autigny-la-Tour : pour 6 ans à Nicolas Genin de St Elophe, pour 28 francs, 3 livres de chanvre fin et une livre de cire, 1703<sup>1</sup> ; pour 9 ans à Jean Bastien, laboureur à St Elophe, pour 20 livres, 1755 ; pour 9 ans, à Claude de Colin, laboureur à Autigny-la-Tour, pour 23 livres, 1759 ; pour 9 ans à Jean Claude Galland, père et fils, laboureurs à Autigny, pour 30 livres, 1771 ; à Nicolas Joseph Mahalin pour 34 livres, 1787. 5 pièces papier.

Procédure entre les sœurs du couvent de Ste Claire et Claude Quinot, marchand à Autigny-la-Tour au sujet des prés d'Autigny, 1721. 5 pièces papier<sup>2</sup>.

1559-1787

### XLI H 38

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 3 pièces papier.

#### Biens du couvent : CERTILLEUX.

Transport par Jehan Laurent de Certilleux, et Marguerite sa femme, à François Clause, tabellion à Neufchâteau, et à Cathin, sa femme, d'une maison sise à Certilleux, d'un quart de vigne au lieu dit "en Fallere" de 2 pièces de vigne "en cheurey", d'un demi quart de vigne "en la fin", id. "en la vigne Pacquier" d'un jour de terre "on montant des fourches", d'un tiers de jour "devers la grande fourrière", un demi jour "onteloncel", id. "on Martin champs", un jour "par la voye de Rellainville", 2 jours "en houtrya", 2 jours de terre "au loing de la voye de l'Estance", un demi jour "en longe mande"..., à la saison de la voye", trois quarts de terre, un quart de terre "sur la voye de Landaville", un quart de terre "en chanel chemin", un demi jour "sur cheusseey", une demi quart de chenevière "au chazne, "dessus le bief Giron", demi quart tant pré que jardin "en Reboiron", une petite forêt "en grand prey", demi quart de pré "en joncherey" pour la somme de 155 francs. 1543 (v. s.) 15 mars. 1 pièce parchemin — Acquêt par François Clause, tabellion à Neufchâteau et Cathin sa femme, sur Didiere, veuve de Thiery Huel, de Certilleux agissant avec le consentement de son fils Janin Huel et de ses gendres Mengin Colin, de Brechaincourt, Mengin Regnault, maçon de Certilleux, Colas Champagne de Tilleux, Jehan de Nonville, boucher demeurant à Bullegneville, pour 15 francs et demi lorrains, d'un quart de terre, ban de Certilleux, lieu dit "en Martinchamp en saulcy", d'un demi jour de terre "on champs Thomas", d'une pièce de pré "sur le petit chemin", d'une chenevière "on chasne", d'une autre pièce de pré "en la court", d'un jour de terre "on poireux", d'une vigne "en sallart desoub la voye", d'une pièce de terre. 1547, 3 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par François Clause, receveur de Neufchâteau, et Cathin, sa femme, sur Mengin, fils de Valentin Burtey, de Certilleux et Sezille sa femme, pour 3 francs lorrains, entre principal et vin, d'un quart de terre sis au ban de Certilleux, lieu dit "en martinchamps" appelé "aux chenasse". (Le Grant, tabellion). 1552, 14 mai. 1 pièce parchemin. — Terrier des hentayes appartenant Jean Dauldeney, demeurant Huilliecourt (*Huilliecourt*). 1571, 27 avril. 1 pièce papier. — Obligation de 6.000 francs sus par Nicolas de l'Espine seigneur de Mandre et Anne de Mouginot, sa femme, à François Labbé, prévôt de Nancy, et à Anne Tabouret, sa femme. Caution donnée par François de Mouginot écuyer, seigneur de Noncourt, demeurant à Neufchâteau. (Hossel tabellion à Nancy). 1635 24 juillet. 1 pièce parchemin. — Transaction entre François de Mouginot Claude de de l'Espine, Anne de l'Espine, femme de Charles de Motry, seigneur de Rebeuville, Barbe de l'Espine, tous héritiers de feu Nicolas de l'Espine d'une part, François de Silly, seigneur du dit lieu et de Jandelainwart, et Jeanne Labbé sa femme, pour le paiement de cette dette. 1655, 4 décembre. 1 pièce papier. — Partage des biens de Claude Garin du 30 novembre 1667 (extrait du 8 juin 1669). 1 pièce papier.

1543-1655

### XLI H 39

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 11 pièces papier.

#### Biens du couvent : CIR COURT-SUR-MOUZON<sup>3</sup>.

Echange entre Jehan, chevalier, sire de la Fauche, et Jehanne de Charny (*Charnée*) dame de ce lieu, sa femme, et les religieuses. Les premiers assignant sur leurs tailles, cens et rentes de Circourt (*Sirecourt*), Brechaincourt et Villars (*Villers*), 10 livres tournois, monnaie de Champagne payables à la Toussaint et à l'Ascension en l'hôtel des religieuses à Neufchâteau, chaque année. Les

<sup>1</sup> Cf. XLI H 2 Autigny n° 6.

<sup>2</sup> Cf. XLI H 2 Autigny n° 8.

<sup>3</sup> Voir le dénombrement de 1681 dans XLI H 35 et la "Reconnaissance de cens" de 1775 dans XLI H 15.

religieuses de leur côté ont cédé au dit chevalier et à sa femme tout ce que la duchesse de Lorraine Marguerite leur avait octroyé en la ville et au ban de Rebeuville (*Raimbueville*). (Sceau de Jehan de la Fauche et de Jeanne de Charny, disparu). 1312, juillet. 1 pièce parchemin, copie papier. — Confirmation de cet échange par Ferri III, duc de Lorraine. (Sceau de Ferri III, disparu). 1312, lendemain de la Division des apôtres. 16 juillet. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Accord entre les habitants de Circourt, Villars et Brechaincourt (le maire Mengin Manois, de Villars aux Cloies, maire es viller du val de Coicourt pour les seigneurs de Rimancourt, Gienin Migot, Jehan Tropvendu et Gérard Brichault, tous de Villars, Jehan Huart, Jehan Magniers et Jehan Briant, de Brechaincourt) d'une part, et les clarisses d'autre part, celles-ci se plaignant de ne plus recevoir des dits habitants que 10 francs de faible monnaie chaque année au lieu des 10 livres tournois de rente qui leur sont dues sur les premiers deniers des tailles de Circourt, Villars et Brechaincourt. Les habitants promettent de payer la rente entière ; de plus 10 francs aux religieuses pour les amendes et l'arrière de la rente, 6 francs au receveur de Lorraine, 6 gros à messire Nicaise, prêtre, procureur du couvent. Les 6 francs dus au receveur iront à Jehan Husson, tavernois à Neufchâteau, qui l'a hébergé lui et ses officiers le temps du procès. (De Nourroy, tabellion). 1451, 19 septembre. 1 pièce parchemin, 1 pièce copie. — Acquêt par les clarisses, sur Jehan Charles Labbé de Rouvrois, chevalier, conseiller d'Etat de S. A, pour 9000 livres faisant 21000 francs barrois en principal et les vins à 5 pour cent, de deux gagnages sis, l'un à Vilars et bans joignant rapportant 16 paires de réseaux, mesure de Nancy, 16 livres de chanvre et 2 chapons, et l'autre à Circourt et bans joignant, rapportant 10 paires de réseaux, 10 livres de chanvre et 2 chapons. (Louis Serpion Chauconin, tabellion). 1735, 31 janvier, 10 février. 1 pièce parchemin. — Prise de possession par Louis Marie Belhomme, cordelier, directeur du couvent des clarisses, leur procureur des 2 gagnages. 1735, 5 mai. 1 pièce papier. — Requête de Joseph Thuns, laboureur à Villars, fermier des clarisses, demandant une diminution de son bail en raison des pertes qu'il a subies du fait du mauvais état de la maison qu'il occupe et qui appartient aux religieuses. 1769. 1 pièce papier. — Vente par les religieuses, en présence de Joseph Bachelier, leur confesseur, et de Sébastien Cherrier, prêtre, chapelain du St Nom de Jésus, leur syndic, pour 600 livres tournois portant 30 livres de rente à Nicolas Ory, laboureur, et à Marie Chretien, sa femme, demeurant à Circourt en la rue du Pont, que les religieuses avaient acheté à M. du Rouvrois. 1750, 29 mai. 1 pièce papier. — Cette maison passe successivement aux mains de Nicolas Ory, fermier des clarisses et des enfants de sa femme, Paulin et Magdeleine Gouttière, puis à celles de Pierre Louis François cordonnier et d'Elizabeth Mariotte, sa femme, puis à Marie Marquis veuve de Charles Gouttière, qui souscrit une reconnaissance de 600 livres portant 30 livres de rente envers les clarisses pour cette maison, en déchargeant Nicolas Ory, puis à Jacques Aubertin, gendre de Marie Marquis, laboureur à Circourt, qui la vend enfin en 1772 à Claude Perru, tissier à Circourt pour 630 livres. 1753-1772. 5 pièces papier.

1312-1772

**XLI H 40**

(Liasse). — 13 pièces parchemin, 8 pièces papier.

**Biens du couvent : COUSSEY<sup>1</sup>.**

Vidimus d'Humbelois dit le Petit, maire de Neufchâteau, de la vente, faite en janvier 1306 (v. s.) devant Thevenin dit Tripoutel, maire de Neufchâteau, par frère Garin, prieur des frères prêcheurs de Toul, exécuteur testamentaire de frère Jehan, fils de feu Hue Nicoleite, à Jehan Colenet, pour 140 livres de toulous de tous les héritages, qui possédait le dit Jehan à son entrée dans l'ordre, maisons sises au marché de St Nicolas et leurs dépendances sises "en la courveserie", 21 jours de terre au ban de Coussey (*Couxey*) et de Gouécourt (*Gouheicourt*); 7 fauchées de pré sises au ban de Coussey et Domremy (*Denremey*). 1311, "lundi apres la nativité de feste Saint Jehan Baptiste", 30 juin. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Acquêt par Demenge Langard, demeurant à Coussey, et Claudon, sa femme, sur Simon Henry et Bastienne, sa femme, pour 16 francs lorrains en principal et 1 franc au vin, d'un quart et demi de terre sis au lieu dit "on la grande viraigne". (Charles Courtier, tabellion à Neufchâteau). 1607, 20 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Demenge Langard et Claudon, sa femme, sur Claude Bouchier, boucher à Coussey, pour 41 francs lorrains, d'un petit meix sis à Coussey en la rue Emuy (?) et d'un quart de

<sup>1</sup> Le gros des biens que l'abbaye possédait à Coussey lui vint de l'abbesse Catherine Collinette, de Toul, qui avait hérité des acquêts faits en 1305 par Jehan Colinet de Toul, à Neufchâteau, Coussey et Domremy, et dont le titre est conservé ici.

vigne sis au ban de Domremy, lieu dit "devers l'arbre la Pucelle". (Hugues, tabellion). 1608, 31 décembre. 1 pièce parchemin. — Vente par Florentin Jean Colin, laboureur à Coussey, et Mougeotte, sa femme, à Demenge Langard, manouvrier à Coussey, et à Claudon, sa femme, d'un demi quart de terre, ban de Coussey, lieu dit "au poirier des fourches", traversant le chemin de Brancourt, pour 19 francs lorrains. (Pierre Thomas, tabellion). 1622, 27 avril. 1 pièce parchemin. — Vente par Daniel Bossée, receveur de Monsieur de Gouécourt, demeurant à Coussey, et François, sa femme, à Demenge Langard et à Claudon, sa femme, pour 36 francs lorrains, d'une pièce de terre sise à Coussey, lieu dit "sur l'estang du vaulx", à la réserve d'un chemin du coté de l'étang. (Pierre Thomas, tabellion à Neufchâteau). 1625, 25 février. 1 pièce parchemin. — Vente par Anne Floquet, veuve de Jean Langard, demeurant à Coussey, à Claude Rocher dit Argencourt, demeurant à Neufchâteau, et Antoinette Marque, sa femme, pour 5 pistoles et demi d'or, 7 francs pour les vins et un couvre chef de 7 francs, du quart de la succession de feu Claudon Simon, demeurant à Coussey, échu à Jean et François Langard. (Claude Marius, tabellion). 1682, 27 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Claude Rocher dit Argencourt, demeurant à Neufchâteau et Antoinette Marchal, sa femme, sur Anne Floquet, veuve de Jean Langard, demeurant à Coussey, pour 20 francs barrois, d'un demi jour de terre, lieu dit "en vaux". (Claude Marius, tabellion). 1682, 27 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Anne de Mouzay de Puilly, abbesse, et les clarisses, sur Anne de Mougino de Noncourt, fille de feu François et d'Antoinette Richard, sœur de François de Mougino, pour 1500 francs lorrains de divers près et terres sis au finage de Coussey. (Claude Marius, tabellion). 1673, 28 janvier. 1 pièce papier. — Acquêt par les clarisses sur Claude Hugodot, marchand à Coussey et Nicole Barrois, sa femme, pour 150 livres tournois en principal, de terres labourables sises au ban de Sionne. 1681, 10 mai. 1 pièce papier. — Acquêt par les clarisses sur le même, pour 210 francs, de 5 quarts de terre en une pièce sis aux bans de Coussey et de Frébécourt, "saison du Hamels" d'un demi jour "au tiberchamps", d'un demi jour "aux tournières du grand champ". (Claude Marius, tabellion). 1681, 12 mai. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Autre acquêt du même de terres sises aux lieux dits "en la vallotte bellotte", et "la saison des Hamels", "en dane hallonye", pour 230 francs (Claude Marius). 1683, 27 février. 1 pièce parchemin, 2 pièces papier. — Acquêt par les clarisses sur Elophe Hugodot, marchand à Coussey, pour 500 francs d'héritages sis au ban de Coussey : lieu dit "au champ des poulains", "dessoub la blanche voye", "en la febvrotte". (Claude Marius, tabellion). 1682, 27 février. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Acquêt par les clarisses 1°) sur Laurent Barrois, laboureur à Coussey, et Françoise Joseon, sa femme, pour 308 frs. lorrains, de 4 jours de terres labourables situées au finage de Coussey, en plusieurs pièces ; 2°) sur Claude Hugodot, laboureur à Coussey, pour 161 francs, d'un jour de terre labourable en deux pièces. (Gerardin, tabellion). 1683, 20 avril. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1305-1683

XLI H 41

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 16 pièces papier.

**Biens du couvent : COUSSEY.**

Déclarations des terres, près, rentes et cens appartenant aux clarisses de Neufchâteau : pièces originales et copies des déclarations faites en 1621 pour établir le terrier général de l'abbaye, puis renouvelées en 1667, 1684, 1735, 1787 ; extrait du remembrement général de Coussey fait en 1718 à 1722. Requête des religieuses pour obtenir monitoire ordonnant à ceux qui détiennent des biens redevables d'un cens envers l'abbaye de se déclarer, 1735 ; pièces relatives à une poursuite intentée contre Louise Gahon, laboureur, pour qu'il donne une déclaration des biens composant le gagnage de Coussey. 1 pièce parchemin, 15 pièces papier. — Remembrement général des terres ; "Extrait du remembrement général du ban et finage de Coussey" fait de 1718 à 1722 : propriétés des clarisses de Neufchâteau. Elles sont situées 1°) dans la saison des hamels, au midi du village, aux contrées du Haut des Mays, de devant le bois de la Saurue, de Masselemdont, 2°) dans la saison de la l'eau, aux cantons de la Ferotte, de la matronière, de Noulieu, du Douaire, de Fremy, de la Bitoche, de Maheury etc. 3°) saison de derrière la ville. Les près sont compris dans les contrées dites le marais, des Longs endan de l'abiépine, du buisson lozière, de la chiotte, des longues fauchées, de la tanne, de Dada, de la bicouche, sur la pielle, du prey de l'Etanche ou champ sallé, du pied d'Argnet, du prey Lassu. Copie 1766. 1 pièce parchemin.

1621-1787

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 13 pièces papier.

**Biens du couvent : COUSSEY.**

Baux du gagnage et des prés de Coussey, à Perrin Thaiet, boucher Neufchâteau, canon de 50 francs (1576) ; Gérard Aubry et Pierre Gauchet, canon de 50 francs (1601) ; Elophe Hugodot, canon de 6 paires de résaux de froment et 22 écus (1685) ; Maurice et Humbert Gahon, canon de 24 écus, deux milliers de foin, 8 résaux de blé, 8 d'avoine et 2 d'orge (1697) ; nouveau bail aux mêmes des terres de Coussey, Frébécourt et Sionne et des rentes dues aux religieuses à Coussey, Happoncourt et Gouécourt, (canon de 140 francs barrois, 4 résaux 2 bichets de blé (1701) ; Louis Gahon, fils de Maurice, canon de 4 paires et demi de résaux blé et avoine et 2 chapons 60 livres tournois (1719) ; François Barbé, maréchal ferrant, canon de 100 livres tournois, 5 résaux de blé, 5 d'avoine et 2 chapons (1731) ; Joseph Uriot et Marie Claude, sa femme, canon de 144 livres, 5 résaux de blé, 5 d'avoine 2 chapons, une voiture de paille de grain de marsage (1752) ; Jean Huguet, laboureur à Happoncourt, canon de 144 livres, 5 résaux de blé, 5 d'avoine, 4 livres de beurre (1763) ; Sébastien Uriot, laboureur à Coussey, canon de 190 livres, 5 résaux de blé, 5 d'avoine, 25 livres de beurre (1769) ; Claude Elophe Uriot, fils du précédent, canon de 220 livres, 6 résaux de blé, 6 d'avoine, 50 livres de beurre (1777) ; au même, canon de 6 paires de résaux, et 300 livres en argent (1787) ; sommation à ce dernier de fournir les déclarations des terres auxquelles son feu père et lui sont tenus par leur bail (1787). 4 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1576-1787

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 3 pièces papier.

**Biens du couvent : FREBECOURT<sup>1</sup>.**

Thierry Basset, de Frébécourt, et Mengette, sa femme, reconnaissent qu'ils sont tenus de payer à Mengin Noriant, bourgeois de Neufchâteau, corvesier, un "verseir de blef monaige" ou 2 bichets, mesure de Neufchâteau, pour le cens de terres sises à Fébrécourt : un jour et demi de terre arable au lieu dit "en chemin de Soulosse", deux jours au ban de Rouceux, un jour au lieu dit "au houbloix", une quinzaine de prés au lieu dit "en la préee", un quart de pré au lieu dit "en amour préi". (Sceau de l'officialité de Toul disparu). 1397 (v. s.), 7 janvier. 1 pièce parchemin. — Vidimus du testament du 17 octobre 1399 de Mengette, veuve de Jacquemin Batart, femme de Wathoul, de Neufchâteau, pelletier par lequel elle donne au couvent des cordelières un cens de 6 deniers forts qui lui est du par la femme Legrand Willaume, de Frébécourt sur certains héritages dont elle a hérité. (Sceau de l'officialité de Toul, disparu). 1402, 8 avril. 1 pièce parchemin. — Vidimus d'un testament fait le 21 avril 1416 par Mengin Noiraut, courvisier, bourgeois de Neufchâteau, par lequel il donne au couvent des cordelières "unh vassel de froment" de rente à lui du par Bassot de Frébécourt. (Sceau de l'official de Toul, disparu). 1421, 23 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses pour 3 francs et demi sur Dommei (?), fils de Mengin le Convers, de Mont les Neufchâteau (*Mons devant le Neufchustel*), demeurant à Frébécourt, et Gehenne sa femme, de 3 imaux de froment de rente rendus chaque année à la St Martin d'hiver à l'hôtel du couvent assignés sur des terres sises au ban Frébécourt "ez eroeres", "amorel champs", "on freti mes hault". 1435, 3 décembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par Colas d'Anglure baron, seigneur de Bourlémont et de Fébrécourt, à Jehan Toussaint, marchand à Neufchâteau, d'une pièce de terre à faire pré étant en tresche contenant 14 jours au ban de St Elémont, moyennant un cens de 4 deniers à la St Remy et de 8 deniers à la St Martin d'hiver: seing manuel de Colas d'Anglure. (Le sceau a disparu). 1489, 8 avril. 1 pièce parchemin. — Bail à loyer de cette pièce de terre par Jehannette, fille de Mougin Thevenin, veuve de Didier Pernet dit l'Eshancon, et Anne1, veuve de Martin Thevenin, demeurant à Neufchâteau, à Dymenge Parison dit Gendarme, hôtelier, bourgeois de Neufchâteau, et à Jacqueline, sa femme, pour 2 francs de loyer annuel et le cens du sur cette terre à Colas d'Anglure, baron de Bourlémont. 1515, 8 juin. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Mengin Cudiere, bourgeois de Neufchâteau, et Huguette, sa femme, pour 3 francs et demi, de 3 jours de terre sis au ban de Bourlémont (*Boulainmont*) "dessus le chauffour". 1491, 15 juin. 1 pièce parchemin. —

<sup>1</sup> Pour Dolaincourt et Courcelles se reporter à XLI H 21 donations de Georges d'Ailly de 1449 et de ses héritiers de 1456. Pour Dommartin-sur-Vraine les pièces sont perdues voir l'analyse de cette ancienne liasse dans XLI H 2 *Inventaire des titres* de 1741. Pour Fébrécourt voir dans XLI H 8 l'original de l'acquêt de Marguerite duchesse de Lorraine de juillet 1298.

Permission donnée par René d'Anglure, chevalier de l'ordre du roi, baron de Boulémont, gouverneur de Montigny-le-Roi, au couvent des cordelières, sur la requête de Demenge Larminet, prêtre, leur procureur, de continuer la possession des terres et prés qu'elles tiennent sous sa seigneurie au ban et finage de Boulémont et St Leymont, savoir : 5 jour de terre au lieu dit "Courteville", un jour et demi "on vaulx", un demi jour "on petit vaulx", un jour "en la sanrup", deux jours "vers les forches", 3 jours "en l'esuine Bernel", trois jours "dessoubz la goutte", un jour "sur habesvaulx", deux jours "tournieres", 2 fauchées "a la voyvre", 2 fauchées "a la pree Lorant sur la chambre Rolin", 1 jour "en graminette", une demie fauchée "en laviot", une demie fauchée nommée "le pré Erard" lieu dit "aux angles", une demie fauchée "seant emmi la pieye soubz la voye", sept jours de terre assis au ban de St Leymont, tous biens qui ne sont censables envers le dit René d'Anglure sauf les sept jours déclarés en dernier qui sont censables de 6 deniers barrois chaque année, payables à la St Martin d'hiver. Signé d'Anglure Boulémont. (Sceau de René d'Anglure disparu). 1574, 10 juillet. 1 pièce parchemin. — Assignation d'huissier à Claude Grosjehan, fermier des religieuses à Frébécourt, pour voir procéder à certaines informations demandées contre les religieuses par Claude Seanult, élu, conseiller du roi en l'élection de Chaumont, commis de Pierre Desbois, ayant traité avec le roi pour les droits de francs fiefs et nouveaux acquêts. 1622, 28 octobre. 1 pièce papier. — Baux : Bail à Jean Bergeot, Demenge, Grosjehan et Nicolas Mathieu des terres tenues auparavant par Martin Ferry. 1523, 9 août. 1 pièce parchemin. — Bail des terres de Frébécourt au sieur Vuillemin, laboureur ; canon de 3 résaux et demi de blé et autant d'avoine et un imal de pois. 1709, 1<sup>er</sup> juin, continué en 1712. 1 pièce papier. — Bail à Joseph Virot, laboureur à Boulémont, canon de 3 résaux et demi de blé, 3 d'avoine, 6 bichets d'orge, 3 chapons. 1785, 28 mai. 1 pièce papier.

1298-1785

**XLI H 44**

(Liasse). — 22 pièces parchemin, 20 pièces papier.

**Biens du couvent : GRAND et TRAMPOT<sup>1</sup>.**

Copie de la donation de Thiebaut de Lorraine sire de Rumigny et de Flarines, aux cordelières de Neufchâteau, des arrérages et du four, de Trampot, des peages de Trampot et de Grand, du four et du moulin de Grand. 1296 (v. s.), février<sup>2</sup>. 1 pièce papier. — Collation de la confirmation par Marguerite, duchesse de Lorraine, de la donation précédente même date<sup>3</sup>. 1 pièce papier. — Thiebaut de Lorraine renouvelle sa donation. 1298 (v. s.), 20 mars<sup>4</sup>. 1 copie papier. — Acquêt par Marguerite, duchesse de Lorraine sur Isabelet, fille de feu Maubelet de la marche et de feu Meline. 1305, juin<sup>5</sup>. 1 copie papier. — Accord entre Mascelin, abbé de Mureau, les frères de la Maison-Dieu de Toul, *Oda* abbesse des clarisses de N. D. de Neufchâteau, les doyen et chapitre de N. D. de Renel (*de Rinello*), Husson de Vaucouleurs (*de Valliscalore*) et sa femme Isabelle, sur le partage des dîmes de Grand. 1307, vendredi après la Trinité, 26 mai. (Acte autrefois scellé des sceaux de l'abbé et du couvent de Mureau, de l'abbesse et du couvent des cordelières de Neufchâteau, du doyen et du chapitre de Renel, de la cour de Toul et de Husson de Vaucouleurs, du maître et des frères de l'hôpital de Toul). 1 pièce parchemin, 2 pièces papier<sup>6</sup>. — Vente par Aaylis, de Liffol-le-Grand (*Liphon-le-Grant*), veuve de Jean dit Colart de La Marche aux sœurs mineures de Neufchâteau pour 40 sous de toulous, de "toute l'action réel et personnel et tout le droit" qu'elle avait sur les grosses et menues dîmes de Grand. 1309, mercredi avant l'Ascension, 7 mai. 1 pièce parchemin. — Arpentement par lequel Bertremis et Guillaume Colart fils de feu Jean Colart de la Marche donnent aux clarisses leurs droits sur les grosses et menues dîmes de Grand et se portent garants contre Peronne leur sœur. 1309 (v. s.), 14 février. 2 pièces parchemin, 1 pièce papier. — Agrément donné par la dite Peronne à la donation de ses frères. 1309 (v. s.), mars. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Donation sous le sceau de Pierre, prieur de N. D. de la Mothe, par Isabelle, femme de Colin dit la Perche, de St Ouen, de sa part des dîmes de Grand. 1311 (v. s.) février, vigile de la St Pierre. 1 Copie papier. — Donation semblable par Perrenet le Clerc de Faverney (*Favronney*) fils d'Ydette, veuve de Jehan le fou, de Faverney, de tous les droits qu'il

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotées BB et CC. Voir la donation de Ferri III duc de Lorraine du 5 mars 1283 (n. s.) dans XLI H 6.

<sup>2</sup> Original dans XLI H 6.

<sup>3</sup> Original dans XLI H 6.

<sup>4</sup> Original dans XLI H 6.

<sup>5</sup> Original dans XLI H 6.

<sup>6</sup> L'une de ces pièces est la traduction en français.

possède de par sa mère sur les dîmes de Grand, avec garantie contre Thomassin son frère ; autre charte de cette même donation avec la garantie de Colin de Saint Ouen dit "li pierche" écuyer. 1314, 27-28 octobre vigile et fête de Saint Simon et Saint Judes. 2 pièces parchemin, 1 copie papier. — Même donation, sous le sceau de Colart d'Andelot, cleric garde du sceau de la prévôté de Montéclair, par ledit Colin, écuyer demeurant à Saint Ouen. 1316 (15) mai, samedi après la St Gengoult. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Ratification par Isabelle d'Autriche duchesse de Lorraine de l'acquêt fait par les clarisses sur Robert des Romains, chevalier et les siens de rentes en argent et en blé sur le four et les arages de Trampot. 1329, (6 octobre), vendredi après le St Remy. 1 copie papier<sup>1</sup>. — Vidimus de Philippe VI roi de France de diverses donations, St Germain-en-Laye. 1332, octobre. 1 copie papier<sup>2</sup>. — Vente aux clarisses par Simone de Dommartin, veuve de Robert du Romains, chevalier, et Guyot son fils, écuyer pour 105 livres de tournois ayant cours en Champagne, de la rente de 40 bichets de blé paré et de 40 sous sur les arages et le four de Trampot. 1339, 12 décembre. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Vidimus par Guyot Busson, garde du sceau de la prévôté d'Andelot et Jean Thiébaud d'Andelot, juré pour le roi en la dite prévôté de quatre mandements de Charles V roi de France. 1370, (n. s.), 23-25 janvier, Paris-Vincennes, et d'ordonnances prises en exécution de ces mandements par la chambre des Comptes pour que les religieuses cordelières de Neufchâteau jouissent paisiblement de leurs droits à Grand et à Trampot<sup>3</sup>. 1370, 13 novembre. 1 pièce parchemin, 2 copies papier. — Mandement de Girard de Longchamp, sire de "Bebrenom", bailli de Chaumont, à tous les officiers du dit bailliage, pour l'exécution des ordres du roi, Neufchâteau, 1371, 17 juillet. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Lettre de Jean d'Aillenville, sergent du roi de la prévôté de Grand, au bailli de Chaumont, pour lui rendre compte qu'il s'est transporté en l'hôtel de Huot Boursetrouvée, de Grand, pour la citer à comparaître devant le bailli ou son lieutenant le second jour des assises prochaines et lui ordonner de rendre aux dames cordelières de Neufchâteau les biens qu'il leur a pris, Grand. 1379, (v. s.), 28 janvier. 1 pièce parchemin. — Mandement de Guillaume de Bourbilly, chevalier, bailli de Chaumont, à Dié Labbé, de grand, sergent du roi en la prévôté de Grand, de ne plus contraindre les clarisses au paiement de 4 livres tournois réclamés par Huot Boursetrouvée en raison de l'argent par lui versé à feu Etienne Blancpain, jadis maître des passages du bailliage, "pour raison des blez d'icelles dames passez du royaume en l'empire", mais de recevoir les religieuses à opposition et d'assigner le dit Huot devant le bailli le second jour des prochaines assises. Chaumont, 1379, 28 janvier. 1 pièce parchemin. — Mandement de Charles VI roi de France à son bailli de Chaumont et au prévôt de Grand renouvelant, sur la plainte réitérée des clarisses les mandements déjà près par Charles V et par lui-même contre les entreprises du prévôt de Grand. Paris, 1399 (v. s.), 17 avril. 1 copie papier<sup>4</sup>. — Accord passé entre Catherine de la Fauche (*de la Foiche*) abbesse et Bertrand Langlois, "maistre des haulz passages", demeurant à Grand pour mettre "en bon et suffisant estat bien moullant" et "fournir de bonnes meulles" la moitié du moulin à vent de Grand "lequel mollin est de présent à rugne et totalement destruit". Le dit Langlois recevra pour cela la somme de 100 francs dont l'abbaye sera quitte en abandonnant ses revenus à Grand et à Trampot pendant un nombre suffisant d'années, ces revenus étant estimés à 6 livres tournois par an. 1460, 20 juillet. 1 pièce parchemin<sup>5</sup>. — Sentence de Jean de Gondrecourt, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Chaumont, condamnant Pierre Christophe et Claude de Bertheville, écuyers, Jeanne veuve de Jean Roussel, gruyer de Grand, Jean et Claude Roussel, René Thevenot, héritiers du dit Jean Roussel, à réédifier dans les trois mois le moulin à vent appartenant aux clarisses, de le rétablir tel qu'il était et de le pouvoir des choses nécessaires comme il est dans le bail fait à feu Jean Gorlain premier preneur. 1573, 11 mars. Mandement de Jean de Brion, bailli de Chaumont pour l'exécution de cette sentence. 1583, 15 avril. 2 pièces parchemin<sup>6</sup>. — Mandement de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'Etat et couronne de France, au premier

<sup>1</sup> L'original est dans XLI H 6.

<sup>2</sup> L'original de ce vidimus et deux vidimus, ce vidimus de 1412 et 1456 se trouvent dans XLI H 5.

<sup>3</sup> L'un de ces mandements du 23 janvier 1370 est conservé en original dans XLI H 5.

<sup>4</sup> Original perdu. Deux autres copies de ce mandement sont dans XLI H 5. La date de cet acte doit être de 1400, qui correspond à la 20<sup>e</sup> année du règne de Charles II.

<sup>5</sup> Voir dans XLI H 5 l'arrêt du Parlement de Paris du 28 février 1577 confirmant en appel une sentence du bailli de Chaumont favorable aux religieuses dans un procès qu'elles avaient avec Didier Sergent, de Trampot au sujet des "araiges" de Trampot.

<sup>6</sup> Voir dans XLI H 10, un laissez-passer du 28 février 1581, donné par le receveur des traites domaniales de Champagne, pour les 200 bichets de grains de rente que le couvent des clarisses tire de la prévôté de Grand.

sergent requis d'assigner devant le Conseil d'Etat Humbert Thevenin, amodiateur en la prévôté de Grand, pour répondre sur le contenu d'une requête des religieuses cordelières de Neufchâteau. 1594, 26 janvier. 1 pièce parchemin. — Sentence du bailli de Chaumont donnant main levée des saisies faites par les habitants de Grand, 1619, 7 janvier. 1 pièce parchemin. — Sentence de Louis Amboise, chevalier, marquis de Renel, bailli et gouverneur de Chaumont, condamnant les habitants de Trampot à payer les arrérages de 4 années de redevances dues aux clarisses à raison de 2 sols tournois par an pour la permission à eux concédés d'avoir petits fours en leurs maisons. 1621, 30 juin. 1 pièce parchemin. — Sentence de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, bailli de Chaumont, pour les arages de Trampot. 1708, 22 août. 1 pièce parchemin. — Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge les religieuses, sur leur requête d'un cens de 6 livres dont était chargé le terrain où devait être rétabli le moulin à vent de Grand. 1712, 10 mai. 1 pièce parchemin. — Sentence du bailli de Chaumont condamnant Octavian Dinet prévôt royal de Grand, y demeurant et François Greslot, laboureur à Bréchainville, fermiers des clarisses à payer aux dites religieuses le prix de 8 résaux 2 bichets de froment, de 6 bichets d'orge et 3 de pois mesure de Nancy pour solde du canon des années 1713, 1714 et 1715 de la ferme des dîmes de Grand. 1716, 6 mai. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1297-1716

**XLI H 45**

(Liasse). — 5 pièces papier.

**Biens du couvent : GRAND ET TRAMPOT.**

Déclaration des revenus mémoires sur les charges grevant ces revenus, 1609-1678. 4 pièces papier. — "Enquête faite au lieu de Trampo... sur certain différend d'entre Messire Anthoine de Ville, chevalier, et seigneur de Belprey, et les dames cordelières de Nuefchastel pour certain arage... prins et levé au coste de Grisemont en la fin du dit Trampo", 1478. 1 pièce papier. 1478-1678. 5 pièces papier.

1478-1678

**XLI H 46**

(Liasse). — 12 pièces papier.

**Biens du couvent : GRAND et TRAMPOT.**

Pièces relatives aux charges des clarisses en tant que décimatrices de concert avec les religieuses de Mureau, le chapitre de Renel, le marquis de Mouy.

*Réparation de l'église* citation de tous les seigneurs dimiers devant l'official de Vaucouleurs pour mise en demeure de refaire l'église et le cimetière, 1646 ; procès verbaux de visite, 1768, 1784, 1786 ; qui Hanus des sommes versées par les clarisses pour les travaux, 1717-1768 ; correspondance, 1786. 12 pièces papier.

1646-1786

**XLI H 47**

(Liasse). — 6 pièces papier.

**Biens du couvent : GRAND et TRAMPOT : Charges des clarisses en tant que décimatrices.**

*Portion congrue du curé* : 200 livres en 1634, 300 livres en 1767 (les parts dues en 1654 par les codécimateurs sont de 6/14<sup>e</sup> pour les clarisses, 3/14<sup>e</sup> pour les religieux du Mureau et autant pour le chapitre de Renel, 2/14<sup>e</sup> pour Claude, Etienne, Henry et Charles Husson : 4 copies de sentences de l'official de Langres, réglant à 200 livres la portion congrue du sieur, curé de Grand Laurent Barrat, 1634-1635 ; 2 mémoires sur les charges incombant aux codécimateurs, 1635-1767 ; quittances de G. Salme, curé de Grand, 1777. 6 pièces papier.

1634-1777

**XLI H 48**

(Liasse). — 4 pièces papier.

**Biens du couvent : GRAND et TRAMPOT : Charges des clarisses en tant que décimatrices.**

Charge de 100 bichets d'avoine dont 50 sur les dîmes de Grand et 50 sur les arages de Trampot dus aux fermiers du domaine du roi, puis du duc d'Orléans : mémoire, quittances, correspondance, 1748-1779. 4 pièces papier.

1748-1779



**XLI H 49**

(Liasse). — 12 pièces papier.

**Biens du couvent : GRAND :** Baux, des dîmes.

A Demenge Masson, demeurant à Grand, canon de 18 réseaux de blé, 1605 ; — à Hierosme Mouzié, maître chirurgien au bailliage de Chaumont, demeurant à Grand, et à Isabeau de Villiers, sa femme : canon de 9 réseaux 1639, 1651, 1658 ; — à Nicolas Beurton, 6 réseaux de froment, 26 francs un agneau, 2 bichets d'orge, 50 bichets d'avoine envers le sieur de Boulongne, 1663 ; — à Grand Guénin, marchand à Grand : 7 réseaux de froment, 35 francs, 50 bichets d'avoine envers le sieur de Boulongne, 1669 ; — à Henry Greslot, sieur des Villiers, conseiller du roi, présidans juge des traits de foraine au département de Joinville, demeurant à Grand, 1704 ; — à François Dechamp, marchand, 1706 ; — à Joseph Prevos et Claude Moreau, notaire et marchand à Grand, 1710 ; — traités avec le sieur Douin, puis avec Louis Laurent, curé de Grand ; on lui cède la part revenant au couvent dans les dîmes de Grand ; les religieuses seront déchargées de payer la portion congrue et les réparations de l'église, 1716, 28 novembre ; 1717, 26 juillet quittance de 112 livres donnée par le curé de Grand G. Salme, pour le canon de son bail passé le 30 septembre. 1762, 1777. 12 pièces papier.

**1605-1777****XLI H 50**

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

**Biens du couvent : TRAMPOT :** Baux (arages, droits de four, peages etc).

A Mengin Greslot, laboureur à Trampot, canon de 13 réseaux dont 2/3 en blé, 1/3 en seigle, 50 bichets d'avoine au receveur du roi à l'acquit des religieuses, 1662 ; — à Claude Greslot, fils du précédent : 14 réseaux, 1 bichet d'orge, 1 bichet de pois, 50 bichets d'avoine au receveur du roi, 1669 ; — au même et à Marie Michel, sa femme : 16 réseaux dont 11 1/2 de froment, 4 et demi de conseigle, 2 bichets d'orge, 1 bichet de pois, 50 bichets d'avoine au receveur de Trampot, 1675 ; — au mêmes : 16 réseaux de froment, 2 bichets d'orge, 1 bichet d'avoine, et , 50 bichets d'avoine pour le roi, 1686 ; — à Toussaint Morlot et à Nicolas Michelet : 17 réseaux de froment, 2 bichets d'orge, 2 bichets de pois et 50 bichets d'avoine pour le roi, 1694 ; à Demange Greslot, laboureur : 18 réseaux de froment, 2 bichets d'orge, 2 bichets de pois, 50 bichets d'avoine pour le roi, 1700 ; — au même et à Claude Gonnaux et Pierre La Fausse, laboureurs à Trampot : 6 réseaux, 2 bichets d'orge, 1 bichet de pois, 50 bichets d'avoine pour le roi, 1709 ; — à Nicolas Michelet et Joseph Mougeot, laboureurs à Trampot : 3 réseaux de froment, 5 réseaux d'orge, 1 boisseau d'orge pilé, 1 boisseau de pois la première année, et les 2 autres années même canon qu'avant ; 50 bichets d'avoine pour le roi, 1710 ; — à Octavian Bourlier et Claude Gonneaux, laboureur à Trampot : 17 réseaux de froment, 1728. 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

**1662-1728****XLI H 51**

(Liasse). — 3 pièces papier.

**Biens du couvent : GREUX.**

Acquêt par les religieuses sur Berthemine Le Lievre, de Pargney-sur-Meuse, demeurant à Maxey sur Meuse (*Maixey soukz Brixey*), de 4 fauchées de pré en 2 pièces sises à Greux, lieu dit "en plein prey". 1476 (v. s.) 10 janvier. 1 copie papier. — Transport par Louis Bicquet, amodiateur des religieuses au gagnages de Rainvaux, à Robert Le Comte, marchand à Neufchâteau, et à Claude Brisson, amodiateur du prieuré de Gerbenvaux, de ses droits noms, raisons et actions sur 5 fauchées de pré à lui attribuées au ban de Greux par contrat du 26 mars 1664, à charge de payer aux religieuses 2 francs de rente et cens dus sur les dites terres. 1668, 16 avril. 1 copie papier de 1685. — Sur requête des religieuses, assignation à comparaître devant le sieur Gillet de la Vallée, écuyer juge en garde de Greux, pour Claude Brisson, chirurgien demeurant à Brixey aux chanoines qui avait usurpé 3 fauchées de prés sises au ban de Greux, au lieu dit "en plein prey", appartenant aux clarisses de Neufchâteau. 1685, 26-27 juin. 1 pièce papier.

**1477-1668****XLI H 52**

(Liasse). — 8 pièces parchemin, 20 pièces papier.

**Biens du couvent : HOUECOURT.**

**Prés : acquêts et baux.**

Echange entre Phelippe Phellepin, d'Ambrecourt, demeurant à Velotte (*Vellotte*)<sup>1</sup> et Ysabel, sa femme d'une part, et le grand Christophe Cully, d'Houécourt (*Howecourt*), et Claudon, sa femme : les premiers reçoivent la moitié d'un pré au lieu dit "en Connemeprey", dont l'autre moitié est conservée par les seconds, et ceux-ci ont en contre échange deux jours de terre dans une pièce sise au ban de Vouzey, lieu dit "desoubz Maremont". (Bastien, tabellion à Neufchâteau). 1557, 18 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les dits Phellepin et sa femme pour 35 francs et 20 gros aux vins des 2 jours de terre cédés en échange au contrat précédent. (Bastien, tabellion). 1557, 24 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les mêmes pour 15 francs de principes et 1 franc aux vins, sur Claude Bardot, de Houécourt, et Jannotte, sa femme, Cathin, Ysabel et Colas Bardot, enfants avec le dit Claude de feu Laurent Bardot, d'Houécourt, de 20 pieds d'ommée de pré au lieu dit "en verboix sur Mabrus". (Antoine, tabellion). 1557, 14 décembre. 1 pièce parchemin. — "Elocquement" (échange) entre Phelippe Phellepin et sa femme et Hilaire Henry, d'Houécourt, et Ysabel sa femme d'un pré au lieu dit "en quemenepret" acquis le 18 octobre contre une pièce de pré sise au dit "dessoubz la tour". (I. Esmyet, tabellion). 1 pièce parchemin. — Transport pour 115 francs 8 gros par Philippe Phelepin d'Ambrecourt et Isabelle, sa femme, à Maguyn Thiriet, sœur du couvent de Ste Claire de Neufchâteau, de la moitié de pré sise au lieu dit "en conemeprey" acquise le 18 octobre 1557, des 20 pieds de pré sis "en verboix sur Mabrus" acquis le 14 décembre 1557, et de la pièce de pré "desoubz la Thour" acquise le 30 décembre 1557, en présence d'Antoine Barby, prêtre, maître et gouverneur de l'hôpital de Neufchâteau, Hugo de Parey prêtre du dit lieu, et Gérard, fils de Phelippe Philepin. (Bullaïre, tabellion). 1559, 3 octobre. 1 pièce parchemin. — Bail pour 6 ans des dits prés par Mahault des Armoises, abbesse, à Jean des, cleric demeurant à Houécourt, pour un canon annuel de 7 francs payable à la Saint-Christophe (Courtier, tabellion). 1602, 1<sup>er</sup> juin. 1 pièce papier. — Bail pour 6 ans des terres susdites, appartenant au couvent des clarisses, à Henry Thiriet, jadis mayeur au village de Houécourt, pour un canon de 7 francs les 3 premières années et de 8 francs les 3 dernières. 1670, 23 juillet. 2 pièces papier.

**Gagnage : acquêts, baux et déclarations :** Déclaration des héritages du gagnage d'Houécourt : saison dite Generoye, saison "au hault de Frannoys saison du breux et des Arbures, prés. 1604. 2 pièces papier. — Acquêt pour 2.100 francs barrois du gagnage d'Houécourt par les religieuses de Ste Claire sur Claude François Labbé, seigneur et baron de Bauffremont (*Bouffraumont*) Fourcelles, Lixieres et autres lieux, secrétaire d'Etat de S. A., président de la Chambre des Comptes de Lorraine, et Marguerite Diez, son épouse ; de gagnage appartenant au dit seigneur par acquêt du 4 avril 1684 sur Madame de Sully, sa sœur. Quittance de 2.000 francs donnée par Marguerite Diez à Louyse Dudinot demeurant à Liffol-le-Grand, en prix de ce gagnage, avant rédaction de ce contrat, 28 février. 1689, 8 mars. 1 pièce parchemin, 2 pièces papier. — Vente par les religieuses à Estienne Bonnet, laboureur à Houécourt, pour 250 francs barrois, d'une place maziere sise à Houécourt, rue du Moulin. (Rolin, tabellion). 1703, 10 novembre. 1 pièce parchemin. — Bail pour 6 ans du gagnage d'Houécourt par les religieuses à Joseph Pierot, laboureur à Houécourt ; pour 8 résaux et demi de froment, mesure de Nancy, 6 et demi d'avoine, 2 d'orge, 1 bichet de pois, 6 gerbes de paille de seigle propre à lier à la vigne, comme en jouissait le précédent fermier Nicolas Chastel. 1698. Bail continué le 28 juillet 1705 pour 9 résaux de froment, 6 d'avoine et 3 d'orge, un bichet de pois et 6 gerbes de paille de seigle. Nouveau bail en 1711. 4 pièces papier. — Accord avec Nicolas et Mahhey Poirson par lequel est annulée la vente qui leur avait été faite par les religieuses d'une mesure à Houécourt. 1715. 1 pièce papier. — Bail à Jacques Perrin, laboureur, pour un canon annuel de 10 paires et demie de résaux mi froment, mi avoine, un bichet de pois et 25 livres de beurre frais. Continué pour 6 années en changeant le beurre contre une demie paire 13 imaux de pois. 1718. 1 pièce papier. — Mandement du grand bailli de Vosges, Neufchâteau et Bruyères, pour contraindre les religieuses au paiement de 130 francs pour dépens adjugés à Jacques Perrin. 1738. 1 pièce parchemin. — Bail à Claude Larcher, laboureur ; canon de 12 résaux de froment ; 12 d'avoine, 2 bichets de pois, 1 bichet de lentilles. Continué en 1753 pour 13 résaux de blé et 12 d'avoine. 1738. 1 pièce papier. — Remplacement de terrains enlevés au gagnage pour la construction de chaussées. 1752. 1 pièce papier. — Contrainte contre les héritiers

---

<sup>1</sup> Ferme de la commune de Morelmaison "Villotte presde Morelmaison" (1557, acte suivant).

de feu Claude Larcher 1754, janvier. 3 pièces papier. — Bail pour 9 ans du gagnage d'Houécourt à Alexandre Colin, laboureur, et à Elizabeth Sacquin, sa femme, canon de 13 paires de résaux mesure de Nancy mi blé mi avoine à chaque St Martin d'hiver, et 1 bichet de chenevis, en plus la première année. 1754, 4 mars. Continuation du bail aux mêmes conditions et en plus 3 petits cochons de lait à donner les derniers jours d'octobre 1763, **176**. 1 pièce papier. — Nouveau bail au même : canon 14 paires de résaux mi blé mi avoine, 1 bichet de chenevis, 1771. Continuation du même bail en portant les résaux à 14 et demi pour le blé et à 14 et demi pour l'avoine. 1776. 1 pièce papier. — "Déclaration des terres appartenantes aux dames Ste Claire de Neufchâteau situées sur le ban et finage de Houécourt et ban joignant fait par la veuve Alexandre Collin fermière du dit gagnage". 1787. 1 pièce papier.

1557-1787

**XLI H 53**

(Liasse). — 14 pièces parchemin, 3 pièces papier, 4 sceaux.

**Biens du couvent : HOUEVILLE<sup>1</sup>.**

Vidimus par les gardiens du scel du tabellionage de Châtenois de : la donation faite au mois d'avril 1297 par Ferry III, duc de Lorraine, de tous les acquêts que la duchesse Marguerite sa femme a faits et fera en vue de fonder un couvent de cordelières à Neufchâteau de la vente faite au mois de janvier 1301 (n. s.) par Ysabelle, demeurant à Chaumont fille de feu Robert Tripotel de Neufchâteau, épouse de Jehanninot de Chaumont qui l'y autorise, à la duchesse Marguerite de Lorraine, de tout ce qu'elle possède à Barville, Houéville (*Woueville*) et Dommartin "près du chateler" moyennant 46 livres tournois ; de la confirmation faite le 2 novembre 1307 de la donation de Ferri III par Thiebaut, duc de Lorraine, ainsi que de son fils toutes celles qui lui-même a pu faire au couvent soit avant soit après le commencement de son règne. 1422, 25 octobre<sup>2</sup>. 1 pièce parchemin. 1 copie papier. — Pierre de Beaufremont (*Befroimont*) chevalier, sire de Removille, rapporte une sentence rendue à Saint-Dié à la Pentecôte 1307, "en chiez lou maions, la ou estoient maintes bonnes genz essemblez", par le duc et la duchesse de Lorraine sur un différend devant lui évoqué alors qu'il tenait les biens que les clarisses ont à présent de Houéville et "Woirnier lou Masseelier" au sujet d'une pièce de terre séant à Houéville "dessus la Fontaine". (Sceau de Pierre de Beaufremont, disparu). 1308, juin. Original parchemin<sup>3</sup>. — Acquêt par Robert Treuvedenier, bourgeois de Neufchâteau, sur Humbelet Baras, de Houéville (*Hoeiville*), et Bonne Fille, sa femme, pour 100 sous de petits tournois, d'un pré au lieu dit 'en Machairis' et d'un "quarrel" de pré "sur le rui de Bolomgne" pour 20 sous. (Gérard de la Fauche, tabellion). 1343, 26 mars. 1 pièce parchemin<sup>4</sup>. — Acquêt par Robert Treuvedenier, bourgeois de Neufchâteau, sur Isabele, de Houéville (*Hoeiville*), veuve de Demonget Deniset, pour 30 sous de petits tournois, d'un pré qu'elle avait à Houéville. (Gérard de La Fauche, tabellion). 1344, 31 juillet. 1 pièce parchemin<sup>5</sup>. — Acquêt par Robert Treuvedenier, bourgeois de Neufchâteau, sur Demenget de Houéville, jadis prévôt de Châtenois, pour 100 sous toulous, d'un pré contenant une fauchée et demie "devant le viel molin". (Gérard de la Fauche, tabellion). 1347 (v. s.), 17 février. 1 pièce parchemin<sup>6</sup>. — Acquêt par Colette, veuve de maître Regnault, femme de Mougin de Molley, sur Poiresson, fils de Jehan le maire de Houéville, Giennette, sa sœur, femme de Jehan Le Clerc d'Autigny (*Authigney*), et Demonget son frère, maire d'Aouze (*Aouse*), pour 3 florins d'or, d'un jour de terre sis au finage d'Houéville "au dessus de la Deux". 1371 (v. s.), 21 mars. 1 pièce parchemin<sup>7</sup>. — Accord entre les religieuses et Husson, fils de feu Robert Treuvedenier, de Neufchâteau, d'une part, et les habitants d'Houéville (*Hofville, Hoeiville*), pour le partage des bois. Le couvent et le dit Husson reçoivent pour leur part tous les bois compris depuis la voie dite "la voie Couley" jusqu'au bois de Neufay (*Hemenfay*) et allant "par la vies voye Couley ... jusques a la voye de la Lye" et de "la voye de la Lye jusqu'au bois de Neufay". Ils reçoivent encore la partie des bois comprise entre la voie de la Lye et la voie de Rouche. Le reste des bois du finage

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée HH.

<sup>2</sup> Pièce cotée HH. 1° Les originaux des actes de Ferri III et Thiebaut II dans XLI H 6. L'origine de l'acquêt de Marguerite duchesse de Lorraine se trouve dans XLI H 8.

<sup>3</sup> Pièce cotée HH 3°.

<sup>4</sup> Pièce cotée HH 11°.

<sup>5</sup> Pièce cotée HH 13°.

<sup>6</sup> Pièce cotée HH 12°.

<sup>7</sup> Pièce cotée HH 16°.

d'Houéville appartiendra aux habitants. Les amendes seront à ceux sur le terrain desquels elles auront été infligées. Nul n'aura le droit sur la part du voisin. Les habitants auront droit de pâturage dans les deux parties, sauf durant les 3 années qui suivront la taille des arbres. Pour le délit de prendre du bois d'avec une charette dans la part d'autrui, 10 sous ; avec un homme le portant sur le cou, 5 sous. La moitié des amendes et des épaves reviendra à celui qui les aura infligées ou trouvées. Les habitants pourront vendre ou conduire à Neufchâteau pour les vendre, les bois abattus sans empêchement des seigneurs. Les habitants de Vouxei et de Delaincourt pourront aller dans les bois comme ils faisaient, trois ans après la taille sans que les seigneurs puissent rien exiger des habitants d'Houéville. Sceau de l'abbesse et tabellionage débris. 2 pièces parchemin<sup>1</sup>, copie papier. — Jehan Menestrel de Vouxei, demeurant à Houéville, et Aalix, sa femme, fille de feu Le Grant, clerc d'Houéville, confirment les donations de leurs ancêtres et déclarent qu'ils ont été et resteront toujours les hommes et sujets du monastère "sel ne la fourme et condicion dez lettres de leur libertez et franchises", et ne seront jamais à un autre. 1407, 30 novembre. 1 pièce parchemin<sup>2</sup>. — Réception du serment de Jehan Digner, maire de Houéville pour Regnalt du Chatelet (*Chastelet*), seigneur en partie, et Catherine Colinette de Toul, abbesse, seigneur d'Houéville pour l'autre partie. Acte de non préjudice pour le droit des religieuses à recevoir à l'avenir le serment avant l'autre seigneur comme étant "en premiere seigneurie et donnation". (Thiebault de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). 1421 (v. s.), 25 janvier. Original parchemin<sup>3</sup>. — Acquêt par Christophe Mougel et Anne sa femme, sur Marie, veuve de Mougnet Mougel, d'une chenevière sise à Houéville. (Therosme, tabellion). 1626, février. 1 pièce parchemin<sup>4</sup>. — Echange entre Pierre Geoffroy et Christophe Mougel, demeurant à Houéville ; le premier emporte un quart et demi de terre sis au lieu dit "en la Bar", le second un demi jour au lieu dit "en Durel" et 3 francs pour la soulte. (Claude Pillot le jeune, tabellion au Châtelet). 1626, 21 septembre. 1 pièce parchemin<sup>5</sup>. — Acquêt par Christophe Mougel sur Marie, veuve de Mougnet Mougel, demeurant à Houéville, pour 48 francs, d'un pré au lieu dit "en Soncourt". (Claude Pillot le jeune, tabellion). 1626, 21 septembre. 1 pièce parchemin<sup>6</sup>. — Acquêt par Christophe Mougel, sur Laurent Mathiot et Marguerite sa femme pour 406 francs, d'une maison sise à Houéville, en la grande rue. (Claude de Pillot le jeune, tabellion au Châtelet). 1627, 22 mars. 1 pièce parchemin<sup>7</sup>.

1297-1627

XLI H 54

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 20 pièces papier.

**Biens du couvent : HOUEVILLE<sup>8</sup>. Baux des prés, déclarations des prés et des rentes dues aux religieuses.**

*Baux* : acensement à Husson, fils de Robert Treuvedenier, pour 50 sous de petits tournois, de tout ce qui appartient aux religieuses à Houéville ; sous réserve qu'il ne pourra vendre les bois et ne prétendra rien sur les 6 chapons et 12 toulois de rente que donnent aux religieuses la maison et la terre de feu le prévôt Demenge. 1379, 18 avril. — Bail des prés à Thiriat, de Houéville, et au maire Thouvenel, pour 16 gros de loyer. 1472 (v. s.), 2 mars ; — à Thevenet Jehan, maire de Houéville, et à ses enfants Jehan et Claudot, leur vie durant pour 30 gros. 1517, 24 avril ; — à Jean, dit Jean Lallemand, pour 24 francs barrois et un bichet de pois, 1670-1675 ; — à Jean Lallemand et Jean Regnault, pour 63 francs, 6 gros ; 1685 ; à Didier Lallemand, 55 francs, 1 bichet de pois, 1 bichet d'orge et 2 poules, 1697 ; — à George Truffault et Sébastien, son frère, pour 36 livres et un chariot de foin, 1714 ; — à Nicolas Valentin, marchand, pour 45 livres tournois et 1 imal d'orge, 1723 ; — à Dominique Mougnet, pour 50 livres, 1749 ; — à Firmin Chretien et Charles Fery, pour 50 livres, 1760 ; — à Evre Leclerc et Pierre Mathieu, pour 57 livres 10 sols, 1763 ; — aux mêmes, 80 livres, 1 bichet de chenevis, 1770 ; — à Claude Galand fils, 80 livres et 1 bichet de chenevis, 1776. — Déclarations par les maires de Houéville des rentes

<sup>1</sup> Pièce cotée HH 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>.

<sup>2</sup> Pièce cotée HH 6<sup>e</sup>.

<sup>3</sup> Pièce cotée HH 7<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> Pièce cotée HH 9<sup>e</sup>.

<sup>5</sup> Pièce cotée HH 14<sup>e</sup>.

<sup>6</sup> Pièce cotée HH 15<sup>e</sup>.

<sup>7</sup> Pièce cotée HH 10<sup>e</sup>.

<sup>8</sup> Ancienne liasse cotée : I I.

et droits seigneuriaux dus au couvent, 1565-1787. 4 pièces parchemin, 7 pièces papier.

1379-1787

XLI H 55

(Liasse). — 3 pièces papier.

**Biens du couvent : HOUVILLE.**

Pièces de correspondances relatives à l'arpentage et à l'abornement des prés. 1789. 3 pièces papier.

1789

XLI H 56

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 2 pièces papier.

**Biens du couvent : LIFFOL LE GRAND<sup>1</sup>.**

Acquêt par Nicolas d'Agonnel, boucher à Liffol-le-Grand, sur Hubert Guerre, marchand au dit lieu, pour 105 francs, d'une maison sise à Liffol-le-Grand, rue de la Ruelle. 1560, 25 avril. 1 pièce parchemin.

Bail à Epvre Causin, marchand à Liffol-le-Grand, et à Marie Humbert, sa femme du gagnage et terrage qu'ils reprennent comme fermiers après avoir vendu aux religieuses : bail fait pour 6 résaux de froment, 4 résaux d'avoine et 2 résaux d'orge. 1675. 1 pièce papier. — Requête des religieuses contre les dits Causin et sa femme pour obtenir paiement de 100 francs restant de plus grande somme portée en l'obligation d'octobre 1675-1678. 1 pièce papier.

1560-1678

XLI H 57

(Liasse). — 19 pièces parchemin, 21 pièces papier, 2 sceaux.

**Biens du couvent : MONBRAS, PAGNY-LA-BLANCHE-COTE et TAILLANCOURT<sup>2</sup>.**  
Dimes.

Donation et amortissement par Pierre de Bourlémont (*Boullaimunt*) et Jeanne, sa femme, au couvent des clarisses de 15 résaux d'avoine à la mesure de Vaucouleurs (*Vauquelour*) en rachat de 60 soudées de terre sur les 100 soudées données en faveur de leur fille Jeanne, religieuses clarisses. 1308, juin. 1 pièce parchemin<sup>3</sup>. — Estevenin de Neuville (*Nueville*), écuyer s'oblige à payer aux clarisses 10 livres de petits tournois de rente sur ses dîmes de Montbras (Bras delez Taillencourt) en sus des 15 résaux d'avoine, réservant sur les dîmes tout ce qu'il possédait en prés et qu'il a donné au curé de Montbras. Sceau d'Estevenin de Neuville, disparu. 1368, 22 décembre. 1 pièce parchemin. — Estevenin de Neuville, écuyer, possesseur des dîmes de Bras, reconnaît aux clarisses le droit de prendre avant lui-même les 15 résaux d'avoine mesure de Vaucouleurs (*Vaukoulour*) dont elles jouissent sur les 2 tiers des grosses dîmes de Bras, et demande l'agrément de Henri de Bourlémont (*Boullaimont*) de qui les dites dîmes meurent en fief et hommage. Fragment de sceau du duché de Bar. 1368, 22 décembre. 1 pièce parchemin, copie papier.

Mandement de Jehan, seigneur de Lamques, écuyer, lieutenant du bailli de Chaumont, au premier officier de l'une des prévôtés du bailliage, sur la plainte des clarisses qui sont empêchées de jouir de leurs 15 résaux d'avoine sur les dîmes par Thevenin dit La Poulaine, de Burey-la-Côte, possesseur de ces dîmes, de citer par devant lui les parties à Montbras, de maintenir les religieuses dans la possession paisible qu'elles ont d'ancienneté, et de contraindre le dit Thevenin à les en laisser jouir et à leur payer les 15 résaux dus sur la moisson dernière. Sceau du bailliage de Chaumont, disparu. 1392 (v. s.) 20 janvier. 1 pièce parchemin. — Règlement des assises de Vaucouleurs pour la possession de 15 résaux d'avoine sur les dîmes de Montbras, 1393. 1 pièce parchemin. — Mandement du commissaire du lieutenant du bailli de Chaumont au premier sergent de la prévôté d'ajourner devant lui à Neufchâteau les témoins qui ont à déposer dans l'affaire pendante entre les religieuses et Thevenin La Poulaine. 1393, 30 novembre. 1 pièce parchemin. — Procès-verbal de l'enquête par témoins ordonnée par le lieutenant du bailli tenant les assises de Vaucouleurs à son commissaire à Neufchâteau dans la cause entre les clarisses et

<sup>1</sup> Les pièces concernant les biens du couvent à Jainvillotte sont perdues. Voir l'analyse dans XLI H 2, *Inventaire de 1741*.

<sup>2</sup> Ancienne liasse cotée FF. Au sujet des droits du couvent sur les foires de *Mirecourt*, voir XLI H 6, la donation passée le 2 septembre 1341 par Marguerite de Lorraine, veuve de Guy de Flauche, de 20 livres de rente à prendre sur les ventes à Mirecourt "en hale et fuers hale".

<sup>3</sup> Voir dans XLI H 8 la donations par Pierre de Bourlémont à Marguerite duchesses de Lorraine, de toutes ses bêtes en gage de 100 soudées de terre promises aux clarisses, du 1<sup>er</sup> août 1298.

Thevenin La Poulaine. 1394, 25 août. 1 pièce parchemin. — Sentence rendue par le bailli de Chaumont aux assises de Vaucouleurs condamnant Thevenin la Poulaine, de Burey-la-Coste, comme possesseur des dîmes de Bras, au paiement des 15 résaux d'avoine donnés jadis par Pierre de Bourlémont et Jeanne sa femme, le déboutant de son opposition et le contraignant à payer les dépens du procès. Sceau de Guillaume bâtard de Poitiers, seigneur d'Estrepay, bailli de Chaumont disparu. 1395, 17 mai. 1 pièce parchemin. — Acte passé devant le prévôt d'Andelot portant obligation de 30 résaux d'avoine à la mesure de Vaucouleurs dus par Jehan Le Parmentier de Maxey-sur-Vaise demeurant à Taillancourt au couvent des clarisses pour la ferme des dîmes de Montbras. Sceau du prévôt d'Andelot disparu. 1396, 15 novembre. 1 pièce parchemin. — Donation pat Thevenin Bouvart, dit La Poulaine, demeurant à Burey-la-Côte, et Marguerite, sa femme, au couvent des clarisses de 15 livres 15 sols 4 deniers tournois, l'écu d'or du coin du roi compté pour 22 sous 6 deniers tournois, tant pour les 15 résaux d'avoine dus au couvent comme amodiateurs des dîmes de Bras que pour 9 livres 15 sous 4 deniers de dommages et intérêts auxquels ils ont été condamnés par l'officialité de Toul et le bailli de Chaumont. Acte passé devant Jehan Bausot et Perrenot de Saint Urbain, tabellions à Andelot. Sceau du prévôt d'Andelot disparu. 1396, 15 novembre. 1 pièce parchemin. — Mandement du bailli de Chaumont Guillaume bâtard de Poitiers seigneur d'Estrepy, sur la requête des religieuses, de contraindre au paiement de 15 résaux d'avoine à la mesure de Vaucouleurs messire Colart de Foug (*Foul*) sur les dîmes de Montbras dont il est détenteur. Contre-sceau du bailliage de Chaumont, disparu. 1398 (v. s.), 27 janvier. 1 pièce parchemin. — Lettre de Simonin de Beraincourt sergent à la prévôté d'Andelot, au bailli de Chaumont lui rendant compte de la confrontation qu'il a faite suivant ses instructions entre Nicole Moingel dit Grymont, procureur des clarisses, et Perrenot de Bassain, procureur de Colart de Foug, détenteur des dîmes de Bras, touchant la redevance de 15 résaux d'avoine, mesure de Vaucouleurs, due aux clarisses. Opposition ayant été faite par le procureur de Colart de Foug à l'entérinement du maintien en possession de la dite saisine demandé par les religieuses, l'affaire a été remise à la justice souveraines du roi et assignation a été donnée aux parties pour comparaître le 2<sup>e</sup> jour des prochaines assises d'Andelot. Sceau du sergent de la prévôté d'Andelot, disparu. 1399, 5 novembre. 1 pièce parchemin. — Accord passé aux assises d'Andelot entre Nicole Mengel de Bricaincourt, prêtre, procureur des clarisses, et Colart de Goug (*Foul*) chevalier, détenteur des dîmes de Montbras. Celui-ci reconnaît aux religieuses le droit de prendre chaque année 15 résaux d'avoine sur les fruits des dites dîmes; et renoncer à l'opposition qu'il avait formulée. Les religieuses le tiennent quitte des arrérages de cette redevance de 15 résaux d'avoine. Sceau du bailliage de Chaumont, disparu. 1399, 2 décembre. 1 pièce parchemin, 1 copie parchemin. — Colart de Foug chevalier, promet de payer au couvent des clarisses 8 livres tournois pour les dîmes de Bras, leur appartenant, qu'il a levée pendant 3 ans. Sceau de Colart de Foug, disparu. 1404, 27 juin. 1 pièce parchemin. — Mahaut de Neue, dame d'Ygney, veuve de Colart de Foug chevalier, voulant satisfaire la sentence du bailliage de Chaumont du 2 décembre 1399 maintenant les religieuses dans leur droit de saisir avant les détenteurs des dîmes de Montbras 15 résaux d'avoine malgré l'opposition faite par le dit Colart, et indemniser les religieuses des frais et dommages qu'elles ont eus par le fait de son mari, leur donne la moitié des deux tiers des grosses dîmes de Montbras. Pièce scellée du sceau de Mahaut, veuve de Collart de Foug. 1414, 30 août. 1 pièce parchemin, 1 copie parchemin. — Mahaut, veuve de Colart de Foug, chevalier, et femme de Guillaume de Sampigny (*Sampigny*), écuyer, voulant dédommager les clarisses des frais que le procès de son feu mari leur a causé, donne aux clarisses en toute propriété le 1/3 des grosses dîmes de Montbras tant avoine que froment, augmentant ainsi leur saisine de 15 résaux mesure de Vaucouleurs de toute ce que ce tiers des grosses dîmes peut valoir en plus. Sceau de l'official de Toul, disparu. 1421, 4 septembre. 1 pièce parchemin. — Reconnaissance par Pierre Loydet, prêtre, chanoine de la chapelle N. D. de Vaucouleurs et chapelain de la chapelle St Nicolas de Taillancourt, en son nom et au nom de ses successeurs chapelains, décimateurs des dîmes de Montbras, du droit des religieuses sur les 15 résaux d'avoine à prendre sur les premiers grains de la récolte. (Jacques de Nourroy, notaire de la cour de Toul). 1510, 8 juillet. Copie papier. — Obligation de Geofroy de Maxey, seigneur du dit lieu, de payer 15 résaux d'avoine dus aux religieuses au lieu de Taillancourt à cause de la chapelle de St Nicolas. Signé: Joffroy de Foug. 1515 (v. s.), 24 février. 1 pièce papier. — Information faite à Taillancourt par le maire Demenge Roye au sujet de la saisie d'un char et d'une charette chargée des 15 résaux d'avoine destinés au couvent des clarisses, par un nommé Nicolas Thierry, dit Gros Robert. 1573, 14 décembre.

Cahier papier. — Sentence de Jean Geoffroy, maire de Pagny-la-Blanche-Côte (*Pargney-sur-Meuse*) condamnant Demenge Monhauche, laboureur et admodiateur du Bannerot de Lancourt, à payer aux religieuses 36 francs pour les 2 livres qu'il a faites de la 6<sup>e</sup> partie revenant aux religieuses dans les grosses dîmes de Pagny. 1618, 29 août. 1 pièce papier. — Saisie, à la requête des religieuses sur commission donnée par le maire de Pagny-la-Blanche-Côte des grains dus à Jean Blancpied, chapelain de la chapelle St Nicolas érigie en l'église St Gengoult de Taillancourt, en tant que décimateur en partie des dîmes de Montbras, pour être satisfaites des 1<sup>ers</sup> réseaux d'avoine qui leur sont dus par préciput sur les dîmes. 1619, 2 juillet. 1 pièce papier. — Procès-verbal de saisie contre Jean Blancpied, prêtre demeurant à Amanty, à la requête des religieuses de Ste Claire de Neufchâteau, en exécution d'une sentence de l'official de Toul du 18 juillet 1619. 1620, 28 février. 1 pièce papier. — Requête de Jean Blancpied, chapelain à l'official de Toul, demandant qu'une part suffisante à sa subsistance lui soit accordée sur les rentes de Taillancourt, appartenant à la dite chapelle que les religieuses ont saisies depuis 2 ans pour les droits qu'elles prétendent de Mouzay, abbesse, au bailli de Chaumont, demandant que les religieuses soient mises en possession du tiers leur appartenant dans les grosses dîmes de Montbras. 1644. 1 pièce papier. — Sentence du bailliage de Chaumont entre Anne de la Grange, veuve de Jacques de Sommièvre, baron de Jully, demeurant à Montbras, et les religieuses de Ste Claire de Neufchâteau ; celles-ci sont maintenues dans leurs droits sur le 1/3 des grosses dîmes de Montbras conformément à la donation faite par Mahaut, veuve de Colart de Foug, le 4 septembre 1421, et la dite Anne de Grange condamnée à leur verser le montant de ce tiers des dîmes depuis 1651. 1656, 7 juillet. 1 pièce parchemin. — Déclaration d'Henry Chrestien curé de Pagny-la-Blanche-Côte les menues dîmes et le sixième des grosses dîmes de Pagny, à l'exception des dîmes noyales, du "creu de l'église" et de ce qui est porté dans les déclarations de Sa Majesté, en échange de la portion congrue de 300 livres. Exploits d'huissier signifiant cette renonciation à Pierre Lanel, demeurant à Greux, fermier des dîmes de Pagny, et à Claude Greslot, admodiateur à Taillancourt. 1688-1689. 2 pièces papier. — Reçu des tailles et vingtième pages par les religieuses pour Pagny-la-Blanche-Côte et Montbras en 1789. 1791. 1 pièce papier.

1308-1791

XLI H 58

(Liasse). — 11 pièces, 1 cahier papier.

**Biens du couvent : MONTBRAS, PAGNY-LA-BLANCHE-COTE, TAILLANCOURT.**  
**Titres.**

Copie des titres contenus dans la liasse précédente<sup>1</sup>.

1308-1421

XLI H 59

(Liasse). — 12 pièces papier.

**Biens du couvent : MONTBRAS, PAGNY-LA-BLANCHE-COTE, TAILLANCOURT.**  
**Baux des dîmes.**

Laix et amodiation pour 4 ans par les religieuses à Mougeot Leclerc, demeurant à Pagny-sur-Meuse du sixième leur appartenant dans les grosses dîmes de Pagny "es contrées des Arbres" etc., pour un canon d'un résal d'orge et d'un résal de blé la première année, et de 5 bichets d'orge et 5 bichets de blé les 3 autres années. Ce bail est annulé le 7 août 1650, et le dit Mougeot, demeurant à Goussaincourt. 1649, 3 juillet. 1 pièce papier. — Baux des dîmes à Poiresson Fynelle, procureur à Pagny-la-Blanche-Côte, pour 80 francs et 1 mal de pois. 1661; — à Anthoine Franequin intendant des maisons et affaires de Monsieur le comte de Sommièvre, demeurant à Taillancourt, pour 60 francs par an, 1670 ; — à Pierre Souel, demeurant à Taillancourt pour 66 francs et 2 chapons, 1675 ; — à Nicolas Recouvreur, couvreur demeurant au château de Montbras, et à Catherine Jacquemart, sa femme ; canon de 15 écus faisant 105 francs barrois, 1701 ; — à Claude Royer, maître jardinier à Neufchâteau pour 9 écus faisant 133 francs , 1709 ; — à Jean Mougeot, admodiateur de Traveron pour 75 livres tournois, faisant 175 francs barrois, 1726 ; — à Nicolas Trousselot, marchand à Pagny-la-Blanche-Côte pour 100 livres et 6 chapons, 1733 ; Nicolas Trousselot marchand à Pagny pour 100 livres et 6 chapons, au terme du 31 décembre 1742 ; — à Antoine Demenge laboureur à Burey la Côte ; à Pierre Humblot le

<sup>1</sup> Ancienne liasse MM.

## XLI H 60

(Liasse). — 28 pièces parchemin, 11 pièces papier.

**Biens du couvent : NEUFCHATEAU : Immeubles, rue Verdunoise et rues avoisinantes<sup>1</sup>.**

Donation en aumône aux clarisses, devant Gérard, curé de Neufchâteau et Symonin (*Symonin*) dit Treuvedenier, maire, par Guillaume Martin, de Roche, diocèse de Langres et Ysabeau, sa femme, de tous les biens leur venant de la dite Ysabeau, sa femme, de tous les biens leur venant par la dite Ysabeau et par Colotte, sa mère : une grange et un meix sis "pres de la Porte Saint Cristoufle ensi comme on vat au buervices" ; un étal "en marchié don Neuf chatel ou on vent char" ; une vigne derrière Notre dame "apres la vigne les pouleins" ; des cens de deniers et de gelines au ban de Neufchâteau, au val de Lormes, au ban de Noncourt, en la ville et finage de Coussey (*Couxey*). Sceaux de Gérard, curé de Neufchâteau et de Simonin Treuvedenier, maire, disparus. 1298, décembre. Original parchemin. — Renonciation sous le sceau de Garin Bonnefille, maire de Neufchâteau, par Ysabel, veuve de Thouvenin Le Grenetier, entre les mains de Catherine Nantive, abbesse des clarisses, des droits et intérêts qu'elle possédait dans une grange sise à Neufchâteau "en Poitregnerue". 1432 (v. s.), 19 janvier. Original parchemin. — Echange entre les religieuses et Nicolas Herbelle, musnier, dit "de Moncel", par lequel les religieuses acquièrent une maison, son meix et ses usaires sise devant l'église du couvent en cédant une vigne sise "on plain de Noncourt". Rétrocession de cette vigne aux religieuses par le dit Herbelle moyennant 12 francs. 1<sup>er</sup> août 1519. 2 sceaux du tabellionage de Châteinois. 1518, (v. s.), 15 février. 2 pièces parchemin. — Acquêt par Annette du Chatelet, abbesse, pour le couvent, et Demenge Larminanet, procureur du couvent, et sur Jeanne, veuve de François Coutault, tutrice de ses enfants Libaire et Florentine, agissant avec le consentement du tuteur Gérard du Molin, pour 21 francs lorrains, d'un petit courtel sise rue Verdunoise, près du couvent. 1572, 24 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Annette du Chatelet, abbesse, et le couvent, sur Claude Mengin, marchand, Sebastien et Jean Claude, tanneurs, et autres frères et sœurs de ceux-ci, d'une maison et ses dépendances sise au bas de la rue Gohier, près de la porte Verdunoise, pour 220 francs lorrains. (Claude Thiellequin, tabellion). 1572, 2 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Mathieu Rouyer, charpentier, bourgeois de Neufchâteau, et Marguerite, sa femme, pour 149 francs lorrains, d'une place maizière avec grange en la rue allant à la Porte Verdunoise, entre la rue et le monastère, près de la grande grange du couvent. 1574, 16 mars.

1 pièce parchemin. — Partage d'une maison sise près de l'huilerie entre Gérard Antoine et Simon Plumeret. 1582, 24 juin. 1 pièce papier. — Acquêt par René d'Anglure, seigneur de Melay, Ligneville, gouverneur de la Mothe, agissant par Jean de Houdreville, son procureur, sur Didier Gaye, bourgeois de Neufchâteau, et Jacquotte Pillart, sa femme, pour 48 francs 6 gros des pièces de terre sises au ban de Noncourt "en Champ St Pierre", "au Pixen le Loup", "on costel Gaye", "au Poirier". 1596, 3 mai. 1 pièce parchemin. — Partage entre les héritiers de feu Mathieu Leclerc, boucher à Neufchâteau, et d'Yzabel, sa femme, à savoir : Laurent Leclerc, boucher, Izabel, fille de feu Henriotte, sa sœur, et de Vaulthrin Parisot, son beau frère, Edeline, sa sœur, épouse de Florentin Thouvenin, marchand à Neufchâteau, et Yzabel, nièce du dit Laurent par sa mère feu Izabelle, sœur des dits Laurent, Henriotte et Edeline, et épouse de Nicole Maulbrun, cordonnier ; on fait 2 parts dans une maison sise rue du Triboult, entre la rue et les murs de la ville ; Laurent et Yzabelle, sa pupille, emportent la chambre basse sur le devant, la garde-robe, la cuisine, la "courselle" sur la largeur de l'étable avec l'étable, la moitié de la grande cave "depuis l'arcade estante vers le milieu jusques au bout derrier", la petite cave entière, avec une entrée sur la rue au droit de la petite cave, la moitié du grenier "depuis le tref ou arbalestrien estant au milieu jusques au derrier", le petit colombier, l'autre moitié appartiendra à la dite Edeline et à sa nièce Yzabelle, femme de Nicolas Maulbrun. Les parties auront en commun l'allée ou porche allant le long de de ladite maison et paieront chacune la moitié des 12 gros de rente dus à la chapelle Saint-Laurent. (Anthoine Gagnier, tabellion)<sup>2</sup>. 1596, 15 mars. — Obligation de 300

<sup>1</sup> Voir dans XLI H 8, les acquêts de la duchesse Marguerite de Lorraine de 1296 et 1298 (n. s.) et dans XLI H 6 les donations des ducs de Lorraine Thibaut II (en 1304 et 1307) et Raoul (en 1341).

<sup>2</sup> Au dos, on lit : "je croy que cette lettre de partage est le titre de quelqu'uns des héritages acquisés pour rendre le jardin carré. Ainsi il ne la faut perdre".



francs due par Jean Dupont, orfèvre à Neufchâteau à Jean Mouginot, sieur de Rebeuville et Noncourt, comme adjudicataire d'une maison sise à Neufchâteau, el Neuve Rue, appartenant à feu Anne Racinotte, veuve de Michel Tresse, maison sur laquelle le dit Mougenot possédait une hypothèque. (François Richoux, tabellion). 1626, 21 janvier. — Requête des héritiers du sieur de Mouginot ; la veuve du sieur de Mandres, sa fille, Anne de Mandres, épouse du sieur de Metry et Barbe de Mandres, ses petites-filles, pour que cette obligation soit acquittée et que l'adjudication qui a été faite de la dite maison "au plus fort des guerres es années 640 et 641" du sieur Nicolas Patenat soit annulée, les ayants droits n'ayant pu intervenir alors "comme absents du pays a cause de la violence des guerres, notamment le dit sieur de Mandres qui se mit dans les troupes de S. A. ou il a resté jusque à présent". 1662, 1 pièce parchemin, 2 pièces papier. — Vente par Jean Claude, dit Maire, marchand tanneur, bourgeois de Neufchâteau à Elophe Grosjean, huilier à Neufchâteau et à Barbe, sa femme, pour 120 francs lorrains, d'un meix sis en la rue Verdunoise avec l'allée y conduisant. (François Richoux, tabellion). 1638, 20 mai. 1 pièce parchemin. — Legs au couvent par Elophe Grosjean, huilier à Neufchâteau et Barbe Jacquemin, sa femme, de 7 francs de rente sur leur maison rue Verdunoise pour fondation de 2 messes hautes à leur anniversaire et permission de sépulture dans l'église du couvent. 1663, 1<sup>er</sup> février. Le 2 avril 1665, Barbe Jacquemin, devenue veuve, fait un legs identique. (Marius, tabellion). 1 pièce parchemin. — Vente judiciaire et adjudication aux religieuses d'une maison sise rue Verdunoise, dépendant de la succession de feu Elophe Grosjean et de Barbe Jacquemin, sa femme, aux fins de tout paiement d'une somme de 200 francs à elles liguée en fondation par les dits défunts. 1666. 2 pièces papier. — Acquêt pour 30 francs par Barbe de Mouzay, abbesse, et les religieuses, sur François Herbel, avocat au bailliage de Vosges, demeurant à Neufchâteau, et Louis Sauville, aussi avocat, d'une grange rue Verdunoise venant de François Bouants bourgeois de Neufchâteau qu'ils avaient acquise par décret sur ses biens comme créanciers et qui tombait en ruine. 1650, 26 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Barthélemy Mory et Catherine Gardeux, sa femme sur Demenge Thomas et George Chauffour, bourgeois de Neufchâteau, pour 150 francs, d'une maison sise en la rue Verdunoise, contiguë au couvent. 1662, 31 mai. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Barthélemy Mory, bourgeois, et Catherine Gardeux, sa femme, sur Jacob et Charles Regnault, Luc Lamoureux, au nom d'Alix Regnault, Claude Regnault, veuve de Didier Bourdelois, tous héritiers de Claude Regnault, bourgeois de Neufchâteau, de la grande porterie avec porche et allée, de la grange et de tout l'espace depuis le devant de la porterie jusqu'au mur du couvent, provenant de la comtesse d'Ave au bas de la rue Gohier, entre le vendeur et Nicolas Anthoine. (Claude Marius, tabellion). 1699, 1<sup>er</sup> octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Jean Maury, fils de Barthélemy soldat au régiment de Languedoc, pour 700 francs barrois, d'une maison entre le monastère et les hoirs Nicolas Anthoine, d'une autre maison au même lieu et autres possessions du dit vendeur, au bas de la gohier, près de la grange du monastère. (Claude Marius tabellion). 1682, 22 avril. Déport donné par Jean Maury pour tout ce qu'il prétendait sur la maison que les religieuses avaient rachetée à ses parents, 25 juillet 1693. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Acquêt par les religieuses sur Charles Renault, maître potier d'étain à Neufchâteau, et Alix Renault, veuve de Christophe Nicoley, greffier à Rouvres-la-Chétive, du cinquième et du sixième en la totalité d'une mesure sise rue Gohier jouxtant par derrière l'église du couvent, pour 400 francs lorrains. (Gerardin, tabellion). 1680, 30 décembre. 1 pièce parchemin. — Legs à la maison où elle décidera Marie Françoise de Rambouillet, veuve de Claude Cachet, conseiller auditeur et greffier de la Chambre des Comptes de Lorraine, retirée au couvent, d'une somme de 2000 francs pour un service annuel de 4 messes hautes avec vigiles et obsèques, et à Anne Morisot, veuve de Claude Pottier, de 500 francs seulement en remplacement d'une donation précédente. La testatrice révoque ses testaments antérieurs et déshérité sa fille, Marie Thérèse Cachet, "qui l'a vexée de toutes les manières possibles, ne l'a voulu reconnoistre pour sa mère". 1681, 3 avril. Requête des religieuses pour jouir de cette donation. 1699. 2 pièces papier. Acquêt par Marie de Doncourt, abbesse, et le couvent, sur Alix Vallon, veuve de Nicolas Anthoine, demeurant à Neufchâteau pour 28 francs barrois, d'une place maisière contre la muraille du monastère. (Claude Marius, tabellion). 1682, 3 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Gilles Liez, maître cloutier à Neufchâteau, et Barbe Mondez, sa femme, sur Nicolas Musnier, maître armurier, et Jeanne Mariotte, sa femme, pour 550 francs et 21 francs pour un couvrechef, d'une maison et de sa cour et aisances sise près de la Porte de la Mothe entre Claude Antoine et le couvent. 1699, 6 juillet. Transport de la même maison à Jacques Vautrin, marchand, 1705, 9 mai. 2 pièces parchemin. — Acquêt par les religieuses sur Claude Anthoine, laboureur,

Catherine Thirion, sa femme, Nicolas Munier, maître armurier, et Jeanne Mariotte, sa femme, pour 200 francs barrois en principal et 10 francs aux vins, d'une petite maison délabrée et manquant ruine, sise rue Verdunoise, enclavée entre la rue et les murs du couvent. 1704, 21 avril. 1 pièce parchemin. — Obligation de 350 francs dus par Sébastien Gardeux, laboureur à Neufchâteau à Jean Antoine Lescusson, marchand à Neufchâteau, qui a payé la somme à Nicolas Chaufour nom du dit Gardeux pour demeurer quitte des prétentions que le dit Chaufour avait sur la maison habitée par le dit Gardeux. 1706, 6 mars. 1 pièce parchemin. — Acquêt par François Balosse, cordonnier à Neufchâteau, sur Gille Liez, cloutier à Neufchâteau, moyennant 1050 francs et une paire de souliers d'une maison sise rue Gohier, entre Sébastien Gardeux et les religieuses. 1719, 17 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par les religieuses sur François Balosse, cordonnier à Neufchâteau, et Capurot, sa femme, d'une maison sise rue Gohier touchant au monastère, pour 600 livres tournois. (Louis Scipion Chauconin, tabellion). 1721, 18 juillet. — Acquêt par les religieuses de la maison voisine appartenant à Sébastien Gardeux, laboureur à Neufchâteau, et Nicole Guisard, sa femme, pour 1140 francs. 1721, 18 juillet. 2 pièces parchemin. — Vente par les religieuses à Claude Nicolas Perrin, laboureur à Neufchâteau, et à Brigitte Garellon, sa femme, pour une somme de 360 livres tournois sous forme de constitution de rente à 5 % d'une maison sise près de la Porte de La Mothe, lieu dit "à la rue Goillée". (Louis Scipion Chauconin, tabellion à Neufchâteau). 1724, 20 novembre. Retrocession de la maison aux religieuses, Perrin étant hors d'état de pouvoir payer aucune rente. 1728, 25 octobre. 2 pièces parchemin, 2 pièces papier. — Acquêt par les religieuses du bâtiment dit "Le pressoir du St Esperit" sis rue Verdunoise, à coté du couvent, et dépendant de l'hôpital du St Esprit de Neufchâteau. (Chauconin, tabellion). 1736, 17 novembre. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Nicolas Demenge, ancien laboureur à Neufchâteau cède aux religieuses un champ contigu au couvent et au chemin de Liffol le Grand. 1765, 2 juin, 1 pièce papier.

1298-1765

#### XLI H 61

(Liasse). — 9 pièces parchemin, 13 pièces papier, 1 plan.

#### Biens du couvent : NEUFCHATEAU. Vignes.

Acquêt devant Jehan dit Pincette, maire de Neufchâteau, par Jehan dit Colinot, bourgeois de Neufchâteau, sur Henrion dit La Chièvre et Hauwis, sa femme, aussi bourgeois, pour 55 sous de bons toulois le duc, de 3 sous de bons toulois de rente à eux dus par Thouvenot li Apostole et Demenge le Roucet, fils de Jehan le Rousset, de Rouceux (*Roussou*) sur 10 jours de terre. Sceau de Jehan dit Poincette, disparu. (Jurés : Thiébaud Morouze et Jehan Trechel). 1311, décembre. Original parchemin. — Acquêt par devant Jacquin Tripoutel maire de Neufchâteau, par Jehan Colinet, bourgeois de Neufchâteau, sur Husson, fils de feu Jehan Alarne, de Noncourt, et Eudette, sa femme, fille de Baud Petite Morin, pour 110 sous de petits tournois, d'une vigne contenant un tiers du jour, sise "d'arriers Nostre-Dame, sus la voie Chavée". Sceau de Jacquin Tripoutel, disparu (Jurés : Miles le Mercier, Perrin l'orfèvre). 1316, 31 octobre. 1 pièce parchemin. — Donation aux religieuses par Hawix, fille de feu Thierry Pourcelet, femme de Joffroy de la Tour, citadin et amand de Metz, en faveur de sa fille Beatrix, religieuse du couvent, d'un jour et demi de vigne sis derrière Nostre-Dame, avec réserve de reprise possible par la donatrice ou ses descendants en ligne directe en payant 100 francs d'or valant 120 florins petits à 10 gros tournois d'argent par florin ; les religieuses ne devront en aucun cas vendre ou céder la vigne à d'autre qu'à la donatrice ou ses descendants. 1376, 21 juin. 1 pièce parchemin<sup>1</sup>. — Abandon au couvent en aumône par Ydette, fille de feu Jehan Fourot, de Neufchâteau, de sa part en la moitié 3 jours de vigne sis "en Berthelaincoste" rapportant aux religieuses depuis toujours 12 sous et demi de rente. Cette moitié de vigne appartenait aux religieuses en vertu d'un titre de Charles, duc de Lorraine. 1430 (v. s.) 6 février. 1 pièce parchemin. — Partage entre les enfants de Symon Vivien vigneron à Neufchâteau : Jehanette Vivien et son mari Jehan de Grand, fils de feu maître Pierre Plancon, d'une part ; Giennette Vivien et Colas Oenere son mari, Jehan et Colas Vivien, ses frères, d'autre part, des héritages à eux échus par le décès de Jehan Aubry, vigneron à Neufchâteau, leur grand père ; Jehan Vivien emporte une vigne au lieu dit "en Treilles" une autre "en Dowainvault" ;

<sup>1</sup> Voir dans XLI H 6, la donation de Charles II duc de Lorraine au couvent de 3 jours de vignes, sis "en Bartelaincoste" confisqués sur les biens de Jean Fourot, chef de la Jacquerie naguère fomentée contre le duc (1413, n. s., 16 janvier), et dans XLI H 28, la rente due aux clarisses par Jean Humblot et Jacob Chardey sur une vigne sise au même lieu (1427, 3 novembre).

Jehan de Grand et Jehannette, sa femme, emportent une vigne au ban de Rouceux, une autre au même ban "en l'envers couste de Behelleuf" ; Colas Oenere et Giennette, sa femme emportent une vigne sise à Noncourt "en meillieres" une autre à Rouceux "en Behelleux" ; Colas Vivien emporte la moitié d'un demi jour de vigne sis au ban de Rebeville "en Dowainvault". (N. de Bazolle, tabellion). 1451, 17 novembre. 1 pièce parchemin. — Donation par Jehan Voiltier Gueneron, vigneron à Neufchâteau, aux religieuses d'un demi jour de vigne sis derrière Notre Dame sous réserve que sa femme Marguerite, si elle lui survit, le tiendra sa vie durant en payant chaque année aux cordeliers de Neufchâteau, 2 torchettes de cire, qui après sa mort, continueront d'être fournies par les clarisses. 1511, 7 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Claire d'Ailly, abbesse au nom du couvent, sur Toussaint Feroux, laboureur au bourg de l'Hopital de Neufchâteau, et ses enfants Pierrot, Nicolas, Christophe et Barbe, pour 12 francs lorrains, d'un demi quart de vigne sis derrière Notre-Dame, lieu dit "en Treilles" : les 12 francs de l'achat furent donnés à l'abbesse par frère Jehan de Grimberghen, religieux dudit couvent afin "de ayver o fournir et delivrer ung ver de vin a chacune sœur religieuses audit couvent le jour que on celebre la fest du nom de Jhesus par chacun an audit couvent". 1557, 22 avril. 2 parchemins. — Acquêt par la même d'un quart de vigne voisin de la vigne précédente sur Nicolas Huguenin, bourgeois de Neufchâteau, et Claudon, sa femme. 1557, 22 avril. 2 pièces parchemin. — Déclaration des vignes appartenant aux religieuses s. d. 1 pièce papier. — Décharge de Benigne Batien en faveur des religieuses des prétentions qu'elle avait sur une vigne ayant appartenu à feu Antoine Vory dit l'ermite. 1667, 13 avril. 1 pièce papier. — Billet du sieur de Noncourt déchargeant les religieuses de la rente annuelle qui lui était due sur une vigne au lieu dit "en chenoux". 1669, 18 septembre. 1 pièce papier. — Echange entre les religieuses et Joseph Nicolas Auville, lieutenant général au bailliage et gruyer de Neufchâteau, portant sur un terrain longeant les murailles des religieuses au lieu dit "au chevaux" et un terrain contigu à la vigne des religieuses au même lieu que le dit sieur Sauville, emportera pour lui servir de passage jusqu'à sa vigne. 1722, 21 mars. 1 pièce parchemin, copie papier. — Arpentage des vignes des clarisses. Id. 3 pièce papier, 1 plan. — Bail à Estienne Mauris, vigneron à Neufchâteau des vignes dites "carobbe" et "de veaux pied de beuf", 1668 ; — Etienne Toussaint de la vigne dite "derrière N. D.", 1670 ; — à Claude Marchal et Nicolas Marand, vigneron à Neufchâteau, des vignes dites "au derrier", 1747 ; — à Joseph Cloris, 1758 ; — à Joseph Cloris et Pierre Gardeux, 1765. 6 pièces papier.

1311-1765

**XLI H 62**

(Liasse). — 12 pièces papier.

**Biens du couvent : NEUFCHATEAU. "Petit pré de l'ordre" ou "jardin du dehors". Baux**

Bail à Barthelemy Mory, charron, pour 18 gros par an, 5 juin 1666 ; — à Claude Paquist, bourgeois, pour 2 francs plus 4 gros, 1<sup>er</sup> mars 1674 ; — à François Chiclín, veuve de Nicolas Sirrier, pour 3 francs, 30 décembre 1713 ; — à Elophe Bigeot, charpentier 36 livres, 200 livres de foin, 2 voitures de fumier, 1757 ; — à Antoine Marchal, paveur à Neufchâteau, 1764 ; — à Dominique Thouvenin, de Rouceux, et Marie Magdeleine Toussaint, sa femme, pour 36 livres, 200 livres de foin provenant du petit pré dit "Le pré de l'ordre", 4 voitures de fumier, 19 janvier 1767 ; — à Louis Tourcat dit La Verdure, jardinier à Noncourt, pour 46 livres, 200 livres de foin, 12 mars 1771 ; — à Dominique Thouvenin, pour 50 livres et 200 livres de foin, 7 mars 1774 ; — à François Humblot, marchand à Neufchâteau, pour 50 livres, 200 livres de foin, 13 avril 1779 ; — Jean Vaconnet, marchand à Neufchâteau pour 60 livres, 2 avril 1781 ; — à Maître Drouot dit Francilian résidant près des 5 ponts, pour 52 livres et 5 journées de pêche, pour les religieuses 5 avril 1783. 12 pièces papier.

1666-1783

**XLI H 63**

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

**Biens du couvent : NEUFCHATEAU. "Petit pré de l'ordre". Droit de pêche dans le Mouzon.**

<sup>1</sup> Copie du 20 avril 1713 de la donation du duc de Lorraine Raoul, faite le 12 avril 1341, des terrains situés entre les murs de la ville est le Mouzon, dont l'original se trouve dans XLI H 6.

Requête contre les officiers de la ville qui avaient acensé les rives revendiquées par les religieuses, arrêts du conseil pris conformément aux requêtes des clarisses<sup>1</sup>. 2 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1341-1753

**XLI H 64**

(Liasse). — 1 pièce papier.

**Biens du couvent à NEUFCHATEAU. Pâture du couvent.**

Requête de Marie de Doncourt, abbesse contre Toussaint Adam, maître de "la Couronne d'or", pour intrusion dans la pâture que les religieuses ont dans les prairies de la ville, et insultes à Agnès Bosselot, domestique de l'abbesse. 1681, 21 mai. 1 pièce papier.

1681

**XLI H 65**

(Liasse). — 12 pièces parchemin, 24 pièces papier.

**Biens du couvent : NEUFCHATEAU. Chapelle Saint Pierre.**

**Titres :** Fondation et dotation par Thierry La Greixe, de Neufchâteau, d'une chapelle en l'honneur des saints Pierre et Paul dans le faubourg de Neufchâteau appelé "des Rouyers" : 20 sols tournois sur une grange sise rue Notre Dame, 5 sous de cens sur une maison de la rue Verdunoise, 8 sous de cens sur une autre. Les chapelains devront dire tous les jours une messe pour le fondateur. Celui-ci se réserve pour lui et ses héritiers le droit de patronage, de carence de la part de ses héritiers, la collation de la chapelle appartiendra aux clarisses de Neufchâteau. 1384, 1<sup>er</sup> avril. Copie papier et traduction, 2 pièces papier. — Mémoire authentique de la vente faite le 25 février ("lundi après les bures") 1398 (n. s.) par Poisson dit Le Chievrey, de Martigny (*Martegney*), à Wautrin, fils de Jehan Mengel, bourgeois de Neufchâteau et à ses héritiers pour 2 francs d'or, d'un bichet de froment de rente le jour des bures. Ces bichets est assigné sur un jour de terre sis "en Fayelz" et Gerbonvaux (*Girbonvaux*), lieu dit "desoub de la coste Estomansgiez"<sup>1</sup>. 1424, 21 décembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par Pierre Woitrin, de Neufchâteau, chapelain de la chapelle St Pierre fondée par feu Thierry La Graxe, à Aubri Carnot, gendre de "Le Chevrey de Martegney", pour un bichet de froment de cens, d'un jour de terre sis à Martigny "en Faiez" et d'un autre jour "desoub de la coste Aucommengies", donnés à la chapelle St Pierre par Woitrin Houdri. 1425, 20 septembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Pierre Waultrin, chapelain de la chapelle entière, sur Poisson dit Le Moine, vigneron à Neufchâteau, et Sebille, sa femme, pour 50 francs du tiers d'une vigne sise au ban de Rouceux, lieu dit "derrier St Martin", chargée de 25 toulois de cens envers l'église St Martin de Rouceux : l'acheteur prenant le dit tiers "par derrier Rouceux" et payant pour sa part le tiers des 25 toulois à l'église St Martin. 1433, 4 octobre. Copie papier. — Acensement par Oudet Berthenel, de Neufchâteau, prêtre, chapelain de la chapelle La Greixe au faubourg des Rouyers, à Nicolas Parillot, parmentier à Neufchâteau, et à Claude sa femme, pour 5 sous lorrains de cens, terme du 24 juin, d'un jardin sis "es grants jardins, derrière Notre-dame". 1471, 26 mai. 1 pièce parchemin. — Acensement par Gérard Brodiom, prêtre à Neufchâteau, chapelain de la chapelle de la Graixe située au bourg de Rouyers, devant la porte de la Neuve Rue, du consentement de messire Waltrin prêtre, et de Mengin Daviot, patrons et collateurs de la dite chapelle, à Mengin de Vicherey, secrétaire de Monseigneur le duc, demeurant à Neufchâteau, et à Idette, sa femme, d'une partie de la maison de feu le maire Symonnin, sise en la Neuve Rue entre une place maizière dite Roddo appartenant aux preneurs et la grande maison de Jehan Huyn le Save. Cet acensement fait aux enchères publiques moyennant 32 sols de cens et une somme de 100 florins d'or payable en 2 ans pour la réfection de la dite maison. Témoins : Mengeot Marchant, Oudet Tremppore et Richard Parmentier, tous jurés du dit Neufchâteau. 1480 (v. s.), 21 février. Additif à cet acensement. 1480 (v. s.) 10 mars. 2 pièces parchemin, 1 copie papier. — Acensement par Jehan Huguenin, chapelain de la demie chapelle La Graixe, Mengin Daviot et Jehan Thomas, bourgeois, patrons de la dite demie chapelle, à Jehan Loys, Bernardin mère, Bernardin Charlot et Bernardin Marel, vigneron à Neufchâteau, pour 6 sous de cens, du jardin sis "es grands jardins, derrier Notre-Dame" chargé de 26 sous de cens envers le prieuré Notre Dame. 1489, 28 octobre. 1 pièce parchemin. — A la requête de Claude

---

<sup>1</sup> L'acte fut rédigé d'après le protocole du notaire vivant à la passation et décédé peu après, à la prière de Mainnette, femme du dit Wautrin, et de Pierre Thierry de la Graxe, de Neufchâteau, prêtre "au quel ceste choze touche et appartient".

Warry chapelain, acensement au plus offrant, aux plaids de Jacquot de Vaulx, maire de Neufchâteau, d'une petite grange en ruine appartenant à la chapelle de la Graixe et sise rue Sainte Marie. Elle échoit à Nicolas Husson charpentier à Neufchâteau, et à Marguerite sa femme, pour 19 sous de cens envers les chapelains et 25 francs "pour refectionner et amaisonner" la dite grange. 1517, 10 septembre. 1 pièce parchemin. — Réassignation sur divers héritages, par Florentin Chaulsart, cordonnier à Neufchâteau, de 32 sols de rente d'une part et de 18 sols d'autre part qui étaient dus à Pierre Mouillette, prêtre à Neufchâteau en tant que chapelain de la chapelle de la Grasse ou St Pierre, aux termes du 24 juin et du 25 décembre, sur une partie de la maison dite la Grand maison sise rue Neuve et sur une autre maison rue Sainte Marie, ces maisons ayant été données franches et quittes de toutes charges aux chapelains de la chapelle du Nom de Jésus, autrement dite St Jean, érigée en l'église paroissiale St Nicolas par Nicolas Diche et Claude de Vicherey, sa femme, demeurant à Neufchâteau. 1567, 23 juillet. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Claude Claude, marchand à Neufchâteau, et Nicole Bourcier, sa femme, sur Christophe Lamoureux l'aîné, aussi marchand, et Martine Thomas, sa femme, d'une pièce de pré sise au ban de Rouceux, lieu dit "aux hiesles" proche du "Moulinet", et d'un quart de vigne au ban de Neufchâteau "au Closcoquant", pour 270 francs en principal et vins. (François Richoulz, tabellion). 1630, 10 janvier. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Jean Thomas, commissaire de police de Neufchâteau, ancien maire, et Meline Rolin, sa femme, sur Jean Rivart, avocat en Parlement, résidant à Vaucouleurs, pour 140 francs de principal et 10 francs aux vins, d'un petit meix sis rue Verdunoise. 1659, 10 janvier. Agrément donné par Chrestienne de la Tour Victrinal, femme du vendeur, le 29 octobre. 1 pièce parchemin. — Requête de Charles Jacquemin, chapelain de la chapelle du St nom de Jésus de Neufchâteau, chapelain de la chapelle St Pierre, demandant la démolition de la chapelle, et sa vigne vu la nudicité du bénéfice se montant à 182 livres, l'état de ruine où elle est, sa situation "sur une rue très étroite, passante et aboutissante à un grand chemin ; vis à vis il est un cabaret où une grande partie des voituriers qui amènent des denrées à la ville s'yvrent avant de retourner chez eux, y font un bruit continue qui est entendu avec facilité en cette chapelle pendant que l'on y célèbre la messe ; des écuries sont attenantes à cette même chapelle séparées seulement par un faible mur mitoyen ; au haut et derrier l'autel est une place remplie continuellement d'immondices ; le devant de cette même chapelle est toujours infecté par les ordures qu'on y dépose, à ce point que quand on y veut entrer il faut avoir le balay à la main" ; il demande en conséquence que l'évêque consente au désir des clarisses de Neufchâteau qui est de transférer la dite chapelle dans l'église de leur couvent. Décret de l'évêque de Toul ordonnant la réunion du titre de la chapelle à l'église des clarisses.

**Déclarations de biens :** Etat des près situés à Coussey, extrait d'un registre perdu de la chapelle. 1429. Copie. — Etat des biens fait par Jacques Collenel, chapelain, et Jean Mouginot, curé doyen de Neufchâteau. 1711. 3 pièces papier.

**Nominations de chapelains :** Présentations par les abbesses, institutions par l'évêque de Toul, mises en possession Noël Terrat, prêtre, à Neufchâteau, remplace Roland Mariotte, démissionnaire, 1596 ; — Jacques Collenel remplace Sébastien Cherrier, décédé, 1710 ; — Nicolas Hanzelin remplace Jacques Collenel, démissionnaire, 1714 ; — Sébastien Cherrier remplace Nicolas Huguet, décédé, 1739 ; — Antoine Burlot, ancien curé de Burey en Vaulx, remplace Sébastien Cherrier décédé, 1757. 2 pièces parchemin, 6 pièces papier.

**Pièces de procédure :** Procédure contre des fermiers, contre les détenteurs des prés de La Grasse à Brancourt (placet, requêtes, factum, sentence). 1665-1723. Part des chapelains dans les subventions du clergé. 1696. 8 pièces papier.

1384-1787

XLI H 66

(Liasse). — 6 pièces papier.

**Biens du couvent : NONCOURT. Remembrement et déclarations.**

Remembrement général des terres du gagnage de Noncourt, le 14 octobre 1622<sup>1</sup>. — Déclarations des terres des grand et petit gagnage : saisons du bois le Saint, de Grand chien, de la Grosse Borne, près, chenvièvres. 17<sup>e</sup> siècle. 6 pièces papier.

XVII<sup>e</sup> siècle

XLI H 67

(Liasse). — 8 pièces parchemin, 4 pièces papier.

**Biens du couvent : NONCOURT. Donation d'acquêts.**

Echange entre Isabelle du Chatelet, abbesse, et les religieuses d'une part, et Estienne Maulbourg, maréchal, bourgeois de Neufchâteau, et Maguin, sa femme, d'autre part ; les premières emportent de l'échange un jour de terre à Noncourt, lieu dit "Dessoubz Quelmauchiers en la fosse des Mosels" ; les seconds seront déchargés des 6 sous de rente qu'ils devaient sur une vigne dite "La vigne Le Mort". 1545, 14 juin. 1 pièce parchemin. — Bail de Cheptel à Didier Poirsson, laboureur de Noncourt, demeurant au gagnage de Rainval. 1574 (v. s.), 22 février "avant Pasques". 1 pièce parchemin. — Echange entre Anne de Maisières, abbesse, et le couvent d'une part, et Jean Maillot, de Noncourt, et Justine, sa fille, Jean Toussaint de Rebeuville, au nom de Toussaint et Jehenne, nés de son premier mariage avec feu Claudon, Florentin Toussaint, son fils, Medard Chrestien, Jean Waillant, de Domremy ; les premières emportent 2 jours de terre sis à Noncourt, lieu dit "en Seureprey" ; les autres emportent 3 jours de terre "en la voye du Chasnoy" et 10 francs lorrains. 1580, 2 octobre. 1 pièce parchemin. — Echange entre les religieuses d'une part, et Jean Maillot, de Noncourt, et Justine, sa femme, Jean Toussaint, de Rebeuville, Jean Vuillaume, de Domremy, et Jeannette, sa femme, d'autre part ; ceux-ci emportent de l'échange 3 jours de terre au ban de Noncourt, lieu dit "En la voye du Chanot" et une somme de 10 francs, les religieuses 2 jours de terre enclavés dans leurs propriétés au lieu dit "en Senvreprey". 1580, 10 octobre. 1 copie papier. — Donation par François Bourcier, contrôleur de la gruerie de Châtenois et Neufchâteau, aux religieuses, en esprit de piété pour sa mère Aulyon Cachet, veuve de Claude Bourcier, entrée au couvent des clarisses, d'un gagnage à Noncourt et bans voisins, provenant de feu Christophe Cachet, son grand-père sis saison de la Grosse Borne, saison de Grand Chien, saison du Dessus les Bois le Saint, saison des Preys. Les religieuses promettent d'entretenir nuit et jour la lampe ardente devant le St Sacrement en l'église d'en haut au monastère, de faire dire une haute messe de requiem avec les vigiles des morts pour l'anniversaire de la dite Aulyon Cachet. (Jehan Olivier, tabellion). 1594, 12 janvier. 2 pièces parchemin, copie papier. — Echange entre Anne de Maisières, abbesse, et les religieuses (20 sont nommées) d'une part, et René d'Anglure, seigneur de Melay, Ligneville, conseiller de S. A., gouverneur de La Mothe, Monteslaire et Montigny-le-Roy, représenté par son procureur Jean de Houdreville, sieur de Saint Liegier, demeurant à Neufchâteau, d'autre part. Les religieuses emportent de cet échange un gagnage sis au ban de Noncourt consistant en terre, maison, granges, meix, chenevières et environ 30 jours de terre que René d'Anglure avait acquis par décret de justice des héritiers de Jean du Moustier, 4 jours de terre acquis sur Didier Gaye, bourgeois de Neufchâteau, le tout évalué à 700 francs et rapportant 5 résaux de blé et 5 d'avoine, René d'Anglure acquiert le huitième d'une seigneurie sise à They sous Montfort, dite la seigneurie de Barisey, apporté au couvent par feu sœur Claude Wyse, consistant en justice foncière, rentes en deniers, avoine, poules et bois, rapportant 12 francs de rente et évalué à 500 francs, reste de la seigneurie appartenant au dit René d'Anglure, par acquêt sur les sieurs de Mailhanne, de Dompierre et autres. La plus value de 200 francs gagnée par les religieuses dans cet échange est donnée en aumône par René d'Anglure. (Jérémie Hierosme, tabellion). 1596, 25 juin. — Bail de ce gagnage à Gérard François, meunier du moulin de Noncourt. 1596, 27 juin. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier. — Accord passé entre Mahault des Armoises, gouvernante du couvent depuis le décès d'Anne de Maisières, et les religieuses, d'une part, et Nicolas Bresinot, de Noncourt les premières renoncent pour toujours à 8 gros 1 denier de rente qui leur étaient dus sur des héritages appartenant au second aux lieux dits "en la vaulx de Noncourt", "a Mont au dessus de l'orme",

<sup>1</sup> Relié dans un fragment de parchemin sur lequel est inscrits la sentence arbitrale de Pierre du Chatelet, chevalier, seigneur de Deully, de Gerviller et bailli de Nancy, François de Bassompierre, chevalier, Louis de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Serres, Gondrecourt en Woëvre au sujet du partage de la succession de Nicolas de Ludres, mort sans héritier, entre Jean de Maranges seigneur de *Maravault*, au nom de ses filles Catherine et Anne nées de feu Marguerite de Ludres, et la sœur de celle-ci Dyon de Ludres, dame de *Marchainville*, fille de Ferry de Ludres, et nièce du défunt, au nom de son fils, unique Gérard d'Apremont. 1542 v. s. 27 février.

"au Cougnot Lanvord" ; moyennant quoi Nicolas Bresinot cède aux religieuses un quart et demi de pré au lieu dit "en Puisot". (Charles Courtier, tabellion à Neufchâteau). 1597, 16 février. 1 pièce parchemin. — Départ de cour pour la vente par décret de justice des biens de Martin Tisserant de Noncourt. Les religieuses acquièrent pour 186 francs et frais du décret tous les biens du dit Tisserant non vendus et ceux vendus depuis le 22 avril 1659, à la réserve de sa maison acquise par Claude Foissey : 14 jours voisins des tournières et des héritiers de Claude Sellier, 5 quarts "en la Saulnoise", 2 jours "entre deux vaulx", 2 jours un peu plus bas, 2 jours "en la place Maillart", 2 jours "sur le costé de la Croix", 4 jours "au Labouchelle", 10 quarts "en la Saulnerie", 3 jours "en Geneviere", 6 jours "en la Valotte", et autres terres en ces mêmes lieux dits ; un jour de vigne "en la Vassecoste", etc. 1673-1674, 26 avril. 1 pièce parchemin, 1 pièce papier.

1594-1674

**XHL H 68**

(Liasse). — 5 pièces papier.

**Biens du couvent : NONCOURT. Baux.**

Acensement par les religieuses à Richard Oudin et Marguerite Robert, sa femme, vigneron à Noncourt, pour 5 livres 5 sols de cens, d'une place maisière, un jardin et une chenevière sis à Noncourt, à charge de rebâtir la mesure et de remettre les lieux en bon état. (Joseph Foissey tabellion à Neufchâteau). 1718, 22 avril. 1 pièce papier. — Acensement par les religieuses, du consentement de Nicolas François Collenet, leur père syndic, à Philippe Prin, marchand quintinier à Noncourt, pour 2 francs 4 gros de cens, d'un jour de vigne partie en friche partie en terre labourable sis à Noncourt, lieu dit "dans le coteau de la Vaux". (Joseph Foissey, tabellion général à Neufchâteau). 1723, 26 avril. 1 pièce papier. — Acensement par Claude Catherine du Mesnil, abbesse, et les religieuses, à François Michel et Jean-Nicolas Guisard, laboureurs à Noncourt, pour 50 sols de cens, d'un journal de terre sis à Noncourt, lieu-dit "sur les vignes de Lavaux". (Louis Cherrier, tabellion général à Neufchâteau). 1739, 30 octobre. Copie papier. — Attestation par Laurent Sellier, vigneron de Noncourt, de jouissance depuis 15 ans d'un bail d'un jardin sis à Noncourt, lieu dit "joignant les cheneviers" appartenant aux clarisses. 1748, 6 mai. 2 pièces papier.

1718-1748

**XLI H 69**

(Liasse). — 13 pièces parchemin.

**Biens du couvent : POMPIERRE ET SARTES<sup>1</sup>. Prés et gagnages<sup>2</sup>.**

Acquêt par Jacob Colas, demeurant à Pompierre, et Suzanne, sa femme ; sur Claudine, veuve de Mougeot Colson, demeurant au dit lieu, pour 20 francs 6 gros, de trois quarts de jour de terre sis à Pompierre "en la voye de Goncourt". (Jean Noël et Jean Tassard, tabellion, Etienne de Roncourt, sénéchal de la sénéchaussée de La Mothe et Bourmont). 1625, 23 mai. 1 pièce parchemin. — Obligation de 2850 francs barrois dus par Jean Cler, admodiateur de Pompierre, et Dieudonnée Noël, sa femme, à Estienne Guillot, docteur en médecine, demeurant à La Mothe. (Claude Voinetre et Zorobabel Bernard, notaires à la Mothe, René de Roncourt sénéchal de la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont). 1633, 19 mai. 1 pièce parchemin. — Echange entre Claude Galtel, cassier, demeurant à Pompierre (au Pont de Pierre proche de La Mothe, bailliage de Nancy) ; et Claude Colas, cassetier à Sartres (*Serte*), d'un pré nommé "Le miaux prey" à Pompierre, contre un champ à Sartres, dit "Janpenche" et un autre à champ au même lieu, avec soulte d'une pistole en faveur du dit Galtel. 1651, 27 novembre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par Catherine Simon, veuve d'Elophé Galtel, et ses enfants, sur Nicolas Barthélemy, laboureur à Neufchâteau, et Elisabeth Colas, sa femme, pour 62 francs, d'une demie fauchée de pré sise à Pompierre "sur les Miauprey". 1663, juillet. 1 pièce parchemin. — Cession par Michel Thourot, prêtre, curé de Sommérécourt à Jean Girardin, notaire au bailliage de Bassigny, demeurant à Liffol-le-Grand, et à Françoise, sa femme, pour 1350 francs, des immeubles acquis par lui le 19 janvier 1666 de Bessigne Le Clerc, fils de Jean Clerc, greffier de Pompierre et Sartres, et de Barbe Vauterín, sa femme, et situées à Pompierre saisons de Seroux, du Rup d'Urvaux, de Pissiloup ; chargés d'un cens de 3 deniers sur le champ appelé le Champy Charlon, et de 2 picotins de

<sup>1</sup> Ancienne liasse cotée AAA.

<sup>2</sup> Gagnage acquis en 1675.

chenevis. (Bernard Charrey et Nicolas La Barre, tabellion de la Mothe et Bourmont, Jean Baptiste de Roncourt, sénéchal). 1666, 20 juillet. Contrat du 19 janvier 1666 annexé. 2 pièces parchemin. — Acquêt des immeubles précédents par les religieuses sur Jean Gérardin, notaire au bailliage de Bassigny, demeurant à Liffol-le-Grand, et Françoise Le Nepveux, sa femme, pour 100 francs, 36 francs pour une coiffe à la dite Françoise. (Gérardin, tabellion). 1675, 19 novembre. 1 pièce parchemin. — Retrait lignager prononcé en faveur de Claude Thomas dit l'Espérance résidant à Coussey, comme mari d'Anne Floriot, de tous les biens de J. B. de May et d'Anne de May, veuve de François Floriot. 1679, 9 octobre. 1 pièce parchemin. — Acquêt par François Collenel, receveur du domaine de Châtenois et Neufchâteau, et Antoinette Floriot, sa femme, sur Bessigne Le Clerc, greffier de la justice de Pompierre, et Barbe Vautrin, sa femme de différents héritages sis au ban de Pompierre, en la saison du Rup d'Ervaux, de Pirseloup, de la Coste Jean Marchaux, moyennant 962 francs en principal et 48 francs aux vins, dont 477 frs furent payés par les acquéreurs à Jacques Cochet de Cemtré, héritier d'Etienne Grillot et d'Anne Touroit, ses beaux-parents, en acquittant la créance qu'ils avaient sur Jean Le Clerc et Dieudonnée Noël, père et mère du vendeur depuis le contrat du 19 mai 1633, et 376 francs restant dus au sieur de Montigny à cause d'Anne Charey, sa femme héritière de Bernard Charey, sur l'obligation de 500 francs du 13 mai 1666. (Marius, tabellion à Neufchâteau). 1680, 7 mars. 1 pièce parchemin. — Bail par François Collenel, receveur du domaine de Châtenois et Neufchâteau, à Charles Huin, laboureur à Pompierre, d'un petit gagnage provenant de Jean Galter, de Pompierre, pour un canon de 3 paires de résaux de froment. (Marius, tabellion). 1687, 25 avril. 1 pièce parchemin. — Acquêt par François Collenel et Antoinette Floriot.

1625-1711

**XLI H 70**

(Liasse). — 3 pièces papier.

**Biens du couvent : POMPIERRE. Biens.**

Opposition du procureur des clarisses à un décret poursuivi sur la maison de Philippe Mardhaigne et Lucie Demay sa femme, sise à Pompierre, rue de la Barre, 1676 ; — bail du gagnage à Nicolas Sebillot et à Catherine Henry sa femme, pour 3 paires de résaux de blé de d'avoine 1677 ; — saisie d'une vache chez Nicolas Sebillot débiteur des clarisses, 1680, 4 juin. 3 pièces papier.

1676-1680

**XLI H 71**

(Liasse). — 8 pièces parchemin, 17 pièces papier, 1 cahier papier.

**Biens du couvent : RAINVAL<sup>1</sup>. Titres.**

Donation par Charles II, duc de Lorraine et marquis, à la chapelle N. D. des Anges et à la maladrerie de Rainval<sup>2</sup>. 1393, 27 octobre. 2 copies papier. — Acensement par Robert de Haroué (*Roubert de Harouelz*) chantre et chanoine de l'église de Toul, gouverneur de la seigneurie de Rainval, à Jehan Hollel, fils de Hollel de Noncourt (*Enoncourt*), pour 2 sous forts de cens, de "toute la haye entierement qu'est presentement en preis", sise au ban de Noncourt, au lieu dit "en prey St Pierre", que le preneur promet de défricher. (Nicole Bertremin, de Neufchâteau, notaire de la cour de Toul). 1433, 11 mai. 1 pièce parchemin, copie papier. — Donation par René II, duc de Lorraine à Jehan le Noble de la maladrerie de Rainval<sup>3</sup>. 1478, 17 avril, Nancy. Copie papier. — Acquêt par Jehan le Noble, seigneur, maître et gouverneur de Rainval (*Rainval*), pour l'église de Rainval, sur Collin Wyriot, boucher à Neufchâteau, pour 3 francs 12 gros lorrains, d'un jour de pré acheté par le dit Wyriot à feu Jehan Morel et à sa femme le 24 septembre 1467 (dont l'acte est joint). (J. Wyriot, tabellion). Sceau du tabellionnage de Neufchâteau. 1479 (v. s.), 22 janvier. 2 pièces parchemin. — Sentence arbitrale rendue devant le lieutenant de bailli de Vosges par Jehan de Bourgogne, maire de Neufchâteau, Oudet Adam, Gérard Bouchel, tabellion, et Colin Mariel, demeurant audit Neufchâteau, dans une contestation entre Jehan le Noble, gouverneur de Rainval (*Rainvaulz*),

<sup>1</sup> L'ancienne maladrerie de Rainval et la chapelle Notre-Dame des Anges furent données aux clarisses en 1513 par Antoine duc de Lorraine.

<sup>2</sup> Voir XLI H 6 sur la date voir p. note.

<sup>3</sup> Original dans XLI H 6 voir p. note.



demandeur, et Gerardot de Noncourt, défendeur, à propos de certains prés sis "en Sauronprey" près de la terre de Rainval nommée "le Champ St Pierre". Le dit Gerardot est déclaré n'avoir aucun droit à tenir "aucunes parties de preys entre les terres et preys du dit Rinvault" ; le pré Rainval doit s'étendre depuis la terre appelée "le Champ St Pierre" jusqu'au chemin situé vers la rivière, sous réserve de ne pas toucher à la rente due à l'église de Noncourt sur une fauchée de pré enclavée dans ce pré, à une autre fauchée appartenant aux héritiers de Colas de Charmes, ni aux pâturages communaux. (Thiriote de Nourroy, tabellion). 1480, 6 septembre. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. — Laix et acensement par Jehan le Noble, demeurant à Neufchâteau, maître et gouverneur de l'hôpital de Rainval, et Ydette, sa femme, leur vie durant à Guillaume Regnault, et Rennette, sa femme demeurant à Noncourt, pour 4 gros de cens, d'héritage dépendant de l'hôpital aux lieux dits "sur les Deulz de Enoncourt", "en Tymorelle", "dessoubz le petit prey Saint Pierre ". (Gérard de Removille, tabellion). 1484, 4 septembre. 1 pièce parchemin, 1 copie papier. Jehan Le Noble maître et gouverneur de l'hôpital et de la seigneurie de Rainval, et Ydette, sa femme laissent à Huguet, de l'Escluse au diocèse de Limoges, en amodiation sa vie durant, l'hôpital et la seigneurie de Rainval avec tous les revenus et tous les droits qui en dépendent "tant au royaume qu'en l'empire", à condition de faire célébrer la messe en la chapelle de Rainval, d'entretenir les bâtiments, de cultiver les terres, de payer chaque année à Nicolas Husson et à Perrin Brodion, malades au dit hôpital, une somme de 7 francs à chacun et de leur laisser 3 fauchées de prés et un jour de terre devant la porte de Rainval "avec les havees de sel deheues par les saulniers versans sel audit Neufchastel appartenans audit hospitaux". (De Nouroy, tabellion). 1486, 13 novembre. 1 pièce parchemin. — Acensement par Jehan Le Noble, bourgeois de Neufchâteau, gouvernante de l'hôpital de Rainval, à Jehan Rocellot, Nicolas et Mengin, Chevillot, père et fils, et Woirin Chastellain, tous demeurant à Noncourt, pour 6 gros de cens, d'une pièce de terre sise au lieu dit "en Sauronprey", entre les champs St Pierre appartenant au dit hôpital, Jehan de la Mothe et Jehan de Charmes. 1491, 1<sup>er</sup> août. 1 pièce parchemin. — Echange entre les clarisses d'une part et Claude Wiriet, tabellion à Neufchâteau, d'autre part. Les premières emportent de cet échange un quart et demi de terre sis dessus la Maison-Dieu au lieu dit "en Woitiers", et 16 deniers tournois de rente sur trois quart de terre chenevière appartenant au dit Claude Wiriet séant "en la Petite Vaul de Noncourt". Celui-ci est tenu quitte de toutes les rentes dues aux religieuses sur un jour de vigne sis au ban de Neufchâteau, lieu dit " en Royemontant", et de 4 deniers toulois valant 6 tournois dus chaque années au couvent sur vigne sise "on Chenoy", ban de Neufchâteau, 1501 (v. s.), 31 janvier. 1 pièce parchemin. — Donation par le duc Antoine aux clarisses de Neufchâteau, de la seigneurie et la maladrerie de Rainval<sup>1</sup>, 1512 (v. s.), 7 février. 2 copies papier. — Le duc Antoine approuve la donation faite aux clarisses par la veuve de Jehan Le Noble de la seigneurie et de la chapelle N. D. des Anges de Rainval<sup>2</sup>. 1512, (v. s.), 20 février. 1 copie papier. — Le duc Antoine accroît la donation du 20 février 1512 aux clarisses, de la seigneurie de Rainval<sup>3</sup>. 1512, 30 novembre. 3 copies papier. — Les religieuses obtiennent d'Ydette femme de Gérard de Thuillière et veuve de Jehan le Noble, cordonnier et serviteur domestique de feu le roi de Sicile, désistement en leur faveur de la seigneurie et de la chapelle de Rainval, moyennant une rente annuelle de 40 francs aux termes du 24 juin et du 25 décembre. 1514, (v. s.), 12 janvier. 2 copies papier de 1678 et 1682<sup>4</sup>. — Mandement d'Henri IV au bailli de Chaumont pour que la donation du duc Antoine aux clarisses reçoive son plein effet<sup>5</sup>. 1604, 10 octobre. Copie papier (1682). — Lettres patentes d'Henri II, duc de Lorraine, confirmant la donation de Rainval avec le vain pâturage à Noncourt<sup>6</sup>. 1614, 17 avril, Nancy. 2 copies papier (1672 et 1717). — Copies de 1671 de l'acensement de Robert d'Haroué du 11 mai 1433, de l'acensement de Jean Le Noble du 4 septembre 1484, de l'échange des biens à Noncourt entre le couvent et Jean Maillot, du 10 octobre 1580<sup>7</sup>, et analyse

<sup>1</sup> Une autre copie de cette donation est dans XLI H 6 voir p. note.

<sup>2</sup> Original dans XLI H 6.

<sup>3</sup> Original et copie dans XLI H 6.

<sup>4</sup> Voir dans XLI X 3 la bulle du pape Léon X du 1<sup>er</sup> février 1515, dans un moitaire du 6 février et le mandement du vicaire général de l'évêque de Toul, du 14 juillet 1515 pour l'exécution de la dite Bulle relative aux biens des clarisses, et spécialement à ceux de la chapelle de Rainval injustement détenus par des particuliers.

<sup>5</sup> Deux autres copies de ce mandement, se trouvent dans XLI H 5, ainsi que les lettres patentes de Henri IV du 19 juin 1608 relatives au droit de vaine pâture dans les localités de Frebécourt, Bourlemont, Mont et Freville, sise au delà de la Meuse et mouvante de la couronne de France.

<sup>6</sup> Original et copies dans XLI H 6 et dans XLI H 10.

<sup>7</sup> Original dans XLI H 67.

du bail du pré St Pierre, dépendant de Rainval à Nicolas Mathieu, dit Le Clerc, laboureur à Frébécourt du 4 février 1551. 1 cahier papier.

1393-1614

**XLI H 72** (Liasse). — 3 pièces parchemin, 62 pièces papier.  
**Biens du Couvent : RAINVAL.**

Pièces de procédure relatives aux contestations et transactions avec le seigneur et les habitants de Noncourt au sujet des prérogatives dont doit jouir le fermier des clarisses à Rainval qui forme un ban séparé de Noncourt.

1671-1741

**XLI H 73** (Liasse). — 6 pièces parchemin, 20 pièces papier.  
**Biens du couvent : RAINVAL.**

Pièces de procédures relatives aux contestations avec les habitants de Mont-lès-Neufchâteau au sujet du droit de vaine pâture, de l'exemption du fermier du Rainval des impositions au rôle de Mont, de l'abornement et de la distinction du ban de Rainval.

1545-1741

**XLI H 74** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 6 pièces papier.  
**Biens du couvent : RAINVAL.**

Pièces de procédures relatives à une contestation avec les habitants de Mont-lès-Neufchâteau au sujet du fermier et des habitants de Rainval qui doivent être compris dans les rôles du sel de Mont.

1668-1678

**XLI H 75** (Liasse). — 14 pièces papier.  
**Biens du couvent : RAINVAL.**

Pièces de procédures relatives aux contestations avec les habitants de Neufchâteau touchant les privilèges du fermier de Rainval (exemption des impositions et la contribution des gens de guerre) et le droit de colombier.

1729-1788

**XLI H 76** (Liasse). — 3 pièces parchemin, 9 pièces papier.  
**Biens du couvent : RAINVAL.**

Pièces de procédures relatives à une contestation avec le curé de Frébécourt, le curé de Mont et le prieur de Saint-Jacques au Mont touchant l'exemption de la dîme sur les biens dépendant de la seigneurie de Rainval.

1658-1727

**XLI H 77** (Liasse). — 7 pièces parchemin, 18 pièces papier.  
**Biens du couvent : RAINVAL.**

Pièces relatives au procès survenu entre les religieuses et les commandeurs et chevaliers de l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare, au sujet de la chapelle de Rainval.

1608-1688

**XLI H 78** (Liasse). — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier.  
**Biens du couvent : RAINVAL.**

Bail du gagnage de Rainval à Jehan Luillier dit Floquet, de Rouceux (*Recent*), pour un canon de 48 paires de résaux froment et avoine, résal de pois, 1 de fèves, 4 chapons, 200 œufs, 6 porcs d'un

an (les religieuses devront fournir au commencement du bail deux truies portante, et chaque année 8 résaux de "grulz"(?) pour nourrir les porcs). 1542 (v. s.), 18 janvier. 1 pièce parchemin. — Bail de gagnage de Rainval à Nicolas Mathieu dit Le Clerc, de Frébécourt, pour 50 résaux de froment, 48 d'avoine, 1 d'orge, 6 chapons, 300 œufs, 8 porcs, 6 quarts de beurre. 1551, (v. s.), 4 février. 1 pièce parchemin. — Baux : à Blaise Vuillemin et Claude Sellier, laboureur à Noncourt pour un canon de 6 résaux de froment et 6 d'avoine, 1657 ; — à Nicolas Compant de Mont, pour un bichet de blé par jour et les clarisses, 1659 ; — à Pierre Adam, laboureur à Rebeuville, Michel Thomas, et Joseph Rollin pour un canon de 6 résaux de froment et 6 d'avoine, 3 imaux de pois, 1683 ; — à Jacques Monnot, 1688 ; — à Catherine Collenel veuve de Jacques Monnot et à François Dubois son gendre, 1699 ; — à François Sellier, de Noncourt, 1702 ; — signification à François Dubois, amodiateur de la seigneurie de Rainval, que l'exemption des amendes dont il bénéficie pour ses bestiaux en vertu de son bail ne s'appliquera pas aux bêtes qu'il a reçues de quelques bouchers pour les nourrir sur les pâtures du finage de Rainval, 1708 ; — requête de Mathis Jardon amodiateur de la terre de Rainval contre François Dubois de Neufchâteau qui bien que son bail fût fini continuait à cultiver une chenevière sise derrière la grange, 1710 ; — billet de l'abbesse priant Jacques Monnot de payer George Mereau, 1689 ; — accord au sujet d'un arbitre dans le différend opposant Jacques Monnot amodiateur de Rainval et Pierre Adam, le jeune de Rebeuville, 1692 ; — attestation du chevalier de Noncourt au sujet : une terre sise à Noncourt "en la combe de La Vaulx" appartenant aux clarisses, 1756 ; — réception de frère Paul Humbert, de St Maurice sous les Cotes comme chapelain de la chapelle N. D. des Anges proche Rainval, 1763 ; — réception de Jean Nicolas Masson, dit St Etienne, cordier à Noncourt, comme bangard à Rainval, 1785.

1542-1785

**XLI H 79**

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 5 pièces papier.

**Biens du couvent : RAINVAL. Pièces diverses.**

Acquêt par Maury Franche, boucher à Neufchâteau, sur Jehan Marchant, bourgeois, pour 10 francs en principal et 1 franc au vin, d'un jour de terre arable sis au ban de St Léger "au bout de la chaulcie allant à la Croix de Rainvalz"<sup>1</sup>. Extraits des B. M. S. des habitants de la ferme de Rainval. (1680-1717). 1 pièce papier. — Extrait de baptême de la paroisse St Christophe de Neufchâteau. 1705. 1 pièce papier. — Correspondances relatives au droit d'affouage du fermier de Rainval et à la desserte de l'ermitage (1752-1790). 3 pièces papier.

1512-1790

**XLI H 80**

(Liasse). — 1 pièce papier.

**Biens du couvent : REBEUVILLE.**

Acensement perpétuel par les religieuses à Estienne Chicquelin, maréchal ferrant à Rebeuville, d'un demi-jour de terre sis à Rebeuville, lieu dit "soub la coste au guest" pour un cens annuel de 6 gros. 1717. 1 copie papier.

1717

**XLI H 81**

(Liasse). — 4 pièces parchemin, 13 pièces papier, 3 sceaux.

**Biens du couvent : ROUCEUX. Moulin : Titres.**

Marguerite, duchesse de Lorraine confirme la donation de ses acquêts du moulin et du foulon de Rouceux, de revenus à Pompierre et à Sartres et de maisons à Neufchâteau pour fonder une maison de clarisses. 1297, septembre. 1 copie papier<sup>2</sup>. — Permission par Ferri III, duc de Lorraine, au meunier du moulin des clarisses à Rouceux de voiturier et moudre les grains des bourgeois de Neufchâteau et aux voisins du dit moulin d'y aller moudre<sup>3</sup>. 1299 (v. s.), janvier. 1 copie papier. — Rachat par les religieuses pour 6 livres 10 sous de nantois, de

<sup>1</sup> Au dos est écrit : "Pour vérifier jusque a la croix de Rinval savoir qu'il y en a une". Cette pièce sert à vérifier l'étendue du ban de Rainval.

<sup>2</sup> L'original ainsi qu'une autre copie, un vidimus de 1302 et sa copie, un autre vidimus de 1426 se trouvent dans XLI H 6.

<sup>3</sup> Une copie sur parchemin et d'une copie sur papier de 1669 de cet acte se trouvent dans XLI H 6, une autre copie de 1682 est dans XLI 10 voir à ce sujet p. note.

trois années de rente de 15 résaux de blé qu'elles doivent à cause de leur moulin de Rouceux aux prieur et religieux du prieuré de Deuilley (*Danulley*). L'acte est passé par Ourri dit Mauferel, prieur de Deuilley, en présence d'Aubert, prieur de Neufchâteau. Sceaux, d'Ourri, prieur de Deuilley, et d'Aubert, prieur de Neufchâteau, disparus. 1300, fête de Ste Lucie, 13 décembre. Original parchemin, copie papier<sup>1</sup>. — Vidimus de l'acquêt fait le 29 mai 1319 par Jehan dit Pourcelet, maieur de Neufchâteau, de tous les droits appartenant à Mahault, veuve du bailli Pignolet, bourgeoise de Neufchâteau, sur un moulin dit "Le Petit molinet de Rouceu", sis dessous la bergerie, et de la part que la dite dame possède dans les "provaiges" du dit moulin auxquels ont part également l'abbé de Mureau, dame Gillette, les cordelières de Neufchâteau et Perrin de Saint-Elophe. 1481. 1 pièce parchemin, 1 sceau. — Pièce jointe : Mandement du duc de Calabre de Lorraine et de Bar, à son receveur à Neufchâteau pour indemniser les religieuses à qui appartient le 1/9<sup>e</sup> du "Moulinet", le duc y ayant fait installer une armurerie<sup>2</sup>. 12 juin 1527. 1 pièce papier. Original papier, 1 pièce parchemin, 1 pièce papier, 1 sceau. — Mandement d'Isabel, duchesse de Lorraine, aux habitants de Rouceux (*Receux*) de ne plus empêcher le meunier du Neufmoulin de prendre pierres et mottes pour réparer son moulin<sup>3</sup>. 1441, 13 octobre, Neufchâteau. Copie papier, 1691. — Transport et cession par Claude Penicier, abbé commendataire de St Epvre de Toul, aux clarisses de 15 résaux de blé de mouture de rente appartenant à son monastère sur le moulin de Rouceux (*Receux*) appelé le Neufmoulin, avec tous les droits du monastère sur le dit moulin. En échange, les religieuses cèdent la neuvième des grosses dîmes de Féocourt (*Fococourt*) au comté de Vaudémont avec tous les revenus y attachés, un porchet valant 9 sous et 18 deniers de rente donnés au couvent par feu Isabelle de Gironcourt, et une soulte de 40 francs lorrains. Pièce scellée des sceaux de l'abbé de St Epvre et du couvent. 1544. 1 pièce parchemin, 2 sceaux, copie papier. — Règlement par le bailli de Vosges pour l'usage de prendre des pierres et mottes de terre sur le pâquis de Rouceux pour les réparations des écluses et du moulin. Dorénavant, le meunier des religieuses devra s'adresser au maire de Rouceux qui désignera les lieux où cela nuira le moins. 1602, 20 mai. 1 pièce papier. — Accord entre Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg, Lixheim et St Avold, comte de Boulay, baron d'Apremont, seigneur de l'Avant-garde, Neufchâteau, Prény, Sampigny, d'une part, Suzanne de Sicon de Réchicourt, abbesse, et l'ensemble de la communauté assistée de Gilles Spinard leur confesseur, d'autre part, concernant le moulin de Rouceux (*Rouceux*) ; le prince, désirant "introduire les bannalitez es moulins de la terre dudit Neufchâteau", acquiert le dit moulin, ses aisances et appartenances, et s'engage à verser au couvent une rente de 300 francs et de 33 résaux de blé ; il leur reconnaît en outre le droit de faire moudre leur blé au moulin, de se servir du meunier pour le transporté à Neufchâteau des dits 33 résaux, le charroi entre le couvent et le moulin, du blé à moudre pour la consommation du couvent et la farine qu'il produira ainsi que de 2 résaux d'orge. Le prince accepte le dit moulin dans le mauvais état où il est<sup>4</sup>. (Richoux, tabellion). 1 pièce parchemin, copie papier. — Extrait du compte de 1633 du domaine de Châtenois et Neufchâteau appartenant au prince de Phalsbourg et concernant les moulins de Saint-Léger (*Avencourt*), le Poulinol, Moncel, Rouceux et Mureau. 1634. Copie papier, 1691. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine ordonnant, à la suite d'une requête des clarisses, que le fermier du domaine sera tenu de payer aux clarisses une rente de 300 francs et 33 résaux de blé pour le moulin de Rouceux, suivant les conditions du contrat passé par elle avec le prince de Phalsbourg. 1661, 14 novembre. 1 pièce papier. — Attestation donnée par le maire et les gens de police de Neufchâteau à Jacques Pottier, meunier du moulin, que les grains des bourgeois avec chevaux et charettes, avec une petite clochette au col des dits chevaux, et les dits grains moulus au dit moulin de Rouceux, ramener de mesnu la farine en la dite ville". 1669, 30 avril. 1 pièce papier. — Accord entre ledit meunier et Humbert Pertrand, meunier du moulin de Monul réglant leur litige au sujet de ce charroi. 1669, 8 mai. 1 pièce papier. — Déclaration des maire et habitants de Rouceux disant que le fermier du Neufmoulin était exempt "avant les guerres". 1686, 2 décembre. 1 pièce papier.

1297-1686

<sup>1</sup> Voir dans XLI H 6 le privilège du 26 août 1304, confirmations de donations du 2 novembre 1307 et janvier 1308 (n. s.) par le duc de Lorraine Thiébaud II, au sujet du moulin de Rouceux.

<sup>2</sup> Voir p. note. . La confirmation des dons relatifs au moulin de Rouceux par Raoul, duc de Lorraine en 1341, se trouve en copies dans XLI H 6 et XLI H 10.

<sup>3</sup> L'original et une copie de 1664 se trouvent dans XLI H 6.

<sup>4</sup> Voir dans XLI H 7.

**XLI H 82**

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUCEUX. Moulin : Baux.**

Baux du Neufmoulin : à Claude Prechon, rouyer à Neufchâteau et à Mougeotte, sa femme, moyennant 200 francs et 30 résaux de froment, 1606 ; — à Jacques Pottier, meunier de Frébécourt, moyennant 200 francs, 1663 ; — à Henry Brusselot, fermier du moulin de Vouzey moyennant 700 francs barrois, 1682 ; — à Dominique Henry, fermier du moulin de Coussey, moyennant 700 francs, 1693 ; — du même moyennant 600 francs barrois, 1699 ; — à Henry Nicolas, moyennant 800 francs et 4 cochons gras une année sur deux, 1707 ; — à Jacques Mengeot, charpentier à Maxey-sous-Brixey et à Madeleine Royer son épouse, 1722 ; — au même, 1725 ; — à François Laurent, meunier à Sommerécourt, et à François Thomas sa femme pour 50 ans, des deux moulins à grain dits "les grands moulins" et du foulon, moyennant 400 livres, 2 cochons et 3 mois et 6 chapons, 1735 ; — rétrocession du bail par les héritiers de François Laurent, Joseph Elizabeth et Jeanne Laurent à Jean frère de Jean Baptiste Laurent et à Anne Marie Tresse, sa femme, fille de Jean Tresse et de Thérèse Renard, 1748 ; — déclaration des biens reçus de Jean Tresse et Thérèse Renard par Jean Baptiste Laurent, lors de son mariage, biens hypothéqués en faveur des clarisses, 1748 ; — déclaration sommée par J. B. Laurent fermier des grands moulins de Rouceux. Le moulin comprenait 1°) le moulin composé de 2 tournants sur la Meuse, rive Est ; 2°) un foulon en face sur la rive ouest ; 3°) une chambre à four ; 4°) une maison ; 5°) un jardin ; 6°) une pièce de terre ; divers prés. 1774, 8 juin. 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

**1606-1771****XLI H 83**

(Liasse). — 6 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUCEUX. Moulin : Réparations.**

Requêtes, procès-verbaux de visites et devis.

**1682-1749****XLI H 84**

(Liasse). — 3 pièces parchemin, 17 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUCEUX. Gagnages<sup>1</sup>, titres et déclarations.**

Acquêt par les religieuses sur Simone Rivard, veuve de Nicolas Bourcier, marchand à Neufchâteau, à Jean Bichon et Christophe Viriot, seigneurs de Chevaux de plusieurs héritages appartenant en indivis aux vendeurs, sis à Rouceux, 1676, 27 août ; 1678, 12 juillet. 1 pièce parchemin, 2 pièces papier. — Acquêt par les religieuses sur François Toussaint Adam, maître de l'hôtellerie de la Couronne à Neufchâteau, et Barbe Pierot, sa femme, pour 4500 francs, d'une maison sise à Rouceux, rue du Han, avec jardin, pré et pâquis, de pièces de terres sises aux saisons de Hattraux, de Leaux, du Val de Lormel, de chenevières et de prés. 1679, 17 août. 1 pièce parchemin. — Opposition des clarisses à la vente à la criée des biens de Toussaint Adam et de Barbe Pierot, sa femme, afin de distraire les héritages compris dans la criée et qui appartiennent aux dites clarisses. 1695-1696. 12 pièces papier. — Acquêt par les religieuses sur Henry Potier, demeurant à Rouceux, pour 2.100 francs, d'une maison qui lui fut rétrocédée par François Pelletier, meunier à Rouceux, sise au lieu dit "a la Roche", près du neufmoulin des religieuses. (Louis Scipion Chauconin, tabellion). 1720, 8 novembre. 1 pièce parchemin. — Prise de possession par les religieuses de prés achetés le 3 juillet 1734 à Alexandre Vyart, premier gentilhomme de S. A. et à son épouse. 1735, 29 mars. 1 pièce papier. — Déclarations des biens appartenant aux clarisses à Rouceux XVII<sup>e</sup> siècle et 1757. 2 pièces papier.

**1676-1757****XLI H 85**

(Liasse). — 7 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUCEUX. Gagnages : Baux.**

Baux à Gaspard Renaud et Dominique Henry, de Rouceux, moyennant 7 paires de résaux de

<sup>1</sup> Acquis en 1676 et 1679.

froment et d'avoine, 1 char de paille, 15 février 1698 ; — à Elphe Henry, laboureur à Rouceux moyennant 8 résaux et 1 bichet de blé, autant d'avoine, 2 chapons, 4 livres de chanvre en poupée, 1708 ; — renouvelé pour un canon augmenté en 1711, 1720, 1730 et 1734 ; — à Charles Crépia, laboureur à Rouceux moyennant 10 paires de grain tant blé qu'avoine et une bonne voiture de fourrage, 1750 ; — à Charles Crépia, laboureur à Rouceux et à Maire Henry, sa femme moyennant 10 paires, mesure de Nancy, de bon grain, 3 bichets d'orge, 1759 ; — continué en 1768 ; — à Charles Crépia et Elophe Crépia, son fils moyennant 11 paires de résaux de blé et avoine, 1 résal d'orge. 1771.

1698-1771

**XLI H 86**

(Liasse). — 8 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUCEUX. Prés dits "aux Noues" : Baux.**

Baux : à René Renaut, de Rouceux, 6 fauchées de pré, 1671 ; — à Nicolas d'Esly, sommelier du commandeur de Bourlémont, demeurant à Frébécourt, 7 fauchées de pré au lieu dit "Aux Noues" : canon de 50 francs, 1673 ; — à Elophe Henry, laboureur à Rouceux, 6 fauchées au lieu dit "aux Noues" : canon de 14 écus d'argent de 3 livres et 2 chariots de foin, 1718 ; — à Joseph Mangot, meunier de Rouceux, 7 fauchées : canon de 36 livres tournois, 1722 ; — à François Thouvenel, boucher à Neufchâteau, et à Jacques Mougot, meunier de Rouceux, 7 fauchées de pré ; canon de 12 livres par fauchée, 1731 ; — à François Thouvenel, 6 fauchées canon de 25 écus tournois, 1746 ; — à Claude Marchal, 4 fauchées et demie ; canon de 47 livres, 1749 ; — à Antoine Marchal et Marie Didierjean, sa femme, 4 fauchées et demi ; canon de 50 livres tournois, 1760. 8 pièces papier.

1671-1760

**XLI H 87**

(Liasse). — 7 pièces parchemin, 7 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUVRES-LA-CHETIVE. Gagnage<sup>1</sup> : Titres.**

Echange entre Jacquemin Maire Colas, gruyer à Neufchâteau, et Marie, sa femme, d'une part, et Blaise Guillemain, berger, demeurant au faubourg de l'hôpital, et Claudon, sa femme, d'autre part, les premiers emportent de l'échange des terres sises aux bans de Rouvres et de Forcelles, sur les saisons "devant le Luet", "de la Coste", "de Sawy" ; en contre échange le dit Guillemain et sa femme emportent une maison, meix et chenevière sis au faubourg de l'hôpital devant l'hôpital en allant aux 5 Ponts. (Jehan de Bourgogne, tabellion à Neufchâteau). 1584, 25 octobre. 1 pièce parchemin, copie papier. — Acquêt par Jehan Malbrun, gruyer de son Altesse dans ses forêts de Neufays et Dupont, orfèvre, sur Nicolas Rolin, hôtelier à Neufchâteau, et sa femme Jeanne, pour 600 francs en principal et 5 francs aux vins, du tiers du gagnage de Rouvres-la-Chétive, consistant en maisons, maïsnières, prés, terres, vignes, chenevières et jardins. (Charles Courtier, tabellion à Neufchâteau). 1611, 7 mars. 1 pièce parchemin, copie papier. — Acquêt par Nicolas Patenat, orfèvre à Neufchâteau, et Françoise Maulbrun, sa femme, sur Jean Dupont, orfèvre, et Sibille Mairecolas, sa femme, pour 1000 francs lorrains et 10 francs pour un couvrefief, de la moitié indivis d'un gagnage sis à Rouvres-la-Chétive, tenu à ferme par Pierrot Pierot, et dont l'autre moitié appartient aux enfants de Jean Maulbrun, gruyer de Châtenois et de Neufchâteau, et de feu Françoise Mairecolas, sa deuxième femme, ce gagnage étant échu aux dites Sibille et Françoise par la succession de feu Jacquemin Mairecolas, leur père, gruyer de Neufchâteau. 1633, 24 octobre. Copie papier (1662). — Acquêt par Nicolas Pattenat, orfèvre à Neufchâteau, et Françoise Maulbrun, sa femme, sur Claudon Guillaume, fille de Michel Guillaume et d'Elizabeth, sa femme, pour 18 francs, d'une pièce de terre contenant 5 quarts sise à Rouvres, lieu dit "en Hawuyessart" bien qui avait été donné en priciput à la dite Claudon par sa mère "en considération de son impuissance pour estre boiteuse". (François Richoulx, tabellion). 1639, 22 janvier. — Autre acquêt par le même d'un "closel" jardin fermé de haies, au lieu dit "en Breux". 1639, 19 avril. — Accord entre Dominique Barbier, héritier de Claudon Guillaume, et Charles Mairey, gendre de Nicolas Patenat, au sujet des ventes précédentes, 1662. 2 pièces parchemin, 1 pièce papier. — Quittance pour le solde de la vente faite pendant les guerres de 2 jours "devant le bois juré" par feu Marguerite Lazare, à feu Nicolas Patenat. 1662, 10 septembre.

---

<sup>1</sup> Acquis le 4 mars 1683.

1 pièce papier. — Vente aux enchères des biens de jeu Pierrot Patot, de Rouvres pour payer le cautionnement fait envers Michel Thouvenel par feu Simon Marchal, père de Claude Marchal, dudit Rouvres. 1663. 1 pièce papier. — Acquêt par les religieuses sur Anthoinette Mairey, résidant à Amboise, pour 2.300 francs barrois, de tous les immeubles lui appartenant au ban de Rouvres-la-Chétive et bans voisins. (Claude Marius, tabellion). 1683, 4 mars. 1 pièce parchemin, copie papier. — Acquêt par les religieuses sur André Midenet, sabotier à Rouvres-la-Chétive, d'un demi jour et 15 verges de terre sis à Rouvres, saison des Luels, lieu dit "en la Parche". (Rolin, tabellion). 1690, 11 avril. 1 pièce parchemin.

1584-1690

**XLI H 88**

(Liasse). — 11 pièces papier.

**Biens du couvent : ROUVRES-LA-CHETIVE. Gagnage : Baux et déclarations.**

Baux : Par Antoinette Mairey, demeurant à Cerceu, près Bourbonne, à Claude Midenet et Marguerite Thouvenin, sa femme, de Rouvres, pour 8 paires de résaux de grains, mi froment, mi avoine, 1682 ; — par les religieuses, à François Midenet et Jeanne Bogard, sa femme, pour 8 paires et demi de résaux les 4 premières années, et 9 paires les 5 dernières, un char de paille, 1690 ; — à Joseph Marchal, laboureur à Rouvres, pour 10 paires de résaux, 1 char de paille, 10 gerbes de paille propre à lier la vigne, 6 livres de beurre et 2 bichets de fruits, 1703 ; — à Claude et Estienne Marchal, frères du précédent, pour 11 résaux de froment et autant d'avoine, 1708-1716 ; — à Estienne Marchal et Nicolas Thiebaut, 1730 ; — à François Marchal et Claude Maugras, fils et gendre d'Estienne Marchal, pour 11 paires de résaux, 6 bichets d'orge et 6 livres de chanvre, 1746-1752 ; — à Michel Maugras et Nicolas Marchal, pour 12 paires de résaux, un mal de lentilles, 6 livres de "chanvre femelle en poupées", 2 livres de beurre, 1773. Déclarations faites par les fermiers, 1702-1786. 11 pièces papier.

1682-1786

**XLI H 89**

(Registres). — 8 feuillets papier.

**Comptes : recettes.**

"Livre des recettes depuis le 29 septembre 1789", qui débute par les Comptes généraux rendus à cette date par sœur Marie Louise Joséphine des Alles de Courtémont : ancienne abbesse en présence d'Anne Elizabeth Henriette de Lironcourt, abbesse des clarisses. Octobre 1789-décembre 1790. 1 registre de 8 feuillets.

1789-1790

**XLI H 90**

(Registres). — 54 feuillets papier.

**Comptes : dépenses.**

"Livres des comptes pour les mises commencés par Madame des Salles de Courtémont, ex-abbesse et dépositaire des clarisses de Neufchâteau, le 25 juin, 1785. 1 registre de 54 feuilles papier.

1785-1791

**XLI H 91**

(Liasse). — 24 pièces papier.

## Bâtiments : ouvrages et réparations.

**Neufchâteau.** Requête des religieuses à Jacques Charuel, intendant de justice police et finances des duchés de Lorraine, Barrois, Luxembourg et des Trois évêchés demandant à ce qu'il soit procédé à la visite de leur monastère qui tombe en ruine s. d. . 1681-1691. 1 pièce papier. — Visite de l'église et des réparations qu'elle nécessite par Nicolas Levêque, Jacques Briot, maître maçons, et Jean Pottier, maître charpentier. 1701, 12 février. 1 pièce papier. — Marché avec Marceau Morlon et Jacques Couterie, maçons et tailleurs de pierre : ils devront poser la grande grille de l'ancienne muraille du chapitre, tailler les jambages, faire une petite tout en pierre pour servir de confessionnal dehors et dedans, remurer la fenêtre sur le grand autel. 1708, 14 avril. 1 pièce papier. — Requête contre Charles Pelletier, habitant de Viocourt, pour retard dans la fourniture promise de plancher pour reconstruire l'église. 1708, 16 juin. 1 pièce papier. — Marché avec Claude du Vois, maître tailleur de pierre, et Michel Pate, maître maçon : pour faire le pavé de l'église, le relèvement du pavé du chœur, les marches de l'autel, pour lesquelles entrepreneurs pourront se servir des tombes provenant de l'église et se trouvant actuellement dans la cour, 3 marches à l'entrée de l'église ; placer la figure du Dieu de Pitié au dedans ; relever 2 portes dans la chambre de la tourière, et autres travaux. 1708, 7 décembre. 1 pièce papier. — Marché avec Claude Pierret, maître menuisier à Neufchâteau : pour faire la porte de l'église, celle de la sacristie, le marche-pied de l'autel. 1709, 25 mars. 1 pièce papier. — Marché avec Claude du Vois et J. B. Victoire, maîtres maçons à Neufchâteau et à Seroncourt pour replacer la tabel d'autel, et la contretable. 1709, 10 avril. 1 pièce papier. — Reçu de Nicolas Prevost pour les serrures posées à la porte de la tribune et à la grande grille. 1710, 17 mars. 1 pièce papier. — Réparations du dortoir du couvent : 1) visite et estimation des travaux : 2) requête des religieuses au duc Léopold pour avoir, sur les forêts de la gruerie de Neufchâteau, le bois de construction nécessaire, ainsi que pour toucher les 2 muids de sel qui leur sont dus depuis la donation du duc Raoul de 1338 : 3) ordonnance du duc à ce sujet. 1711, 29 août-30 octobre. 3 pièces papier. — Marché avec Claude Perrin, maître couvreur pour refaire le clocher de l'église. 1712, 8 avril. 1 pièce papier. — Marché avec Jean Joseph Maillard, de "Fourbécourt", marchand de tuiles. 1713, 30 septembre. 1 pièce papier. — Marché avec Claude Belosse et Joseph Claude, vigneron à Neufchâteau pour refaire les murailles de la vigne derrière Notre Dame, et des murailles du nom de Jésus. 1714, 25 novembre. 1 pièce papier. — Marché avec Estienne Bourgeois et Christophe Baulot, menuisiers à Neufchâteau pour faire les stalles dans le chœur d'en haut, les armoires, les lambris avec corniche, les pélastres, une porte à 2 battants, un lutrin. 1720, 18 août. 1 pièce papier. — Marché avec Jean Bourreau Nicolas, son frère, et Pierre Gérard, maîtres couvreurs à Neufchâteau : pour faire les murailles de la chambre à four. 1737, 4 mai. 1 pièce papier.

**Rainval : Chapelle N. D. des Anges.** Marché avec Jacques Dubois et Claude Richard, charpentiers à Neufchâteau pour construire une bergerie, 1689. Procès-verbaux de visite de la ferme de Rainval, 1755,1774. Mémoires de Claude Marchand, charpentier à Rouceux, pour des ouvrages faits à la ferme de Rainval, 1778. Devis par le même des ouvrages à faire pour le rétablissement de la chapelle Notre-Dame des Anges, 1780. 6 pièces papier.

**Taillancourt et Pagny-la-Blanche-Côte<sup>1</sup>.** Quittance des sommes reçues pour réparations à la tour de l'église de Taillancourt, par Pierre Bon, Claude Pistoizelle et Nicolas Pistoizelle, entrepreneurs, 1760. 1 pièce papier. — Lettre de Humbert, curé de Pagny-la-Blanche-Côte, à l'abbesse, lui réclamant les 5 livres est tenue de payer comme décimatrice pour les réparations faites au chœur de l'église. 1774. 1 pièce papier

1689-1780

## XLI H 92

(Liasse). — 2 pièce papier.

### Fléaux, dommages.

Enquête sur l'incendie du couvent en 1602. Procès-verbal constatant les dégradations causées par le déluge arrivé la nuit du 16 au 17 octobre 1740 au monastère. 2 pièces papier.

1611-1740

<sup>1</sup> Les clarisses avaient la charge des réparations de ces deux églises comme décimatrices.



- XLI H 93** (Liasse). — 27 pièces papier.  
**Procès.**
- Procès relatives au procès élevé entre les clarisses et Anne de la grange veuve Jacques de Sommièvre, baron de Jully, Taillancourt Montbras, demeurant à Taillancourt au sujet des dîmes de Montbras et Taillancourt.
- 1654-1656**
- XLI H 94** (Liasse). — 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.  
**Procès.**
- Pièces relatives : à un procès entre Maurice Gahon, marchand à Coussey, fermier des clarisses, et plusieurs particuliers de Coussey et de Gouécourt, qui lui contestaient le droit de posséder en tant que fermier plus d'une fauchée de pré, 1708 ; — à des procès entre les clarisses et leurs fermiers : François Barbé (1743), Joseph Euriot (1763), Jean Hugué (1769). 2 pièces parchemin, 28 pièces papier.
- 1708-1769**
- XLI H 95** (Liasse). — 1 copie papier.  
**Procès.**
- Pièces relatives à un procès élevé entre les religieuses et Claude Richard, charpentier, au sujet du paiement de travaux faits par ce dernier à la ferme de Rainval, au parloir et au four du couvent. 10 pièces papier.
- 1718-1724**
- XLI H 96** (Liasse). — 9 pièces papier.  
**Procès**
- Procès contre les fermiers du moulin de Mureau Joseph Foissey, puis Dominique Huin, pour dégâts causés au paquis planté d'arbres, dit le "Petit Pré de l'Ordre" ou "Jardin du dehors" situé entre la Porte de la Mothe, la Mouzon et la clôture du couvent. 9 pièces papier.
- 1732-1780**
- XLI H 97** (Liasse). — 131 pièces papier.  
**Procès.**
- Procès entre les religieuses et Gaspard Salme, curé de Grand, par devant le bailliage de Chaumont, et en appel, devant le Parlement de Paris au sujet des dîmes de Grand.
- 1752-1786**
- XLI H 98** (Liasse). — 200 pièces papier.  
**Procès.**
- Suite du même procès.
- 1753-1782**
- XLI H 99** (Liasse). — 113 pièces papier.  
**Procès.**
- Correspondance relative au même procès, dont la copie d'une lettre de l'abbesse, madame Lironcourt, à M. Mirbeck, avocat au conseil du roi à Paris, écrite le 8 février 1773, résumant l'affaire :
- "Monsieur, Le Monastère des religieuses de Ste Claire en cette ville, don je suis superieure en qualité d'abbesse, s'est trouvé obligé d'intenter action au bailliage de Chaumont en Bassigny il y a six ans contre M. Laurent, ancien curé de Grand, et contre M. Salme, son neveu, auquel M. Laurent a resigné sa cure, et voici un peu de mots l'objet du procès. Il appartient à notre monastère des droits seigneuriaux aux six quatorzièmes dans la dixme ecclésiastique au lieu de Grand ; qui est chargée d'une certaine redevance, de pareille part dans la portion congrue au curé et des réparations a même proportions dans les réparations du chœur et canul de l'église. En 1717, tems auquel les dixmes produisoient pu de choses a defaut de cultivateur, notre maison posa bail de ses dîmes et droits a Grand a M. Laurent pour tous le tems qu'il y servit curé, a charge seulement d'acquitter la redevance annuelle de 50 bichets d'avoine, mesure de

Charlemagne, due sur cette dixme, d'entretenir les parties de l'église dont elles est charger et pour demeurer quitte envers lui de notre personnelle dans la portion congrue.

M. Laurent ayant résigné cette cure à M. Salme son neveu, celui-ci feignit d'ignorer le bail qu'il connoissoit cependant bien et s'emparer de tous les droits de notre maison dans dixmes. Nous apprimes cette resignation avant que M. Salme eut joui trois années. On lui fit une sommation de se desiter de notre portion de dixme. M. Salme se contenta de venir nous dire qu'il méconnoissoit nos droits, que son clocher faisoit son titre et qu'il ne se départiroit qu'après sentence ou arrêt. C'est sur cette reponse que nous prêmes le party d'intenter action contre les deux curés. Nous avons demandé à l'ancien de nous donner une déclaration des objets dont il a jouy, notamment de la dixme parce qu'au dela de la dixme ecclésiastique, il en est qui sont inféodées ; il est une autre partie dite la dixme de la serviette qui appartient au curé, dont il jouit ; il en a étendu le canon avec facilité, parce que celle-ci ne se perçoit qu'a la 14<sup>e</sup> gerbe et que le cultivateur a intérêt de ne point contredire, parce que l'autre dixme est a l'onzeme. Enfin nous lui demandons de justifier de l'acquis des charges et que l'eglise est en bon état ; il a été condamné à donner cette déclaration. Il y a satisfait. Mais comme elle est aussi injuste qu'informe, nous l'avons contesté. Nous avons demandé au curé acteur qu'il eut à nous restituer ce qu'il avait induement perçu des dites dixmes, à nous laisser jouir de notre portion aux offres de lui payer notre quote part dans la portion congrue.

Depuis l'action intentée est venu l'edit concernant les dixmes et portions congrues. Nous avons prétendus que ce curé jouissants des dixmes qu'il avoit ne pouvoit plus prétendre de portion congrue ; que s'il vouloit cette portion, il devoit abandonner cette dixme conformément à l'édit. Nous lui avons fait offrir annuellement notre part a raison de 500 livres au lieu de 400 que l'on payoit ci-devant. Il a refusé nos offre parce qu'elle étoit trop fortes, et s'est avisé de faire saisir depuis deux ans nos revenus à Trempot, village voisin, et nous en sommes privées depuis ce tems.

Il n'est sorte de precotions et de diligences que nous n'ayons faites pour sortir d'affaire et pour faire juger sans avoir pû y parvenir. Nous ignorons qu'elle en est la cause. Notre procureur que nous pressons, auxquels nous offrons des deniers autant qu'il le voudra, ne nous répond rien. L'avocat s'excuse sur ce que le procureur n'habilité et ne mets pas l'affaire en etat. Enfin nous ne pourrons venir a bout de rien dans la cause la plus juste, et depuis plus de six ans nous sommes dans les entraves d'un procès et privez de nos revenus dont nous avons cependant très grand besoin. Vous sentes, Monsieur, combien nous souffrons dans cet etat des closes. J'ai pencé que notre meilleur ressources sera de nous pouvoir au Roy ou a Monseigneur le chancelier pour en obtenir un ordre au bailliage de Chaumont de Juger, sans delai l'instance, et à votre procureur de la mettre en etat. Je m'adresse à vous, M. dans toute la confiance que m'inspire celle que j'ai en Monsieur Joumar, notre conseil icy, et qui m'assure que vous voudrez bien presenter la requête nécessaire ...".

1767-1786

**XLI H 100**

(Liasse). — 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

**Procès.**

Poursuites intentées en 1784 par les religieuses contre Jean Baptiste Martel, tisserand, et Catherine, veuve d'Antoine Renaud, sa sœur, pour le recouvrement d'une somme principale de 300 francs qu'ils doivent aux religieuses comme ayant acquis une maison et un jardin rue Verdunoise, ces propriétés servant de caution à une fondation faite autrefois au couvent par Jeanne Thérèse Cherrier. 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

1759-1784

**XLI H 101**

(Liasse). — 7 pièces papier.

**Procès.**

Procès entre les religieuses et François Colson fermier des octrois de la ville de Neufchâteau qui avait saisi les sacs de blé que le couvent envoyait moudre au moulin de Rouceux.

1765-1766

**XLI H 102**

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 60 pièces papier.

**Procès.**

Procès entre les religieuses d'une part, le fermier des octrois de Neufchâteau et les officiers de

cette ville d'autre part, sur la franchise d'octroi des grains et du vin destinés à la nourriture des religieuses, de leurs domestiques, et des pensionnaires vivant au couvent ; état nominatif des pensionnaires pendant l'année 1786-1787. 5 pièces parchemin, 60 pièces papier.

1782-1789

**XLI H 103**

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

**Procès.**

Procès entre Claude Huguet, puis Felix Maire, fermiers de la Cense de Rainval appartenant au couvent des clarisses, et Jacques Schmitt fermier des octrois de Neufchâteau, concernant les franchises des droits sur les vins achetés par les dits fermiers. 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

1768-1784

**XLI H 104**

(Liasse). — 9 pièces papier.

**Procès.**

Procédure entre Nicolas Bogard, voiturier à Rouceux, et Marie-Thérèse Florentin, sa femme, pour remboursement d'une somme de 423 livres 2 sols par eux empruntés le 3 janvier 1784 aux chapelains de la chapelle du Saint nom de Jésus érigée en l'église paroissiale de St Nicolas de Neufchâteau. 9 pièces papier.

1784-1787

**XLI H 105**

(Liasse). — 1 pièce parchemin, 17 pièce papier.

**Procès.**

Pièces de procédure entre François Hugueny de Champigny, curé de Rainville, et Pierre Rouyer, laboureur à Rainville, pour une anticipation commise par ce dernier sur une pièce de

terre situé au canton de "la Vicairie" dépendant du bouverot de la cure. 1 pièce parchemin, 17 pièces papier.

1786-1787

**HLI H 106**

(Liasse). — 7 pièces papier.

**Procès.**

Plainte et procès de François Sébastien Guinet, apothicaire à Neufchâteau, pour faire interdire aux religieuses la fabrication de la vente de l'eau dit "Eau de Ste Claire" pour les yeux. 7 pièces papier.

1788

**XLI H 107**

(Liasse). — 26 pièces papier.

**Pièces diverses.**

Pièces éparses concernant Grand, Maxey sur Meuse, pièces de procédures diverses, inventaire de la succession de Jeanne Beatrix de Vallée.

1565-1790